

2

PROGRAMME des EQUIPEMENTS PUBLICS

Modification novembre 2019

DOSSIER de RÉALISATION de la ZAC LITTORALE

EUROMÉDITERRANÉE 2

AVRIL 2015

 **EUROMÉDITERRANÉE**

FRANÇOIS LECLERCQ, architectes-urbanistes

MARCIANO ARCHITECTURE

SBRIGLIO ARCHITECTES

AGENCE T&R

SETEC



EUROMÉDITERRANÉE 2
DOSSIER DE
RÉALISATION
DE LA
ZAC LITTORALE

MODIFICATION NOVEMBRE 2019

LES ESPACES PUBLICS

P 4

1/ NORD /

Place de la Cabucelle, Axe des Événements,
Mail piéton, Traverse du Bachas

P 18

2/ LYON /

Rue de Lyon, Avenue Félix Zoccola, Place Emmanuelli & Immaculée Conception,
Venelles piétonnes des Crottes

P 30

3/ L'EXTENSION /

Traverse de l'Extension, Rue André Allar

P 40

4/ LE LITTORAL & TRAME CAZEMAJOU /

Chemin de la Madrague Ville Basse et Haute, Boulevard et venelle de Vintimille,
Rue Cazemajou, Rue et Place Joséphine, Nouvelles voies dans Cazemajou

P 48

5/ TRAME EST-OUEST DU LITTORAL /

Rue des Activités, Rue Jardin, Voie Sud Allar,
Continuité Traverse Antoine Donaz et Venelle Emmanuelli

P 62

6/ LES CROTTES /

Rue Cougit, Boulevard de Sévigné,
Traverses piétonnes de Bougainville

P 68

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

P 74





LES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC LITTORALE



La Cabucelle

ZAC LITORALE 536569 M2

PISCINE
GYMNASE

Commerces / Lidl / PK 900places

MAIL PIETON

Ateliers RTM

CRECHE

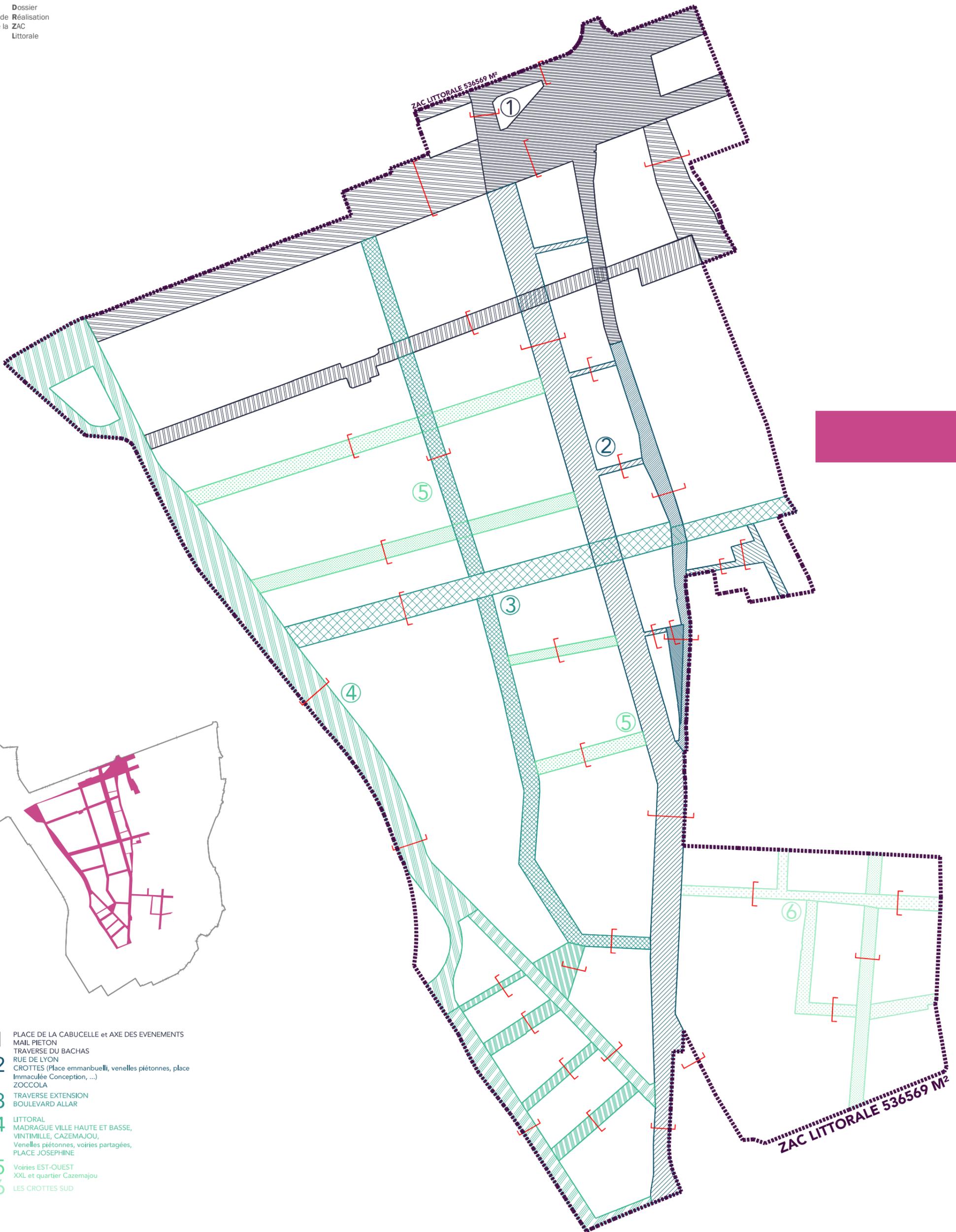
BOUGAINVILLE
Les Croixes

GDF

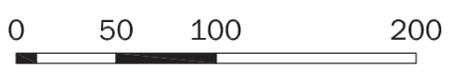
La Provence

ZAC LITORALE 536569 M2

SOGARIS



- 1 PLACE DE LA CABUCELLE et AXE DES EVENEMENTS
MAIL PIETON
TRAVERSE DU BACHAS
- 2 RUE DE LYON
CROTTES (Place emmanbueilli, venelles piétonnes, place
Immaculée Conception, ...)
ZOCCOLA
- 3 TRAVERSE EXTENSION
BOULEVARD ALLARD
- 4 LITTORAL
MADRAGUE VILLE HAUTE ET BASSE,
VINTIMILLE, CAZEMAJOU,
Venelles piétonnes, voies partagées,
PLACE JOSEPHINE
- 5 Voies EST-OUEST
XXL et quartier Cazemajou
- 6 LES CROTTES SUD



LES ESPACES PUBLICS : UN TERRITOIRE A REMAILLER

Le périmètre d'intervention de la Zac Littorale se situe à l'ouest du faisceau ferré de la gare de triage du Canet, sur une partie de l'ancien hinterland portuaire. Rendu nécessaire du fait d'un parcellaire industriel à remanier en profondeur, le remaillage de ce territoire est aussi une opportunité pour le connecter à son environnement.

STRUCTURE VIAIRE

Cette partie du territoire marseillais a été progressivement organisée selon des réseaux portant les déplacements nord-sud à l'échelle de Marseille et de sa métropole. Le site de la ZAC littorale est traversé d'axes historiques structurants : suivant naturellement la géographie douce du vallon des Aygalades, ces voies essentiellement nord-sud constituent des traversées que l'on peut lire à toutes les échelles et qui, à travers une implantation bâtie et d'activité par spécialisation programmatique, ont produit des lanières souvent rendues imperméables. La gare de triage du Canet, à l'ouest du périmètre en est l'exemple le plus éloquent.

Les transversales sont aujourd'hui, soit inexistantes ou très confidentielles, à l'instar de la passerelle Eugène Gaucher, soit résultant d'un « geste fort » visant à écouler les flux automobiles entre les deux autoroutes :
- l'axe Gèze Cap-Pinède, qui a conduit au « raboutage

» du Cap Pinède et de la colline de la Cabucelle et la mise en place d'un autopont au croisement avec le rue de Lyon,
- le bd Ferdinand de Lesseps, qui a vu la mise en place d'un impressionnant viaduc le connectant à l'autoroute A55, donnant à voir un formidable travelling sur le nord de Marseille et le port autonome.

Pour autant, les voies Est-Ouest offrent une vision transverse de la géographie et de la structure de l'Extension. Les multiplier permet de favoriser les liens avec les quartiers limitrophes et de redécouvrir le site dans toutes ses composantes.

Au sein de la Zac Littorale, ces traversantes se proposent toutes d'aboutir sur le futur parc des Aygalades et sur la mer via la future Corniche, mettant à nouveau le site en connexion avec ces deux éléments paysagers majeurs.



FABRICATION D'UN QUARTIER PAYSAGE

NATURE EN VILLE : LE VALLON ET LE PARC

Le parc des aygalades est conçu dans la continuité du vallon du même nom. Il fait entrer cet élément du grand paysage au centre de l'extension et gère une partie des crues du ruisseau sur son emprise.

Depuis ce parc, le paysage retrouvé se diffuse sur ses abords et en profondeur par les voies est - ouest. Deux échelles urbaines très différentes s'articulent au sein du périmètre :

- L'échelle de proximité aux abords du parc. Elle génère une ambiance de quartier, fondée notamment sur le paysage historique des noyaux villageois et sur le paysage du parc.
- L'échelle métropolitaine. Elle correspond essentiellement à la corniche et ses abords.

Le parc bénéficie également d'un rayonnement métropolitain.

A l'image d'une pièce manquante à un puzzle, le projet de l'extension prolonge les trames des quartiers riverains et crée des liens d'usages aujourd'hui inexistants avec les noyaux villageois alentours. C'est ce double rôle de trame verte et de trame urbaine qui sous-tend la conception des voiries du site.

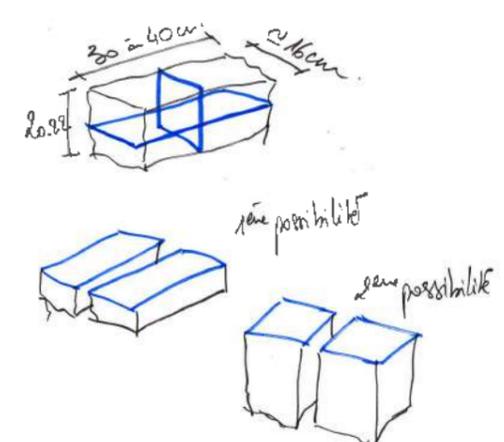


DES ESPACES PUBLICS CONFORTABLES ET DURABLES

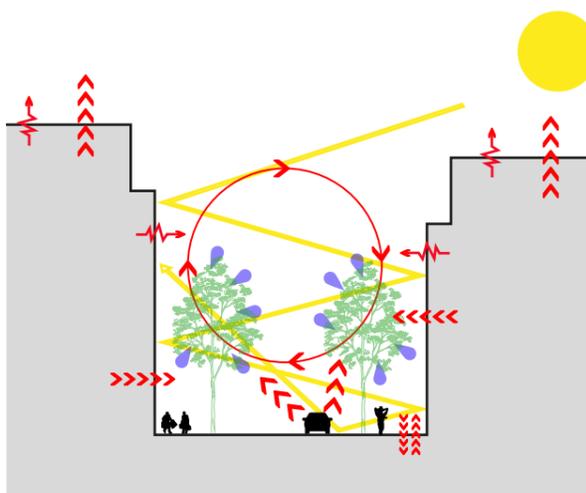
L'espace public porte également des enjeux de durabilité. Les principes qui sont présentés ici servent de guide de conception à l'ensemble des espaces publics qui seront réalisés dans l'Extension. On peut citer par exemple :

- Le choix de revêtements clairs qui autorise un large choix de matériaux tout en participant à la diminution de l'îlot de chaleur urbain.
- Le recyclage de matériaux existant sur le site (ou provenant de démolitions proches du site) est une contribution significative au bilan en énergie grise et contribue à ancrer le projet par l'utilisation de matériaux présents aux abords du site (moëllons, pavés).
- L'engazonnement ou le pavage des pieds d'arbres est une alternative moins coûteuse et plus durable aux grilles d'arbres
- un éclairage économe et durable qui limite les nuisances lumineuses (pollution lumineuse et respect de l'environnement) et réduit au maximum les consommations électriques : gestion programmée des extinctions ou des variations, choix des lampes (LED à privilégier)
- une stratégie globale de plantation des rues qui imprime la trame verte dans le quartier en protégeant les façades les plus exposées des surchauffes estivales et en utilisant des essences méditerranéennes.

«LOW COST_ EASY TECH»



Alternative aux grilles d'arbres



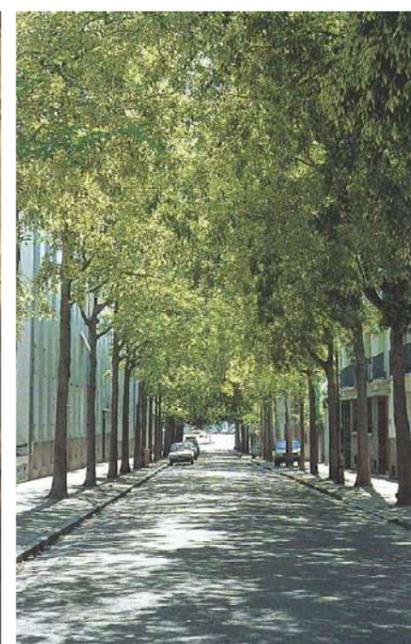
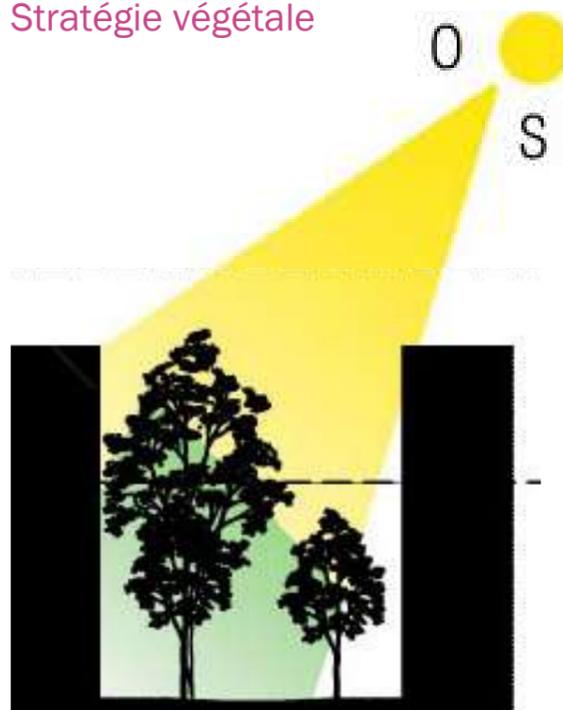
Limiter l'effet îlot de chaleur urbain

Le recyclage



Revêtements clairs

Stratégie végétale



LA MOBILITÉ

Euroméditerranée a souhaité au travers de 3 groupes de travail, travailler les sujets de la mobilité au sens large, et ainsi partager la conception des futurs espaces publics de la ZAC, avec l'ensemble des partenaires institutionnels et acteurs des transports sur le territoire marseillais (circulation et modes doux, inter modalité autour des transports collectifs, logistique urbaine livraison distribution). Ce travail a permis d'établir les éléments suivants :

Objectifs de mobilités

il s'agit tout d'abord d'inscrire l'Eco-quartier Euromed2 dans les objectifs du Plan de déplacement urbain (PDU) de la communauté urbaine Marseille Provence Méditerranée (MPM) approuvé en juin 2013 soit :

Part modale	Véhicules individuels	Transports collectifs	Modes doux
Relation centre ville	15%	20%	65%
Accès du quartier depuis l'extérieur	50%	45%	5%
Total Euromed 2	26%	28%	47%

Les conséquences de cette évolution des hypothèses de mobilité sont importantes sur la conception du projet urbain, dans ses composantes liées aux déplacements et aux équipements de transports. La forte diminution de la part modale des déplacements en voiture individuelle doit conduire à revoir le dimensionnement des voiries et stationnements.

Il renforce de plus le rôle et la place des transports collectifs et des accès aux pôles multimodaux et des axes de transports collectifs.

Infrastructures et réseaux de voiries

La question de la liaison entre le grand port et la future rocade L2 en cours de réalisation concerne le projet sur l'axe Cap Pinède Capitaine Gèze. Pour cela le projet confirme à la fois :

- la nécessité de la réalisation d'une trémie routière sous la place de la Cabucelle dont les impacts vont amener à réaménager l'axe vers l'ouest jusqu'au droit du marché aux Puces,
- mais également le nécessaire parcours alternatif à la Place de la Cabucelle qu'il faudra être en mesure de pouvoir proposer aux usagers via le boulevard Frédéric Sauvage et l'emplacement réservé en traversée du ruisseau des Ayalades au nord du périmètre afin de rejoindre la rue de Lyon.

Une hiérarchisation du réseau a été établie permettant d'intégrer des typologies et gabarits de voies intégrant les fonctions piétons et deux roues.

Sur la question du stationnement, l'application sur toute la durée du projet des règles actuelles du PLU en matière d'obligation de stationnement pour les logements conduirait à rapidement être en contradiction avec les objectifs de mobilité fixés précédemment sur la réduction de la place de la voiture individuelle.

La recherche, en cours, de solutions de mutualisation entre les places de stationnement pour les logements

et les besoins dans la journée pour les activités économiques et urbaines doit permettre, après vérification de leur mise en œuvre possible et de leur efficacité, de proposer dans le cadre du futur Plu de la communauté urbaine ou de la Métropole de revoir à la baisse la norme actuelle.

Modes doux et modes actifs

Le PDU a adopté des propositions ambitieuses qu'il y aura lieu de mettre en œuvre. Un schéma deux roues a donc été établi, en cohérence avec le schéma directeur d'MPM, proposant trois axes structurant Est Ouest et trois autres Nord Sud et généralisant ailleurs en cœur d'îlot la logique de la voirie partagée en zone 30. 2000 places de stationnement deux roues seront à réaliser sur l'ensemble d'Euromed 2, avec 670 places de stationnement vélos et 100 places de stationnements pour les 2 roues dans la ZAC LITTORALE. Par ailleurs la densité du projet doit permettre la mise en place de structures d'Auto Partage liés à l'usage de véhicules électriques.

Logistique urbaine et livraison en ville

Le travail avec la filière logistique et les principales sociétés de livraison sur Marseille a posé le constat de l'insuffisance de places de livraisons et de places pour les artisans sur les questions de service de maintenance aux immeubles construits que ce soit bureaux, activités ou logement, mais surtout de la garantie de la disponibilité de ces places pour ces fonctions au regard d'usages non réglementaires.

La définition des besoins en nombre et tailles places de livraisons a donc été faite. Des dispositifs permettant de garantir la disponibilité de ces places de livraison sont à rechercher et à mettre en œuvre.

Cela doit, de plus, s'accompagner par la recherche, sur les programmes immobiliers de places de parking réalisés par les opérations, de places complémentaires réservées à une partie de ces usages, notamment pour les petits véhicules de livraison sur les questions du e-commerce. Le projet envisage de plus la mise en place d'un point d'accueil livraison au niveau du centre commercial des Puces de 500 m² environ et de boîtes de logistique urbaines aux pôles d'échanges multimodaux.

En termes d'activités, des programmes de logistique de proximité desservant le dernier kilomètre en véhicule électrique doivent pouvoir trouver leur place dans des programmations d'îlot multifonctionnel.

PRINCIPES DE CONCEPTION – BILAN DE ZAC

Les espaces publics créés ou réaménagés dans le cadre du Programme des Équipements Publics de la ZAC sont spécifiés par secteur dans les fiches ci-après.

Les aménagements pris en compte dans le bilan de la ZAC Littorale correspondent aux aménagements de surfaces de ces secteurs, en dehors des plateformes de transport en site propre, et comprennent :

- Les réseaux à déplacer ou rénover, à créer, lorsque ceux-ci sont nécessaires au projet urbain. Les réseaux d'électricité et Gaz feront l'objet de conventions ultérieures avec les partenaires concessionnaires correspondants. Les réseaux EU/EP seront, dès que techniquement possible, passer en séparatif sur l'ensemble du périmètre. Les infrastructures nécessaires au bon développement des réseaux de communication et fibre seront également réalisées dans le cadre de ces aménagements. L'ensemble de ces réseaux seront ensuite remis en gestion et en propriété aux collectivités compétentes, à l'issue de chaque opération d'aménagement.

- L'ensemble des plantations associées,
- Les réseaux et matériels d'éclairage public : un éclairage public innovant et durable sera mis en place faisant appel aux technologies innovantes dans un souci de maîtrise des consommations d'énergie, conformément à un projet urbain labellisé Ecocité (Led, pilotages,...). Ces dispositions seront partagées avec la collectivité gestionnaire en amont des projets.

Les fiches suivantes présentent les principes de conception envisagés à ce jour, les coupes sont également des coupes de principe, qui seront retravaillées avec les partenaires concernés au stade AVP de chaque projet.

Les aménagements lourds de transport (tramway) ne sont pas inclus dans le bilan de ZAC et sont à la charge de la collectivité compétente.

L'ensemble des aménagements et des propriétés foncières privées acquises par l'EPAEM en vue de réalisation d'espaces publics futurs, seront remis gratuitement aux collectivités compétentes.

Le cas particulier de la trémie Gèze : conformément au « protocole cadre de partenariat pour l'Extension d'Euroméditerranée et le protocole opérationnel pour la phase 1 », la trémie Gèze est financée à hauteur de 8,6M par le bilan de ZAC, le reste étant financé par les partenaires hors bilan.





PRINCIPES DE CONCEPTION DE LA TRAME VIAIRE

L'intelligence environnementale



La carte de l'intelligence environnementale ci-contre, dressée à l'échelle de l'extension synthétise et superpose les principales orientations qui doivent faire de ce futur quartier un lieu sobre en énergie, soucieux de son empreinte énergétique et confortable pour ses habitants.

- Mistral**
Engouffrement du Mistral
- Bâti contre le vent: Socle continu et variation des hauteurs
- Brise Marine**
Passage de la brise

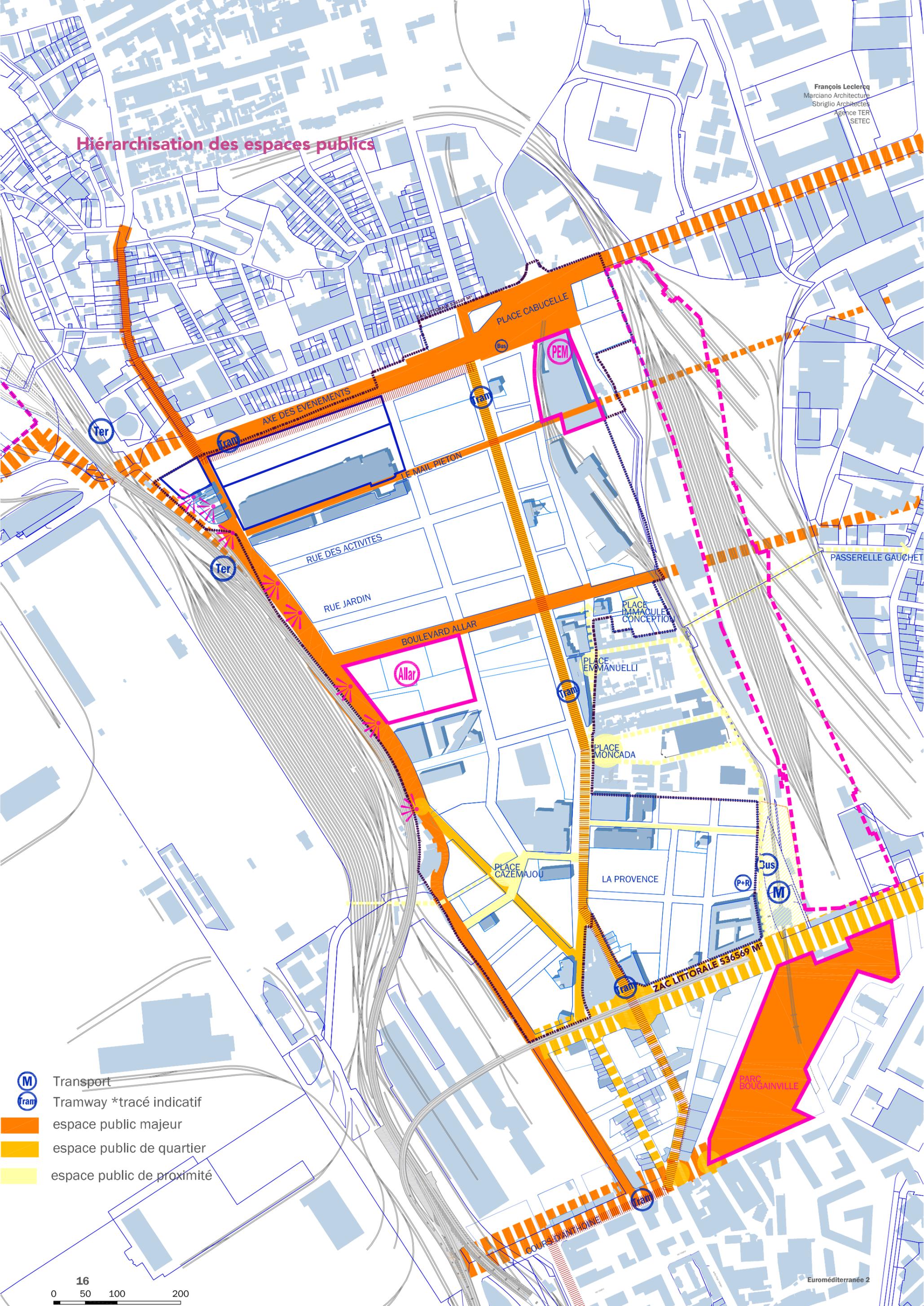
Effets du parc sur l'îlot de chaleur urbain du parc
Diminution de 2,5° et 4°C sur une épaisseur de 100m autour du parc

Les traversées : dominantes programmatiques

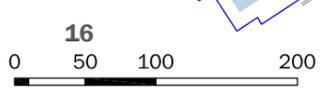


Hierarchisation des espaces publics

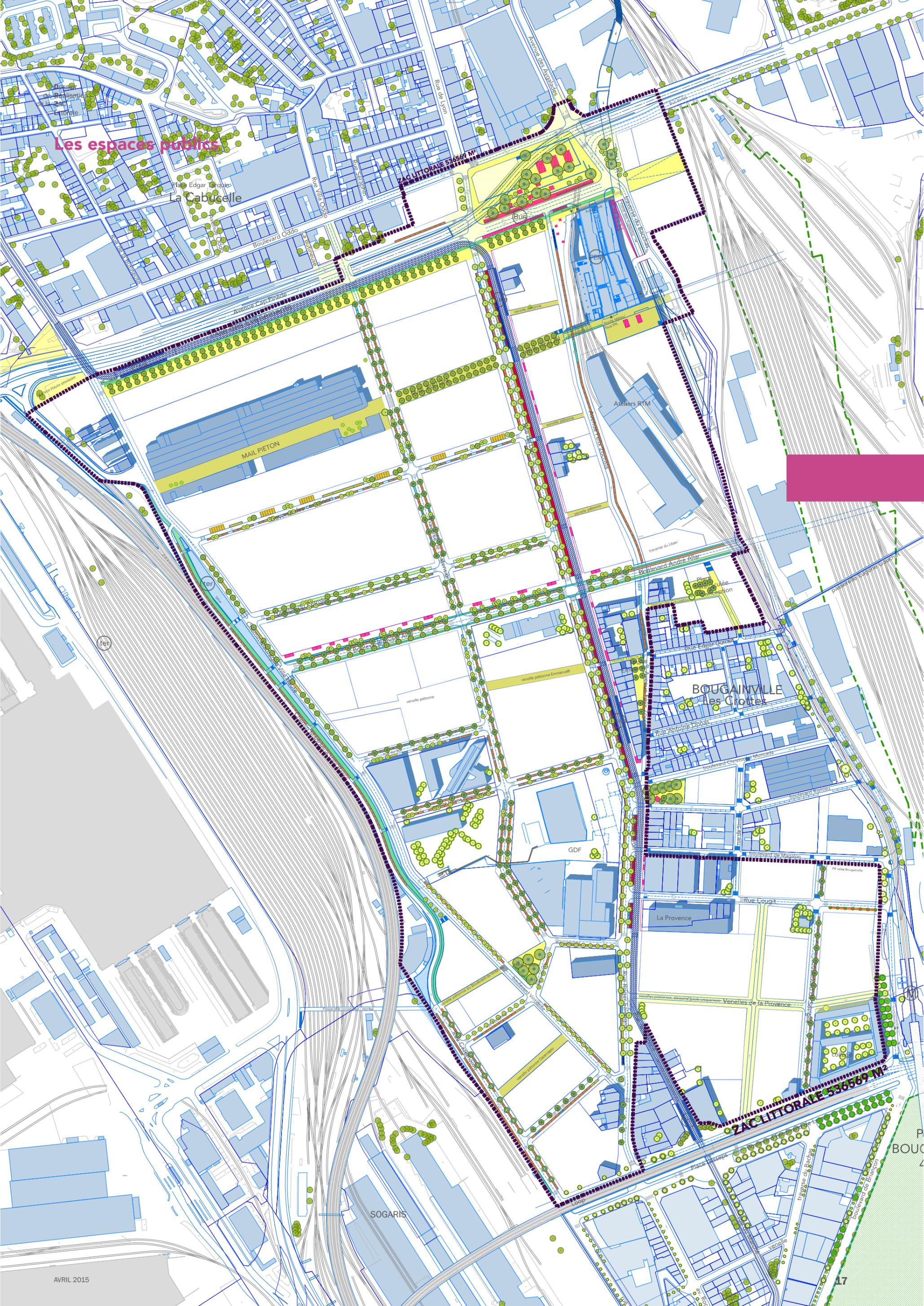
François Leclercq
Marciano Architecture
Sbriglio Architectes
Agence TER
SETEC



- Transport
- Tramway *tracé indicatif
- espace public majeur
- espace public de quartier
- espace public de proximité

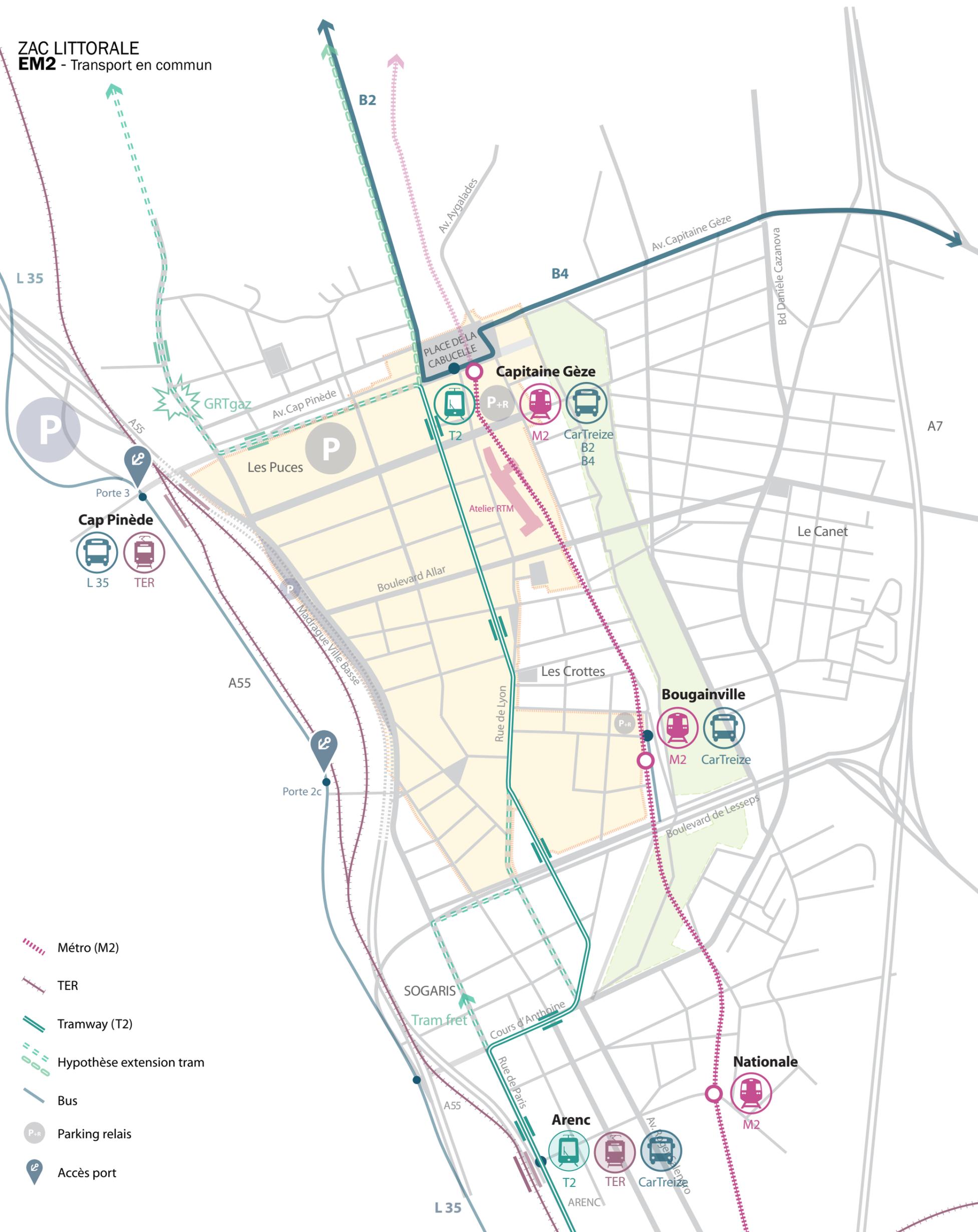


Les espaces publics



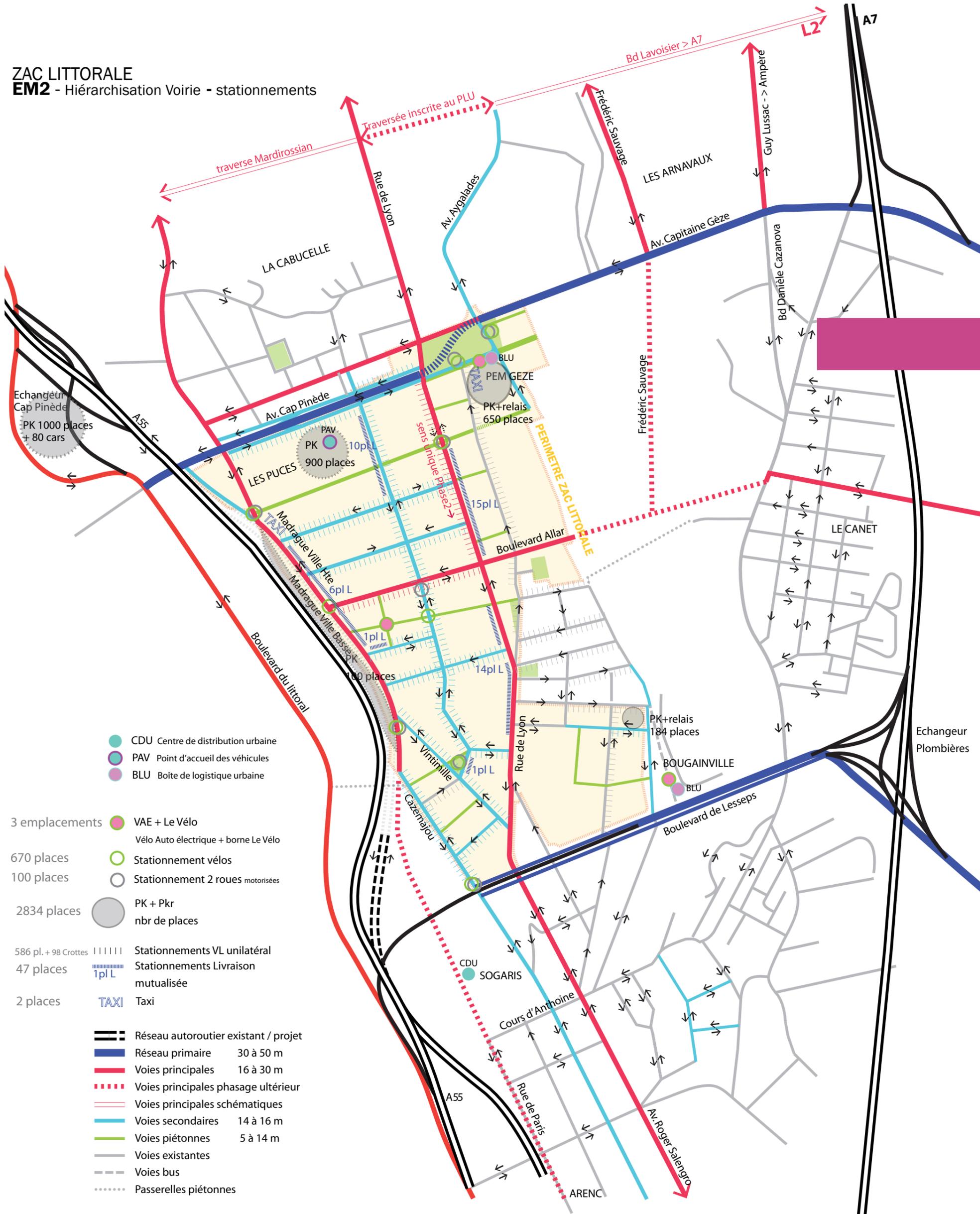
Transport en commun

ZAC LITTORALE
EM2 - Transport en commun



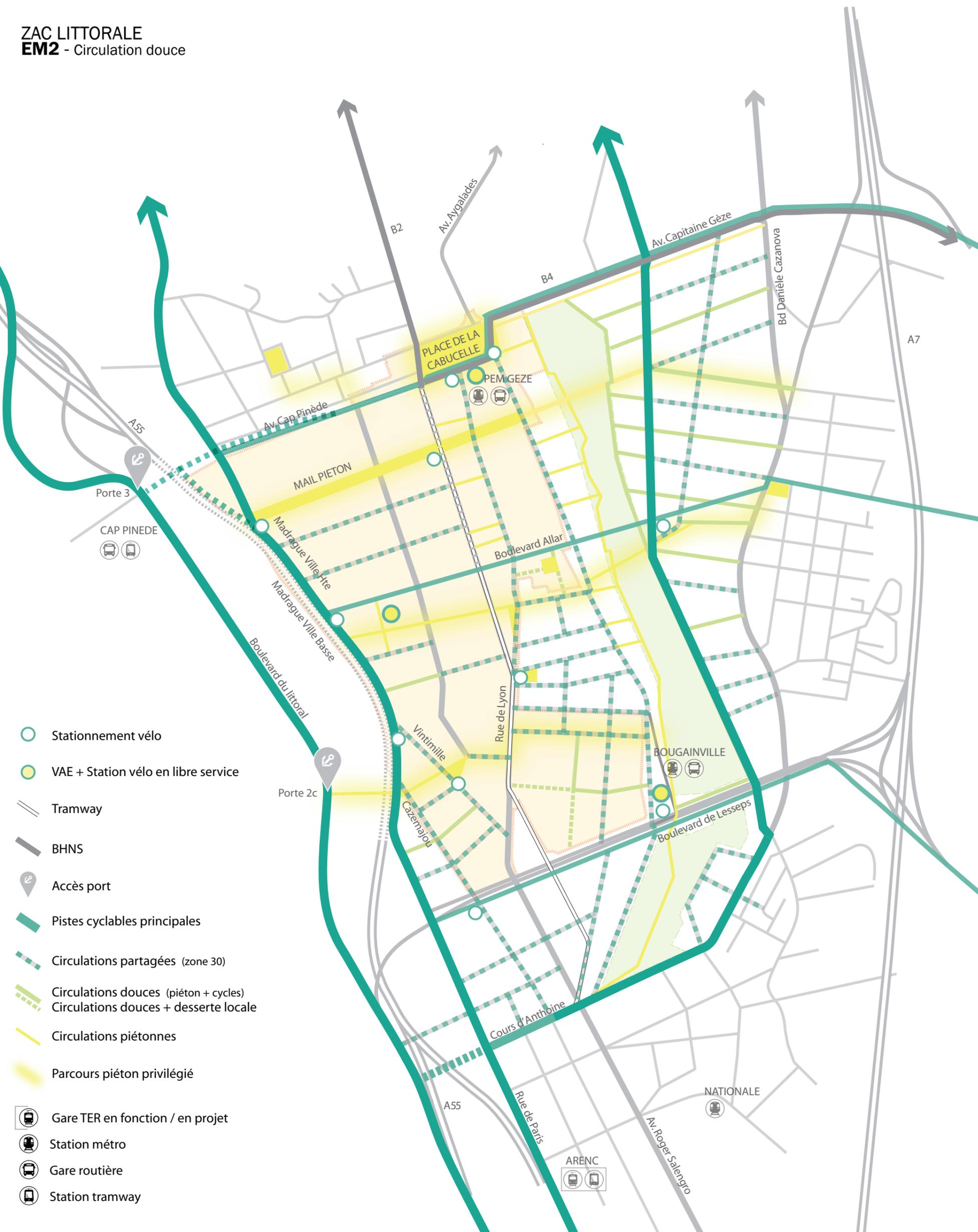
Hiérarchisation voirie / stationnements

ZAC LITTORALE EM2 - Hiérarchisation Voirie - stationnements



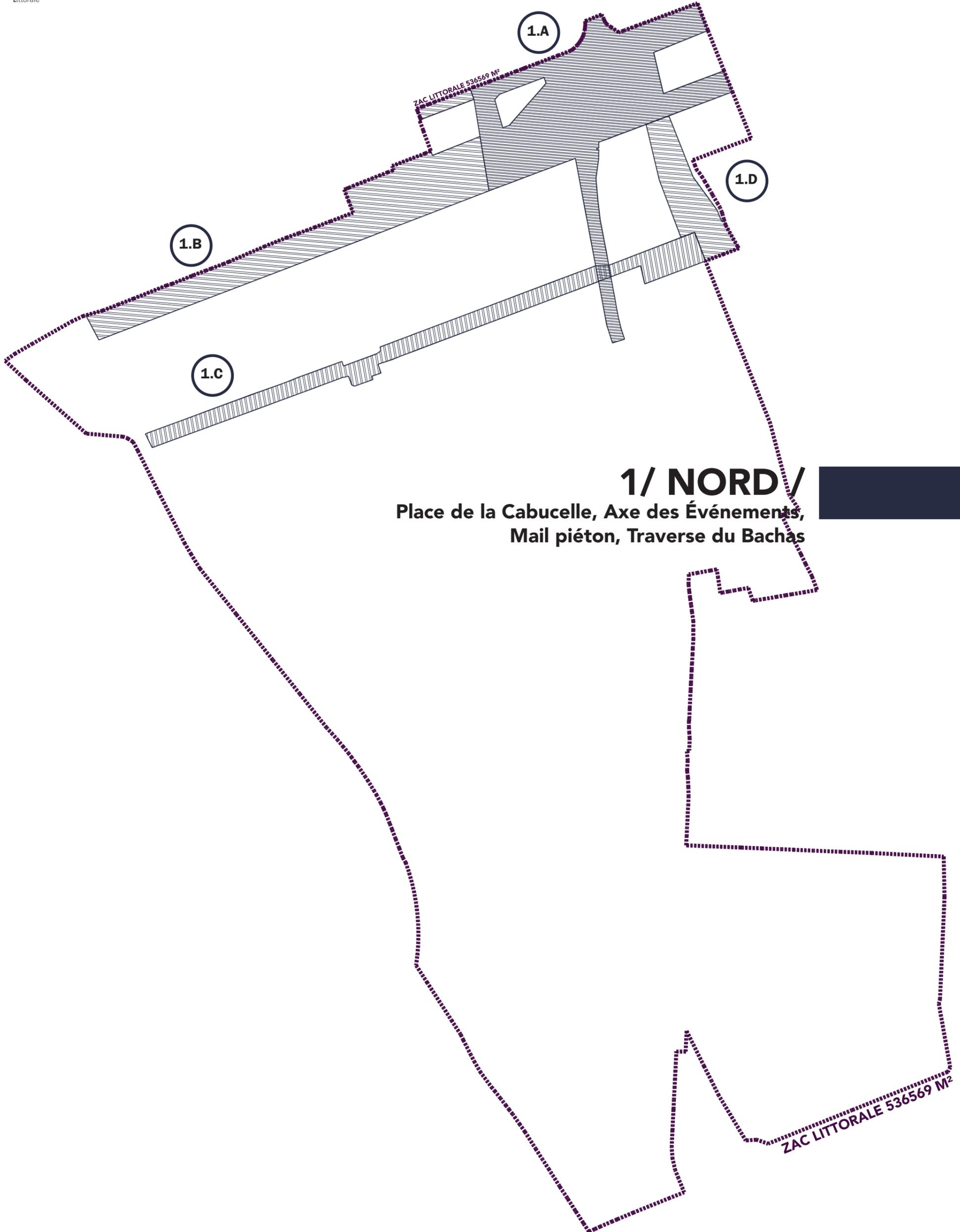
Circulation douce

ZAC LITTORALE
EM2 - Circulation douce









1/ NORD /

Place de la Cabucelle, Axe des Événements,
Mail piéton, Traverse du Bachas

1.A PLACE DE LA CABUCELLE

PIVOT SOCIAL ET GÉOGRAPHIQUE

Le pôle multimodal est une des séquences de l'axe des événements. La place en lien avec le nouveau pôle multimodal initie le grand espace public vers la mer. Sa situation, en limite du périmètre de l'Extension et en contact avec le quartier de la Cabucelle, est un symbole fort de l'ouverture aux quartiers nord.

Le nord de la place, idéalement exposée et généreusement ombragée, offre une place de choix aux terrasses de café. Le rabattement d'un nombre conséquent de lignes de bus en provenance des quartiers nord et le fort trafic attendu pour le métro donneront une grande activité sur la place. Des commerces de proximité prendront place sur ses rives et également dans des kiosques disposés à l'ombre des arbres.

Le traitement du sol, qualitatif et pérenne, favorisera un apaisement des voies routières qui bordent la place. En continuité avec l'axe des événements, la bande sud recevra un traitement singulier qui permettra de mutualiser l'ensemble des fonctions circulatoires (piétons, véhicule, arrêt de bus, accès piéton au métro, entrée des bus dans le pôle multimodal).

La Place pourrait au besoin intégrer jusqu'à 8 quais bus sur la place.

L'espace public apaisé de la Place ne peut se faire qu'après réalisation de la trémie routière sous celle-ci.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

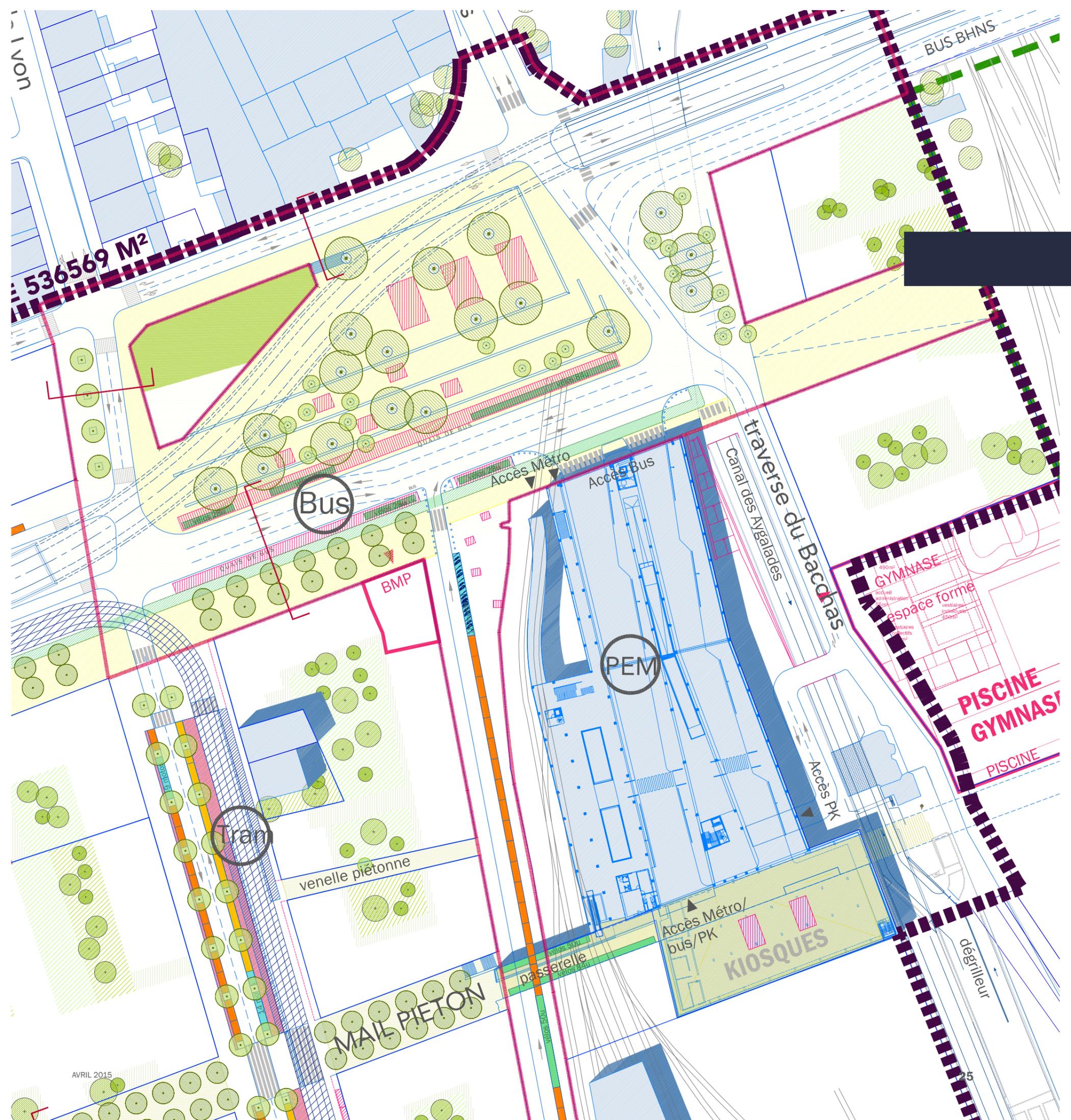
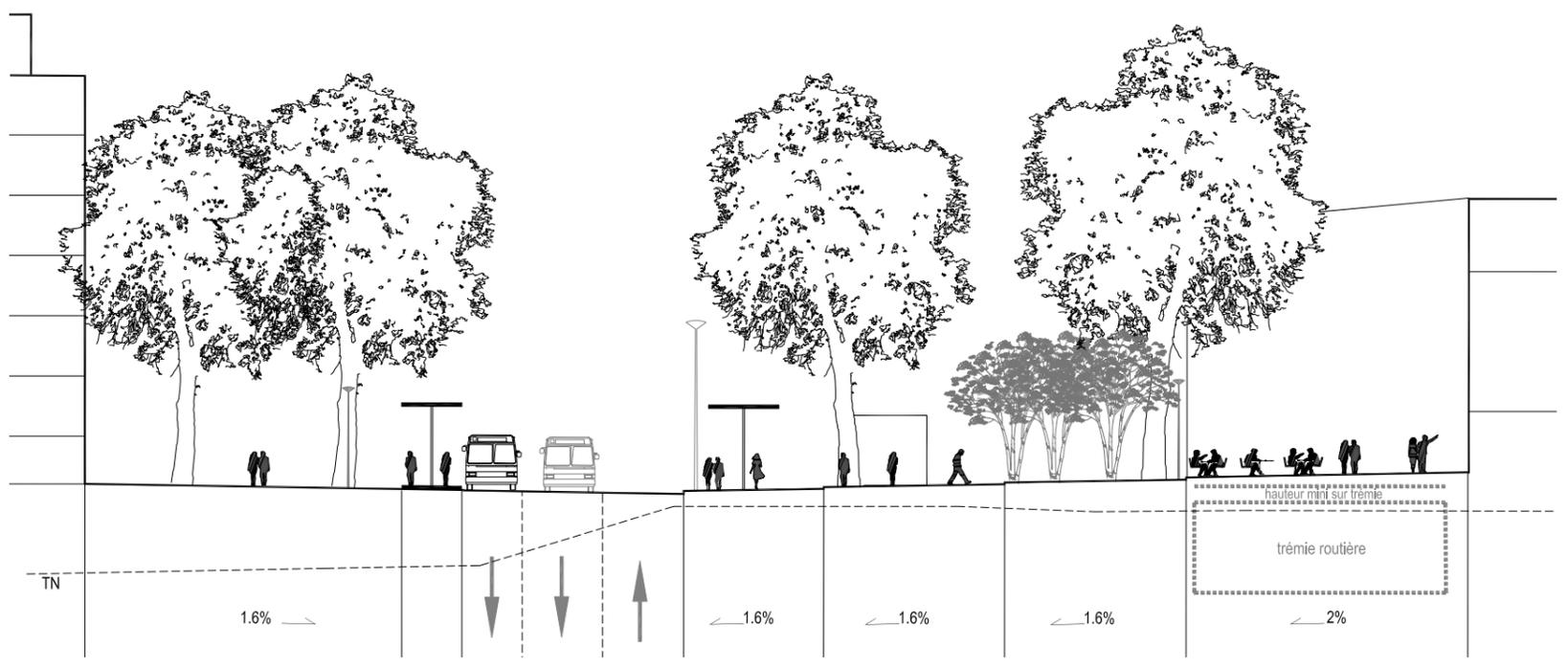
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

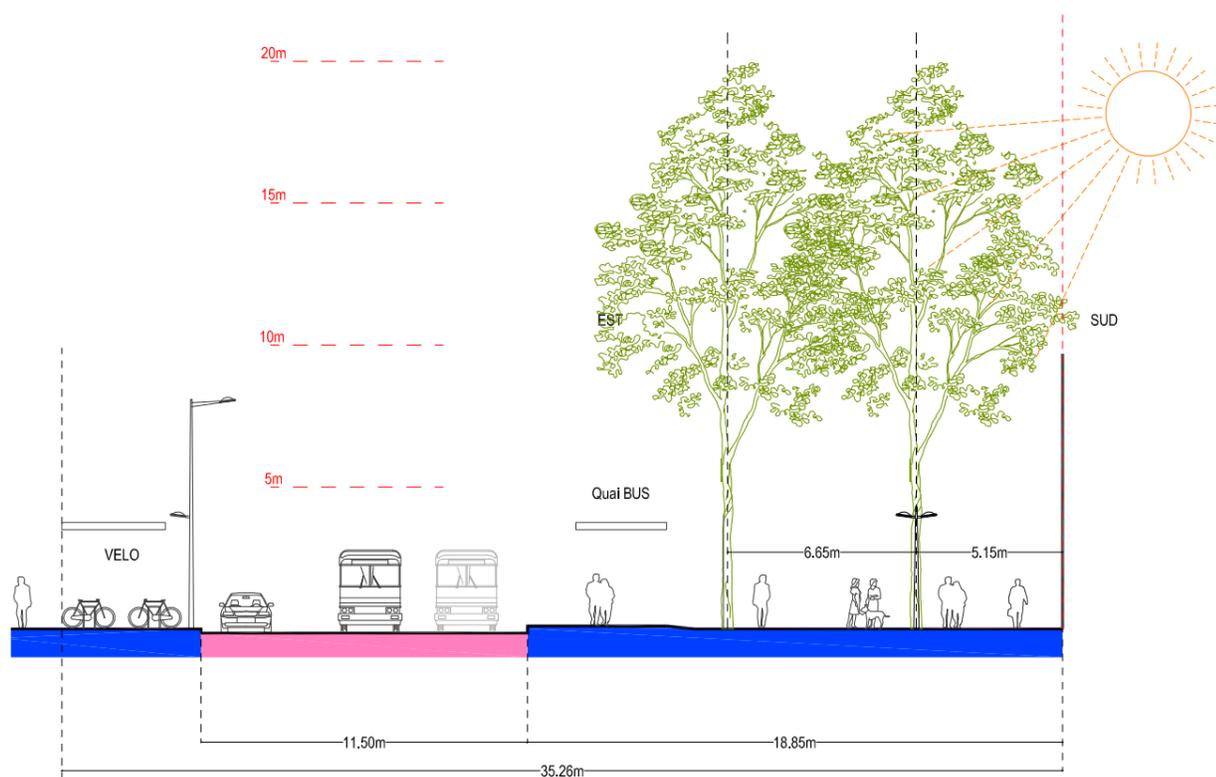
PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2021/2023

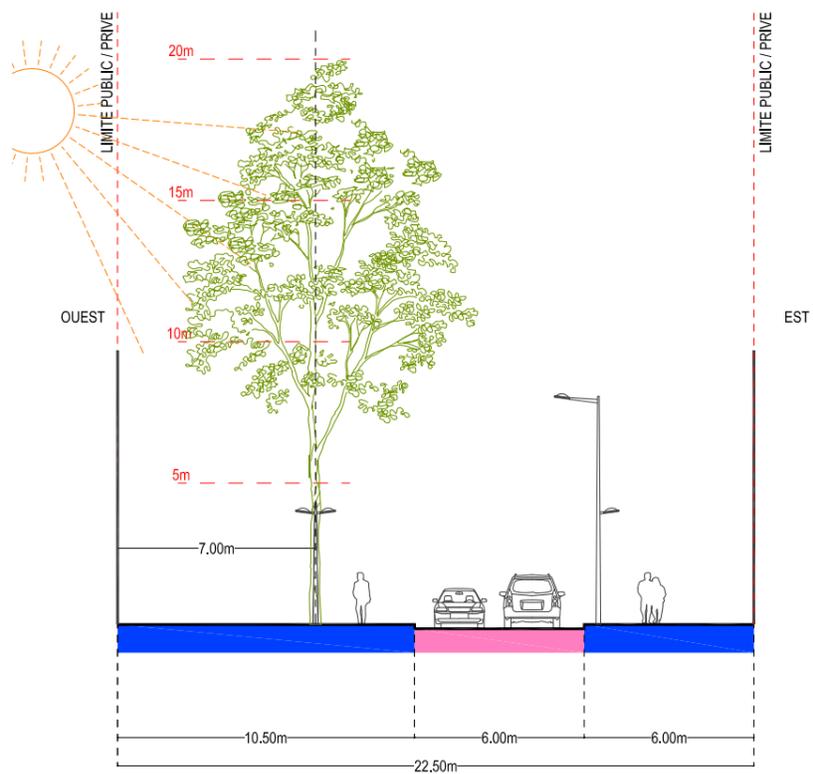
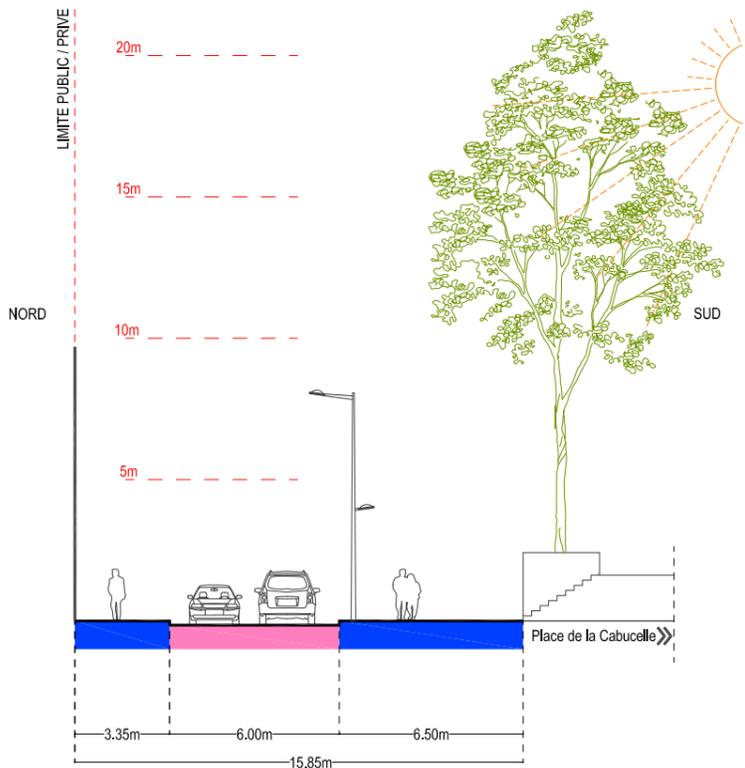
MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 12,191 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre

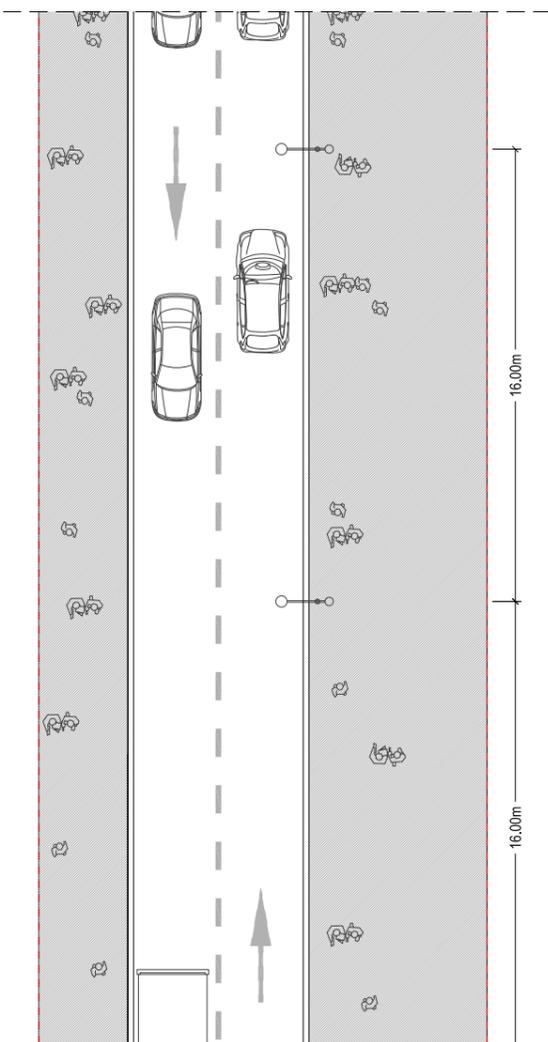




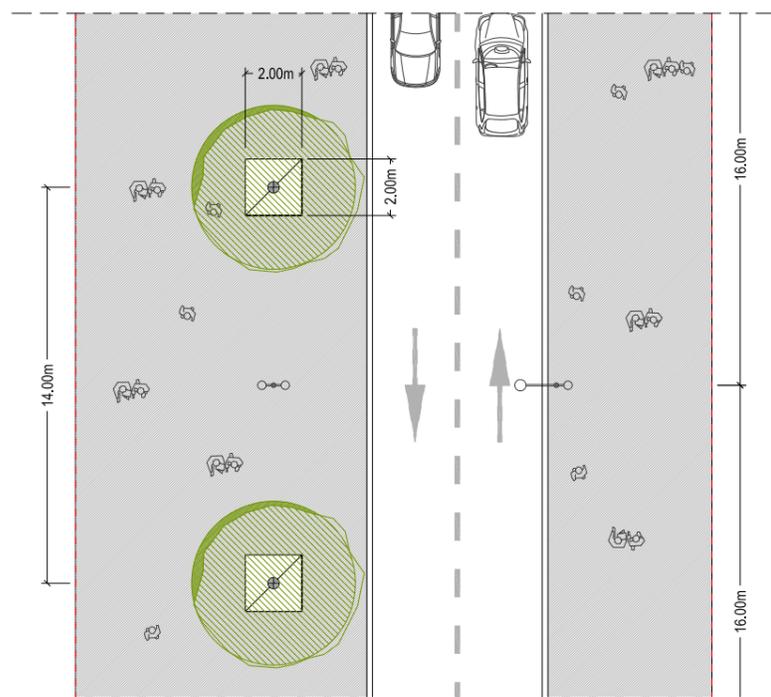
VOIE BUS DEVANT LE PEM



- CHAUSSÉE
- TRAMWAY
- BANDE PASSANTE
- TERRASSES / ETALS
- PISTE CYCLABLE
- BANDE ACTIVE
- STATIONNEMENTS VL
- STATIONNEMENTS LIVRAISON
- ENTREE CHARRETIERE
- BANDE PLANTEE



VOIE NORD DE LA PLACE DE LA CABUCELLE



RUE DE LYON SUR LA PLACE DE LA CABUCELLE

1.B AXE DES ÉVÉNEMENTS

LE BOULEVARD DE CAP PINÈDE – L'AXE DES ÉVÉNEMENTS DU PARC À LA MER

Trois voies est-ouest se côtoient au nord du site: le boulevard Oddo et sa continuité sur le boulevard Gèze ; l'Axe des événements et le Mail piéton. Chacun porte des spécificités programmatiques et d'usages mais l'ensemble est conçu comme un réseau d'espaces publics d'un seul tenant.

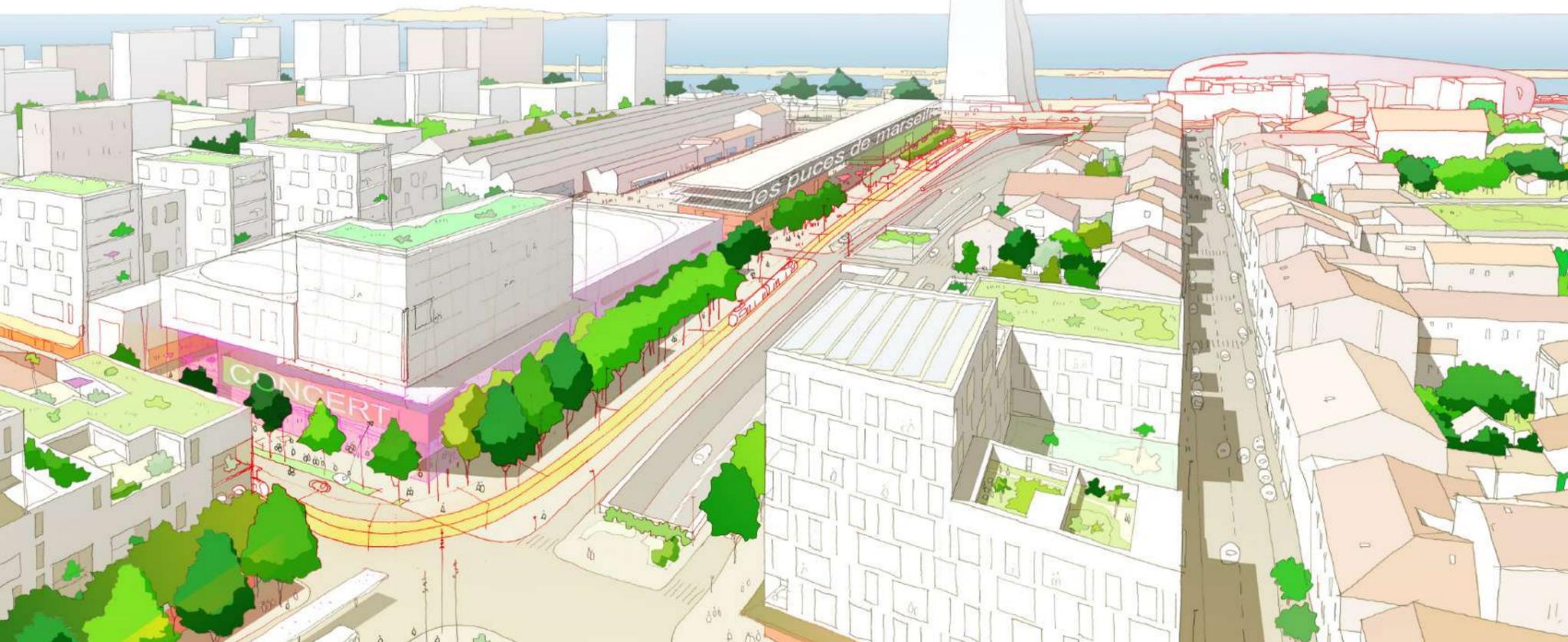
A cheval sur ces deux axes, les Puces et le pôle Gèze sont conçus à la fois comme des équipements et des espaces publics transversaux mettant en relation l'événement et le commerce.

Plus au sud, la rue Allar est un nouveau percement à l'Est qui, contrairement aux axes routiers Gèze – Cap Pinède ou Lesseps, a une vocation résidentielle.

L'Axe des événements est un axe majeur du site reliant le Parc à la Mer. Ses équipements assurent une animation à une large amplitude horaire qui permet de mutualiser les espaces de parvis nécessaires. A l'est, l'ouverture vers l'horizon donne le sentiment de la mer aux piétons. Raccordé à la rue de Lyon, axe historique et commerçant, l'axe des événements débouche in fine sur le parc des Aigalades.

Conçu comme un élément planté structurant qui puisse se connecter aux places qu'il traverse en même temps qu'absorber les contraintes dimensionnelles, topographiques et sonores de la tranchée ouverte, il est comparable dans sa morphologie aux cours marseillais. Il offre un espace public d'une grande densité d'usages compatible avec sa largeur d'une quarantaine de mètres : intermodalité, parvis d'équipements publics, animation des terrasses de café et parcours piétons.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

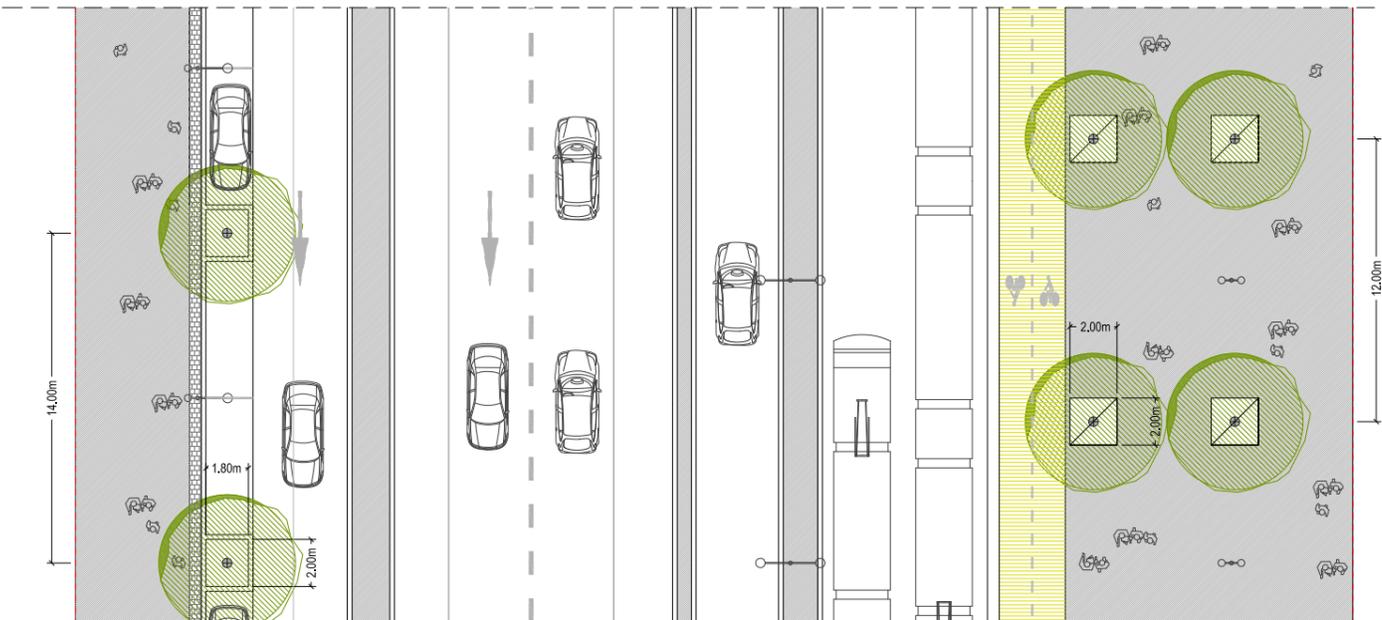
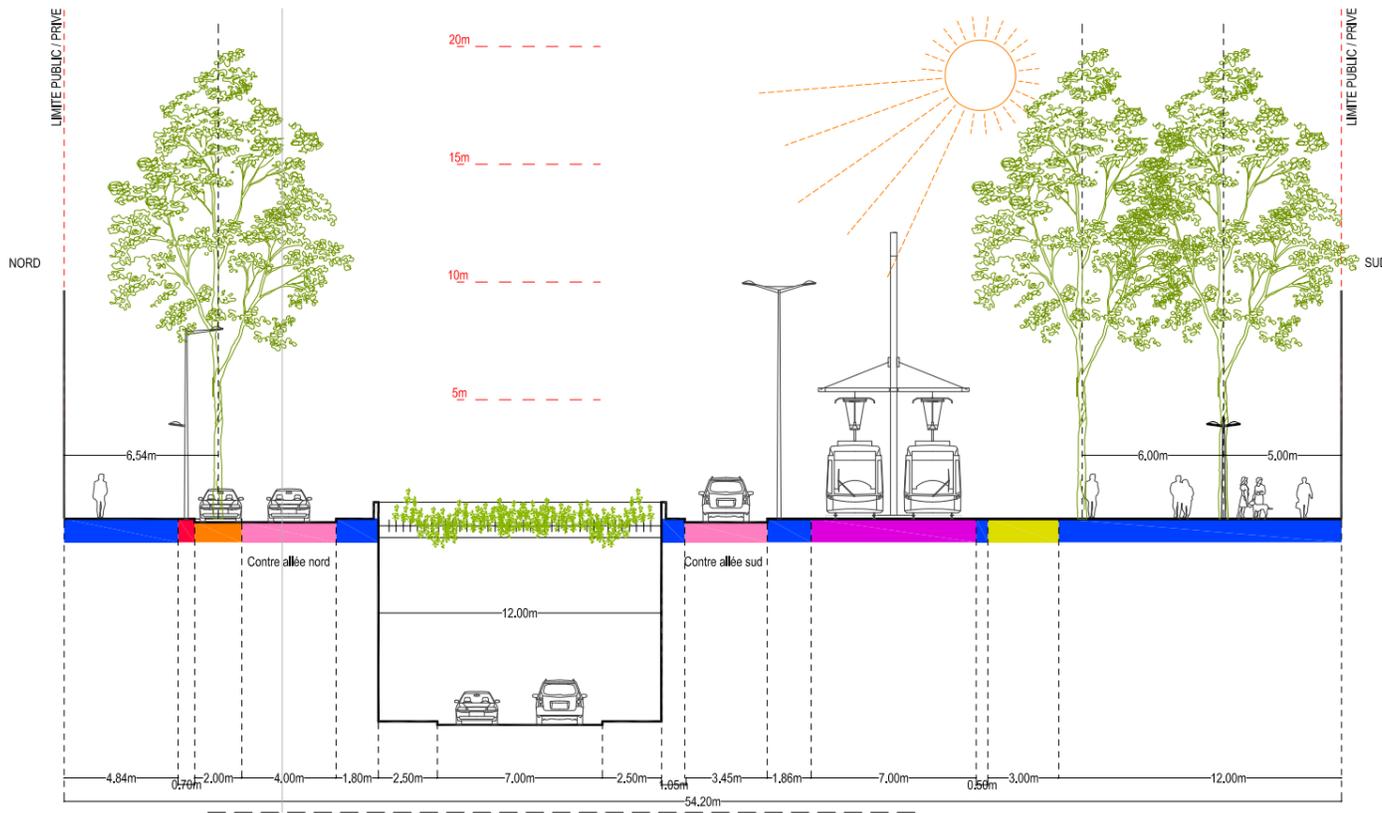
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

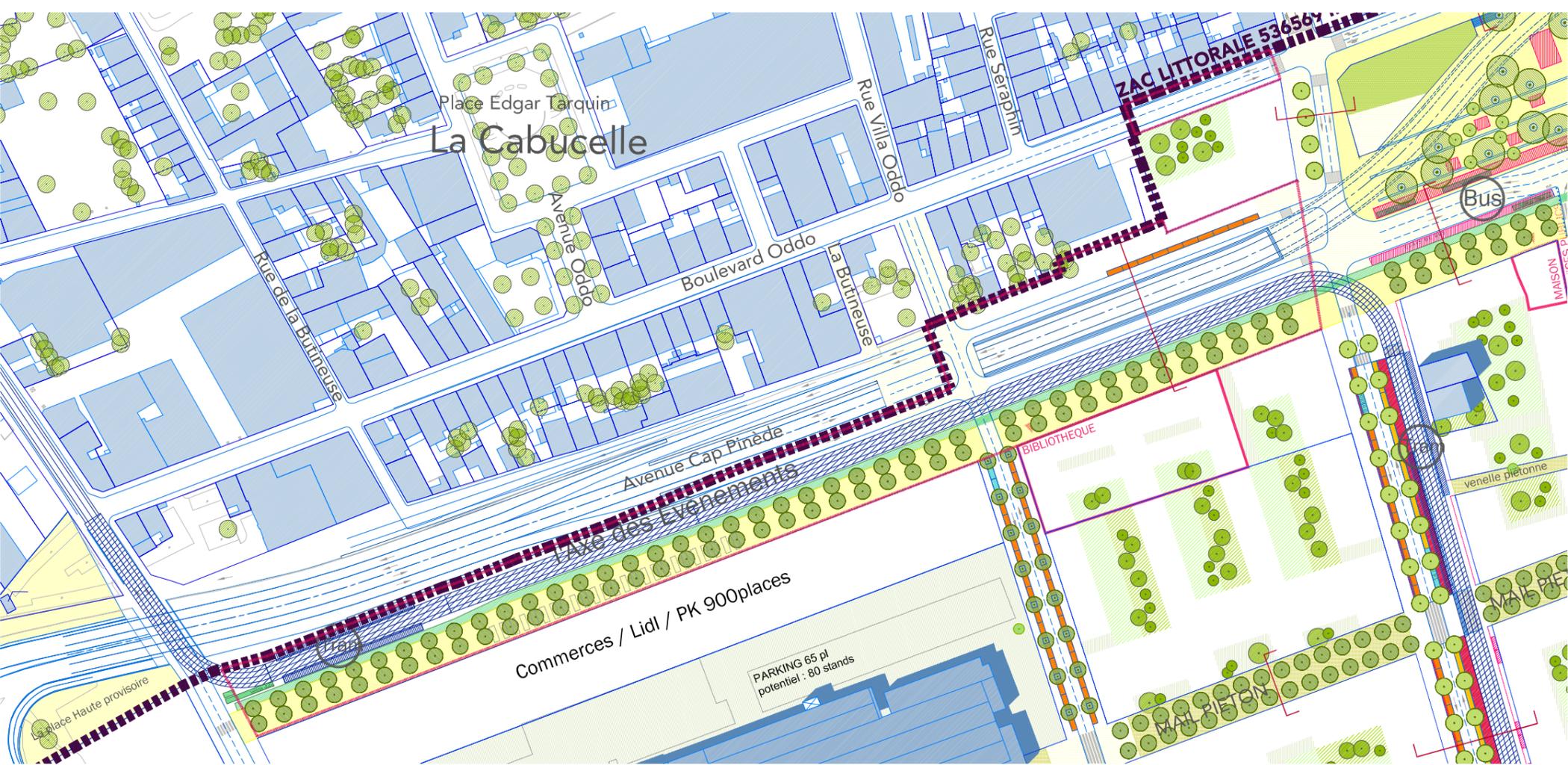
DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2021/2023

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 3,89 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



- CHAUSSEE
- TRAMWAY
- BANDE PASSANTE
- TERRASSES / ETALS
- PISTE CYCLABLE
- BANDE ACTIVE
- STATIONNEMENTS VL
- STATIONNEMENTS LIVRAISON
- ENTREE CHARRETIERE
- BANDE PLANTEE



1.C MAIL PIÉTON

UNE RUE À VOCATION COMMERCIALE

Le mail piéton est une opportunité de prolonger et réorganiser en partie les pratiques des Puces de la Madrague-Ville. Une ouverture large vers la rue de Lyon et le pôle Gèze permet une lisibilité des halles et des linéaires commerciaux.

Aux extrémités, les Puces et le pôle Gèze sont considérés à la fois comme des équipements et des espaces publics transversaux mettant en relation l'événement et le commerce.

Partiellement planté, il développe un lien avec le pôle multimodal au travers d'une passerelle qui assurera une continuité avec le parc des Ayalades prévu en phase 2.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

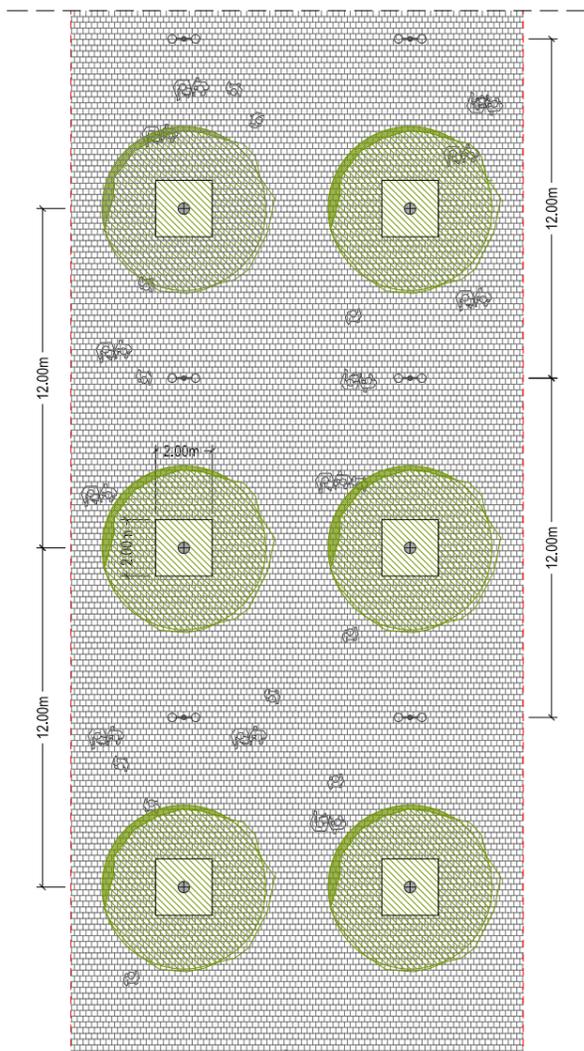
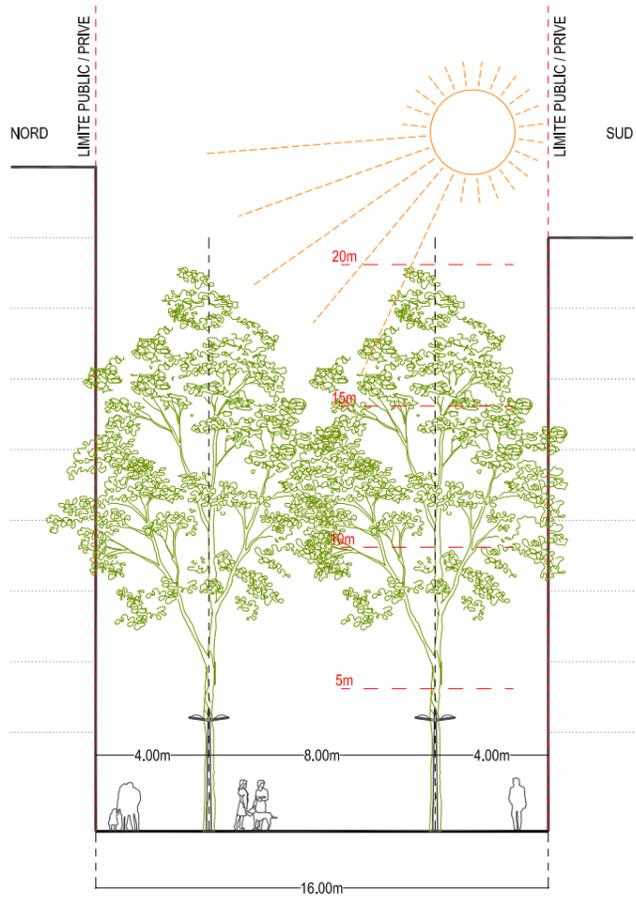
PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2023/2024

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 4 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre





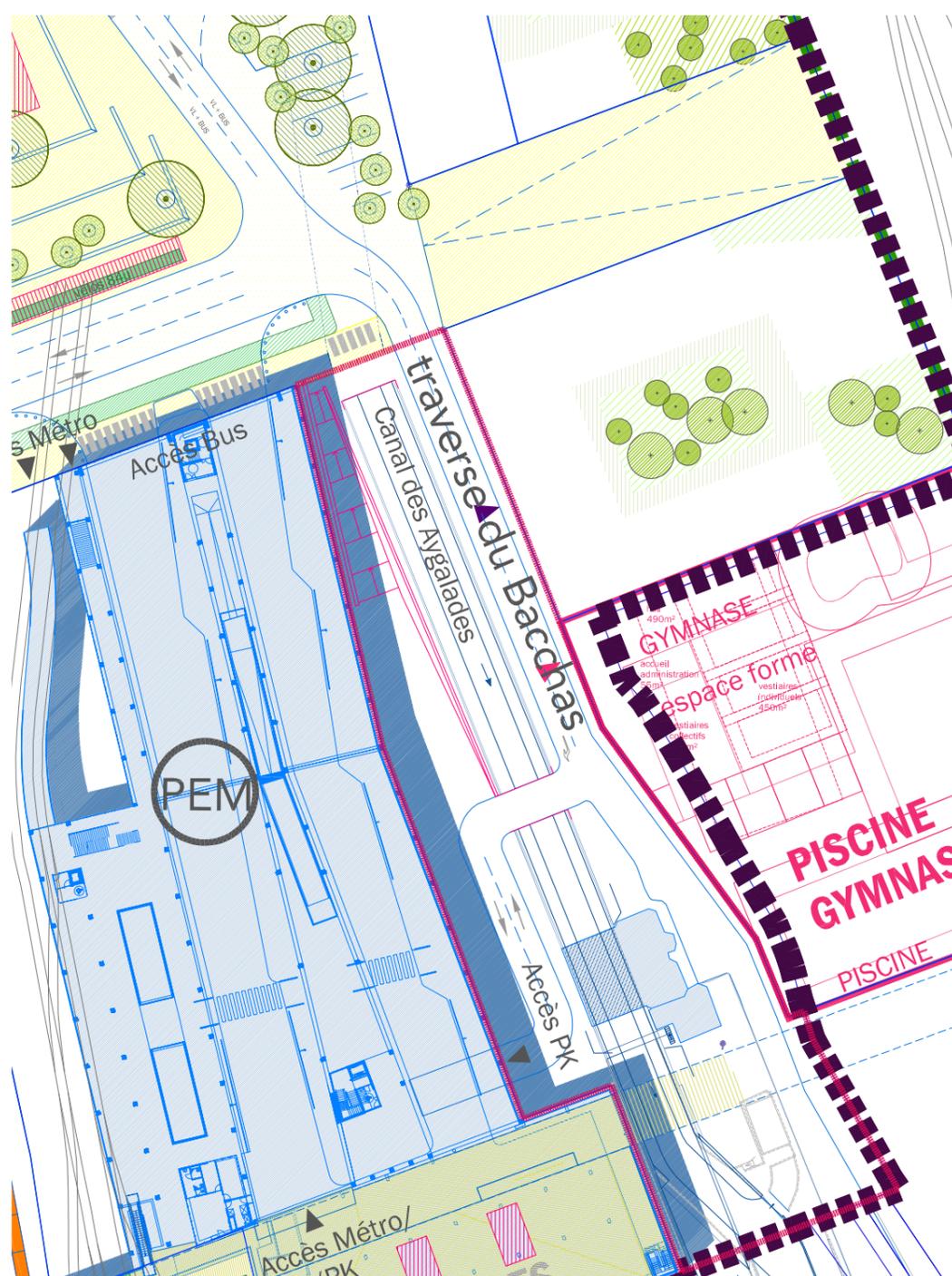
LE PROLONGEMENT DU MAIL PIÉTON EXISTANT
A l'intérieur des puces, le mail n'est pas planté

1.D TRAVERSE DU BACHAS

ANTICIPER UNE NOUVELLE CONTINUITÉ NORD-SUD

L'accès au parking du pôle multimodal depuis la place Gèze permet de préfigurer un aménagement prévu en phase 2 de l'Extension : le prolongement de la traverse du Bachas qui permettra à terme de proposer une nouvelle continuité nord-sud raccordant directement l'est du quartier des Crottes jusqu'à l'avenue des Ayalades. La reprise topographique importante du nord de cette voirie est anticipée dans la Zac Littorale, afin de faciliter les continuités de parcours véhicule et piéton depuis la place Gèze et de traiter ce qui risquerait d'être un délaissé urbain, posant diverses questions de sécurité et de qualité d'espace public à proximité du pôle multimodal Gèze.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

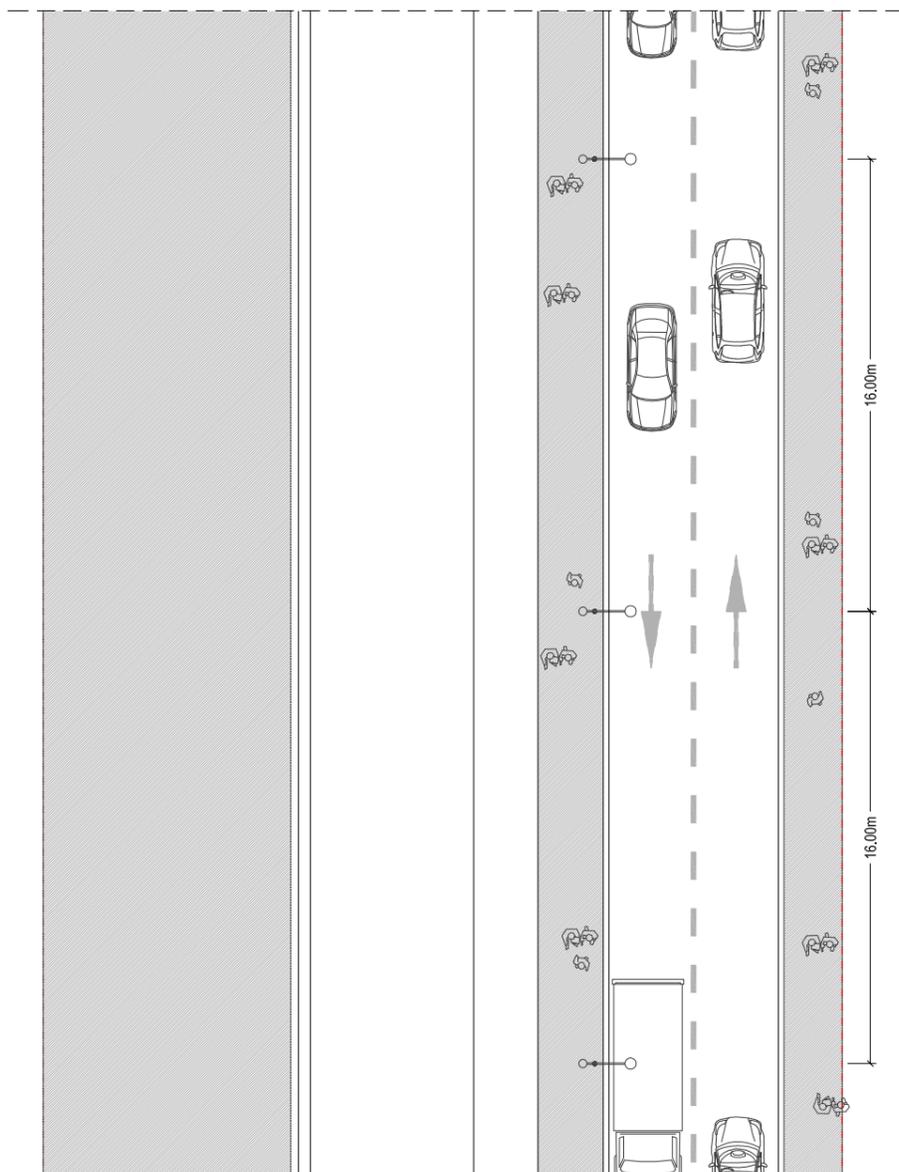
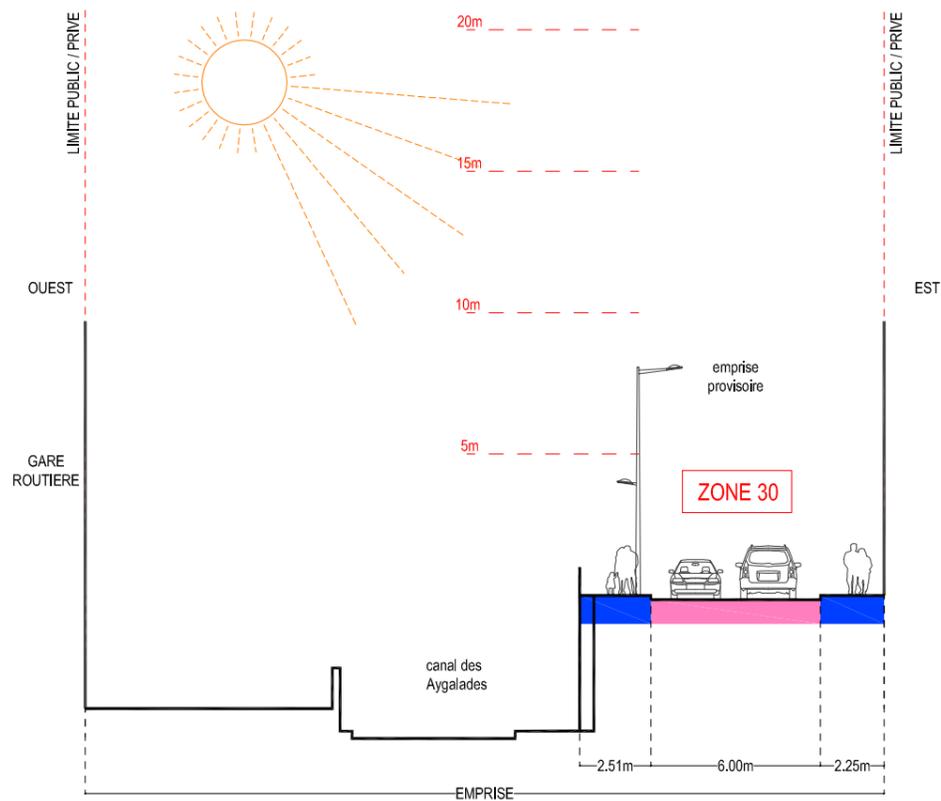
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2021/2023

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 3 M€

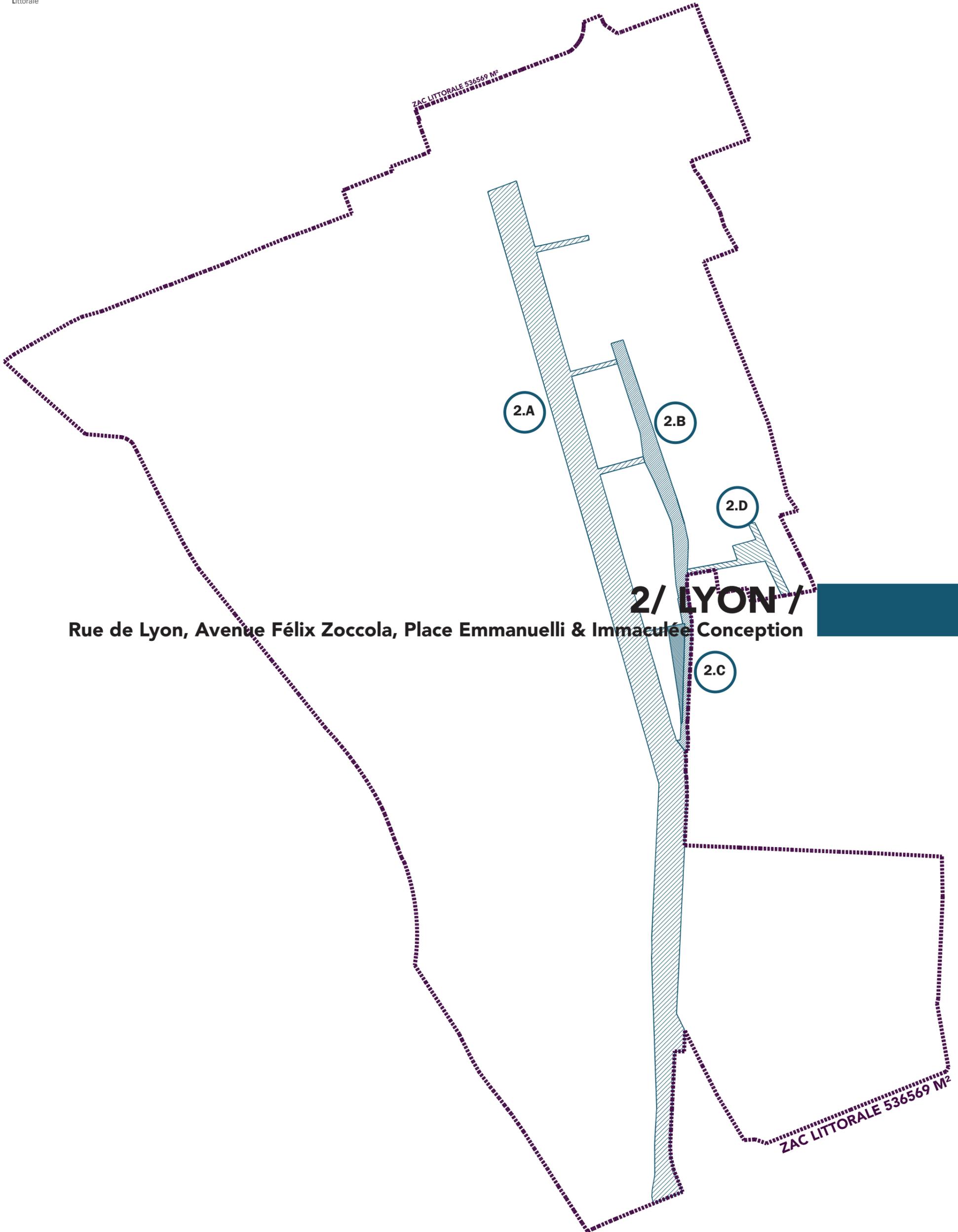
* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



LA TRAVERSE DU BACHAS

Afin de maintenir l'accès à la SERAM, et au parking du PEM, la traverse du Bachas réalisée sur le côté des Ayalades permet de franchir le canal à l'aide d'un pont plus au sud. Le contre-bas à l'ouest du PEM est aménagé par un escalier descendant depuis la place. Pour récupérer le niveau entre ce contre-bas et la traverse entre le canal et la voie, un talus armé ou un mur de soutènement est nécessaire à cet endroit.

2



2/ LYON /

Rue de Lyon, Avenue Félix Zoccola, Place Emmanuelli & Immaculée Conception

2.A RUE DE LYON

PRÉSERVER ET RENFORCER LES USAGES DE L'AXE HISTORIQUE

La rue de Lyon constitue le lien historique entre les différentes trames villageoises ponctuant son parcours depuis le centre-ville jusqu'aux quartiers Nord. Bien que cet axe ne puisse pas aujourd'hui accueillir un trafic important en raison de son gabarit réduit, il constitue néanmoins, avec le chemin de la Madrague-Ville, le seul axe nord sud d'échelle intermédiaire entre la trame locale et les axes routiers de forte capacité (A7 et A55). La volonté de conserver un trafic véhicule dans les deux sens implique alors un élargissement de son gabarit vers l'ouest.

Installer un TCSP en prolongement de la ligne de tramway T2 en son sein permet de restituer et de réactualiser sa vocation de lien inter-quartier tout en revalorisant les rives. La rue requalifiée révélera différentes séquences, espaces et usages multiples répondant aux besoins locaux. Sa fonction commerciale est réaffirmée.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

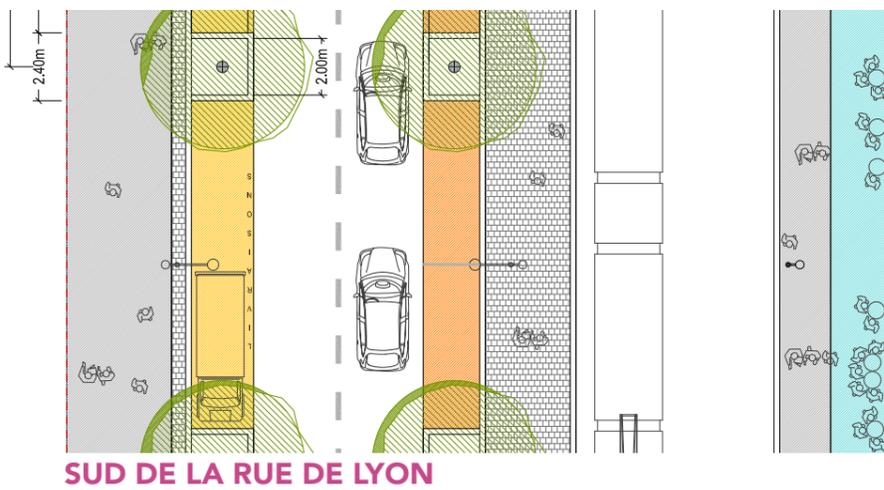
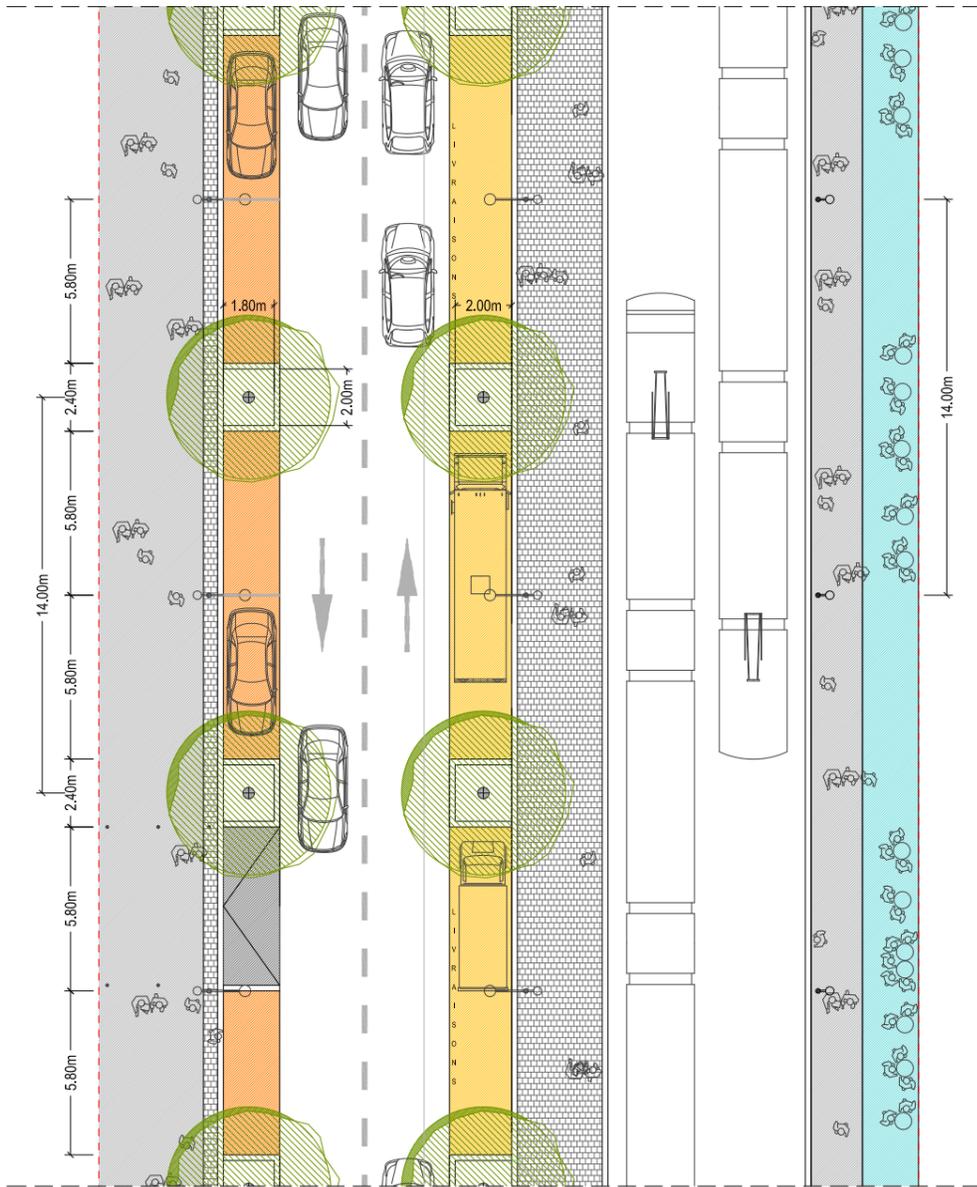
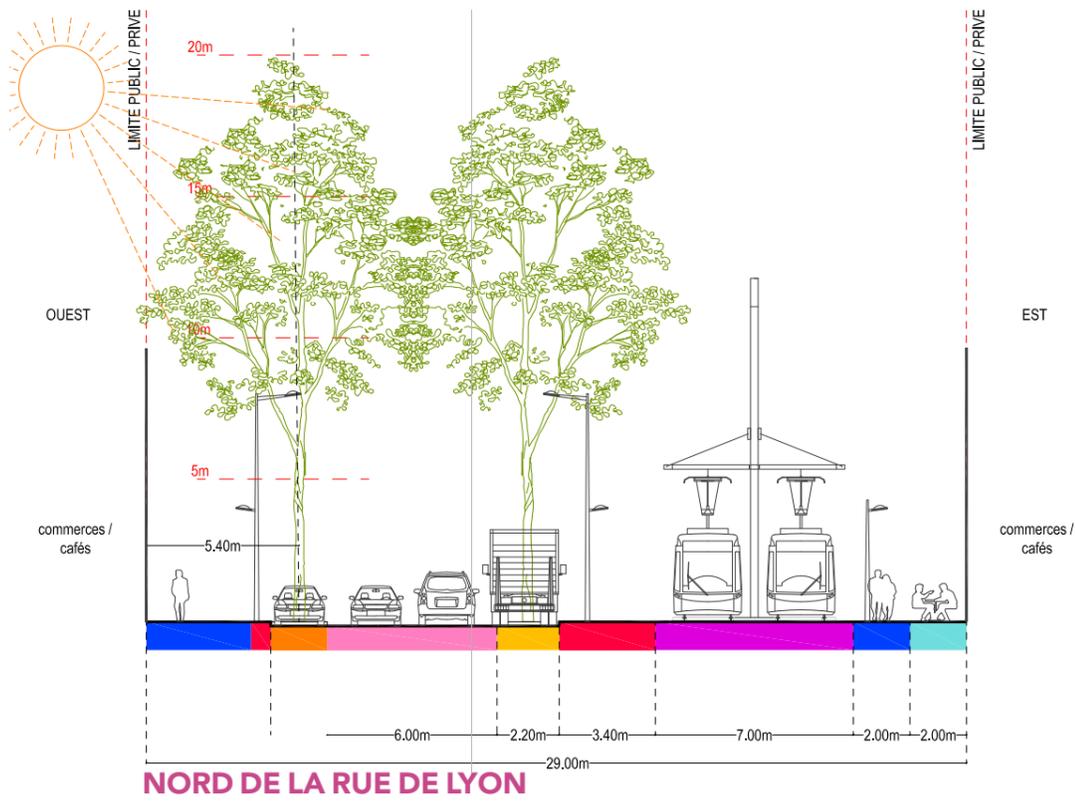
PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2024

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 8,16 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre

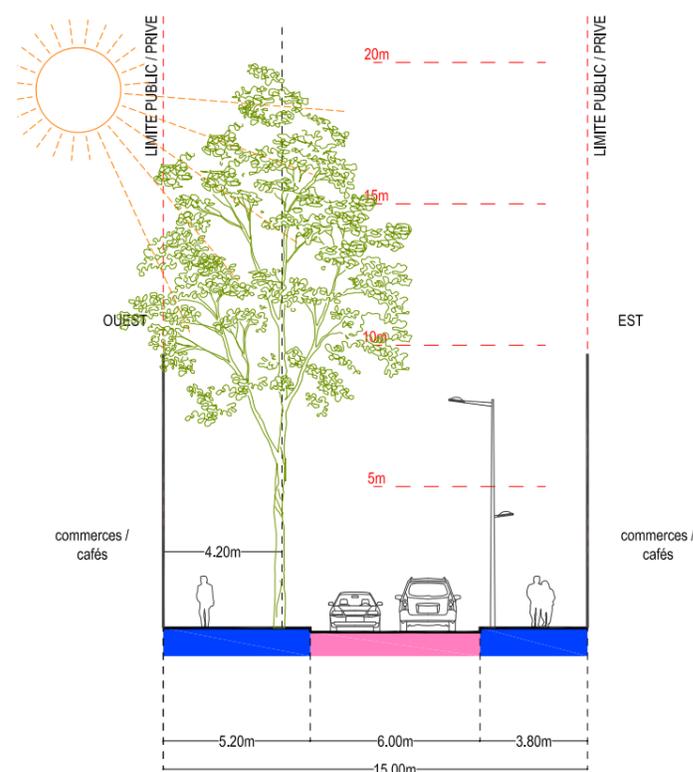
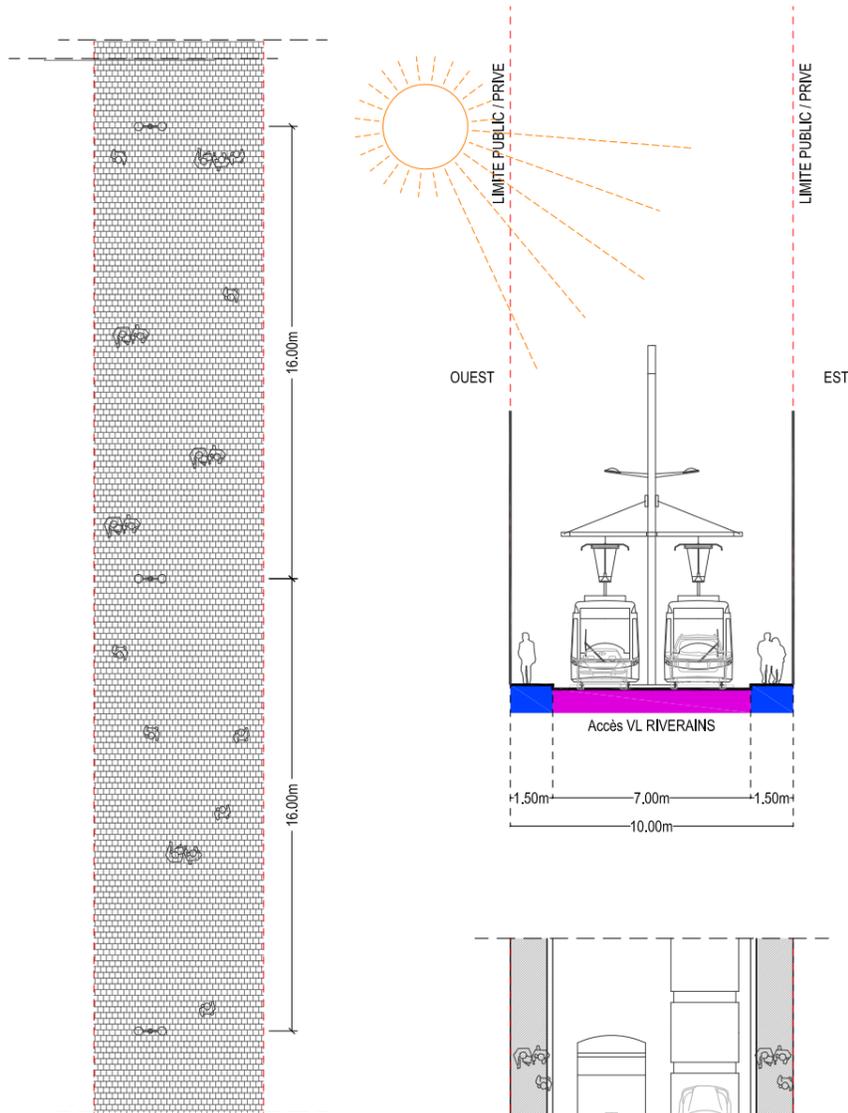




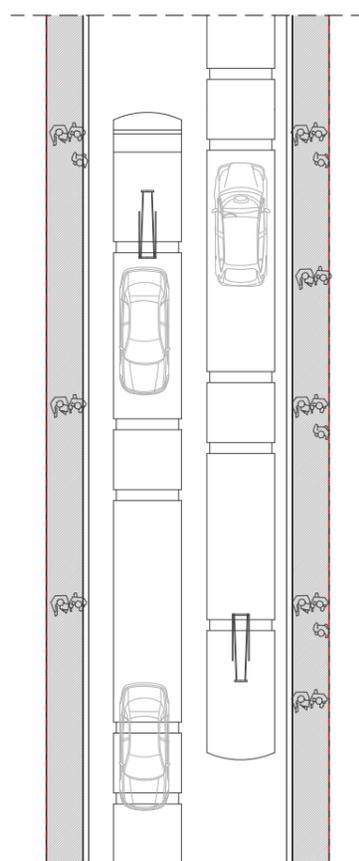


VENELLES PIÉTONNES
RUE DE LYON > ZOCCOLA

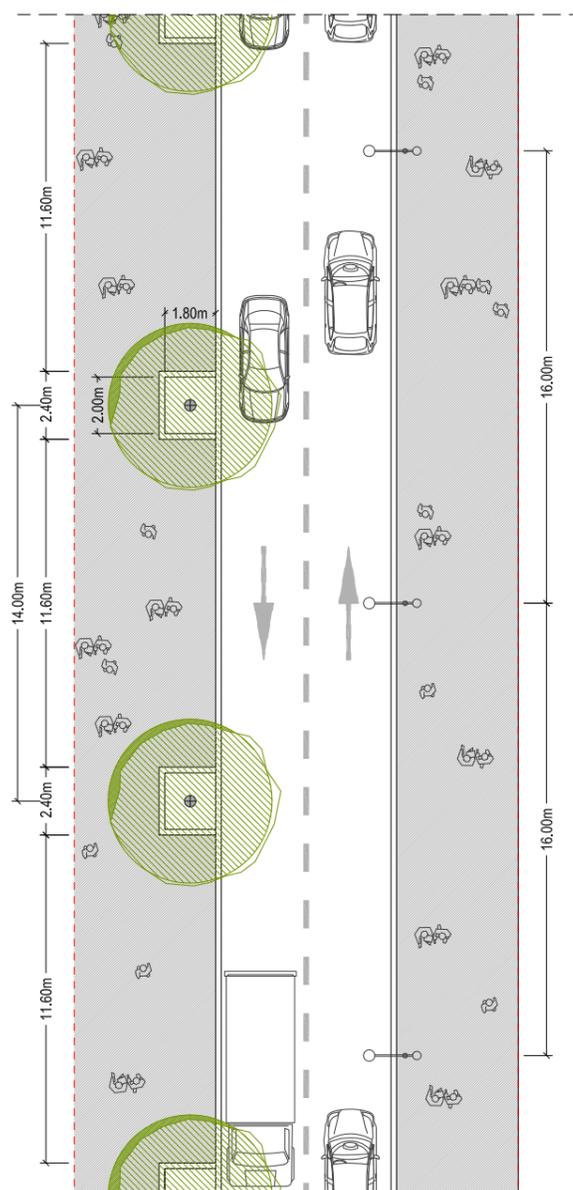
AVENUE ROGER SALENGRO,
 continuité de la rue de Lyon au sud



- CHAUSSEE
- TRAMWAY
- BANDE PASSANTE
- TERRASSES / ETALS
- PISTE CYCLABLE
- BANDE ACTIVE
- STATIONNEMENTS VL
- STATIONNEMENTS LIVRAISON
- ENTREE CHARRETIERE
- BANDE PLANTEE



RUE DU MARCHÉ,
 desserte locale
 uniquement (hors zac)



2.B AVENUE FÉLIX ZOCCOLA

LE CHEMIN RURAL AU CŒUR DU QUARTIER DES CROTTES, "LA RUE CAMPAGNE"

Partant de la rue de Lyon pour rejoindre la place Emmanuelli et plus loin la place de la Cabucelle, et bien au-delà de l'OIN ; la rue des Aygalades, la rue Zoccola conserve un tracé très proche de son état existant. Aboutissant sur une voie mixte bus et véhicules sur la place de la Cabucelle, cette rue est principalement pensée comme une desserte des constructions à venir entre Zoccola et rue de Lyon.

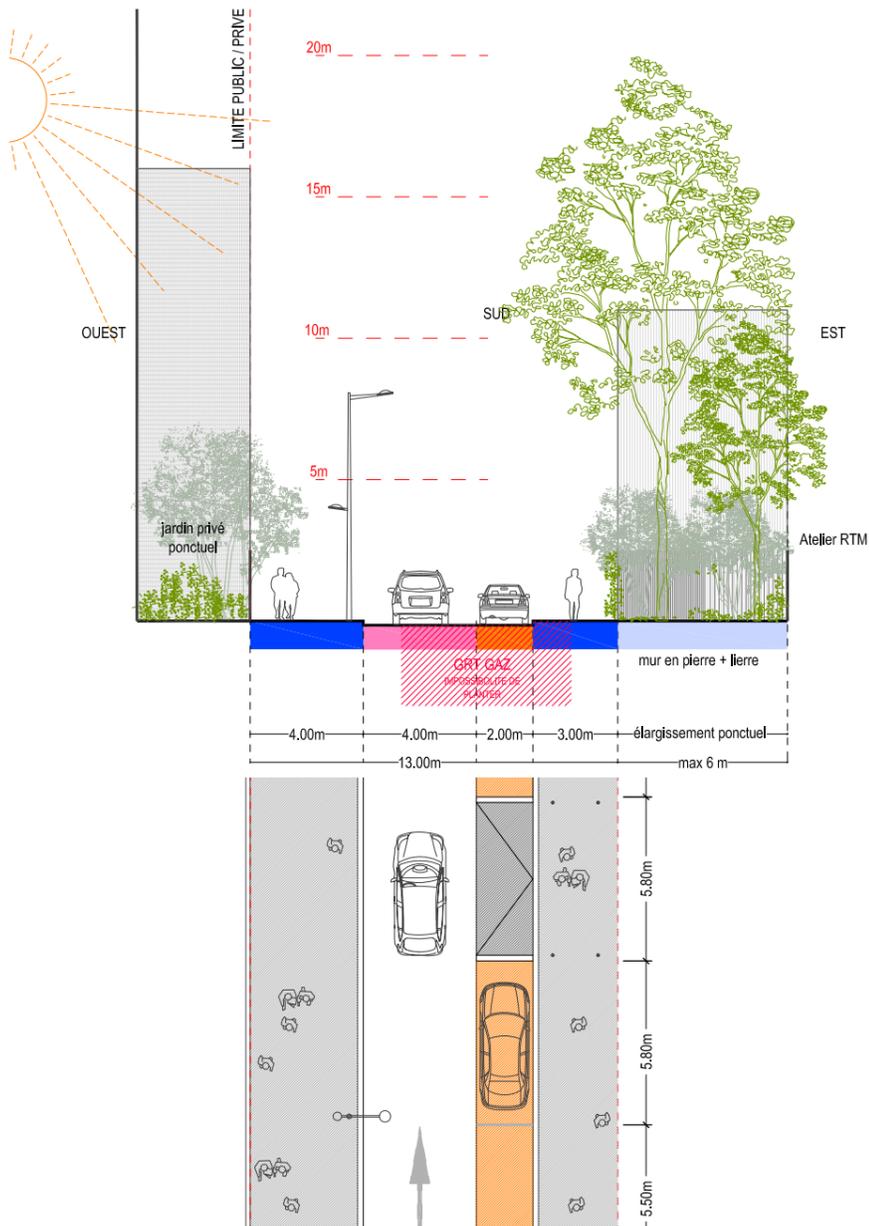
Sa situation en contre-bas de la rue de Lyon souligne le vallon des Aygalades et accroît son caractère domestique, le lien avec les rues qui la traversent en viaduc (la rue Allar et le mail piéton) se faisant par des escaliers piétons.

Un muret de pierre serpentera tout le long depuis le village des Crottes, épousant la sinuosité de sa rive Est, répondant aux murs de pierre végétalisés que l'on trouve sur les îlots côté Rue de Lyon, comme par exemple sur le couvent.

La conduite de gaz à haute pression enfouie sous son tracé interdit toute plantation d'arbres d'alignement. Les arbres déjà présents sont conservés dans la mesure du possible : le nivellement du nord de la rue pour rejoindre le niveau de la place de la Cabucelle oblige à abattre les platanes d'alignement.

Le mur de pierre sera quant à lui végétalisé par du lierre ou autre plante grimpante facile à entretenir.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

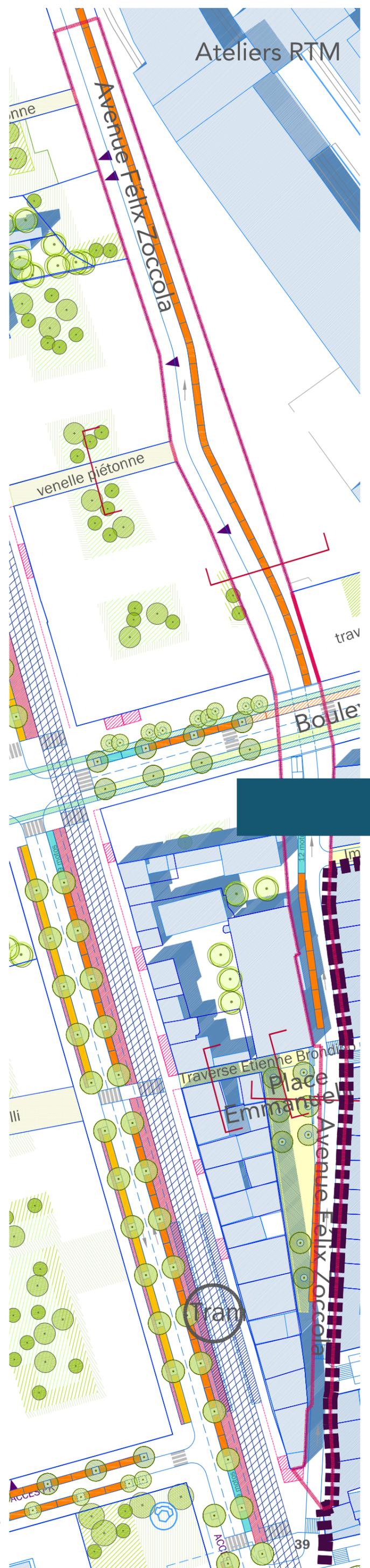
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2026

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 2,39 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



2.C PLACE EMMANUELLI

IMPULSION DU RENOUVEAU DES CROTTES

La rénovation de la place Emmanuelli se fait en lisière du périmètre de la Zac Littorale, au cœur du quartier des Crottes. C'est un élément de valorisation. Cette intervention se propose d'insuffler un dynamisme au quartier des Crottes en réalisant une transition entre nouveau quartier et quartier existant, dans une idée d'atténuation de la limite du périmètre opérationnel. La volonté de conserver le caractère de noyau villageois populaire se traduit par une rénovation formellement simple, mais qui mise sur une grande qualité des matériaux et mobiliers.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

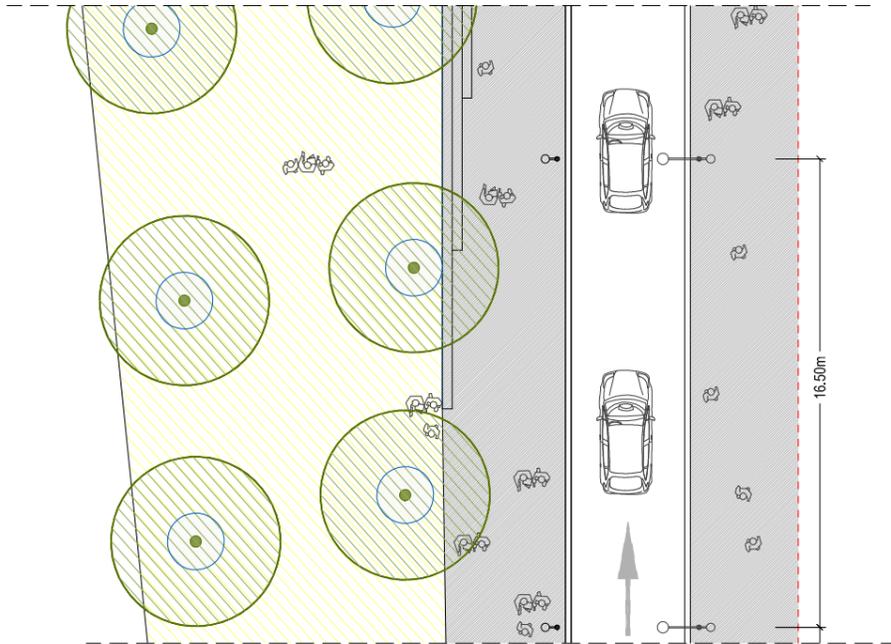
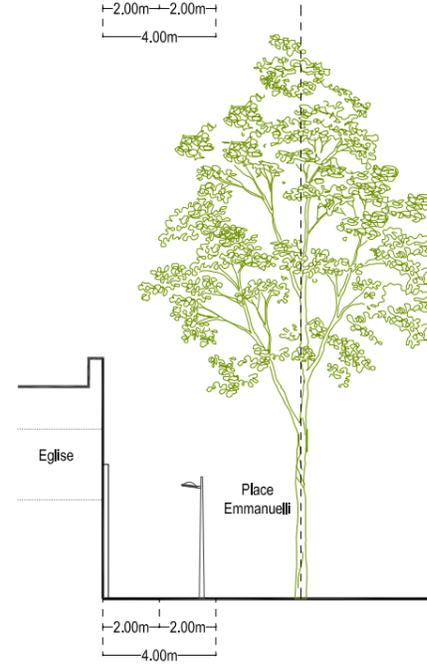
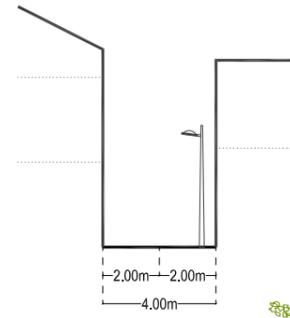
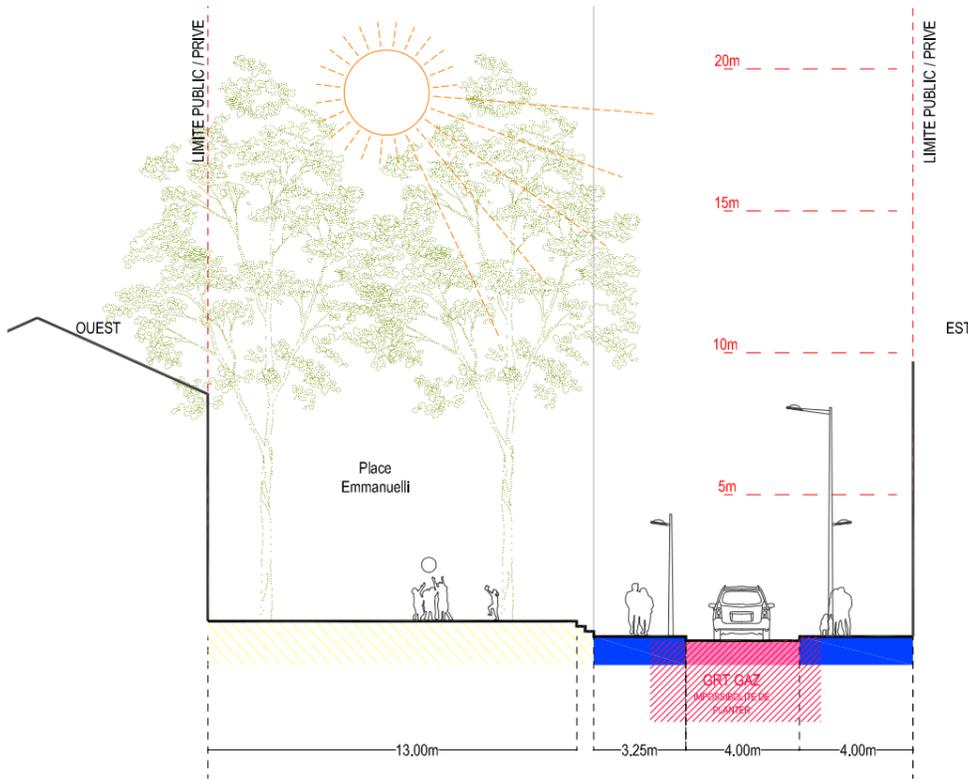
PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2026

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 0,48 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre

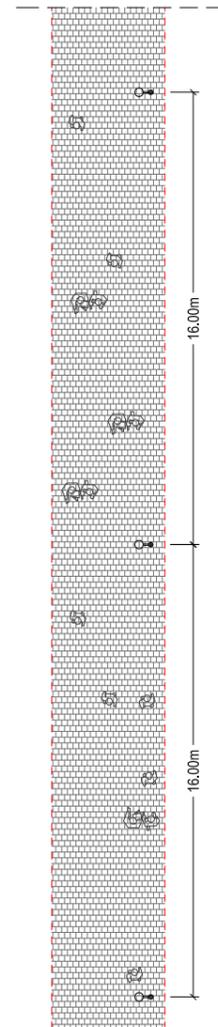




PLACE EMMANUELLI

L'objectif est d'ouvrir cette place sur le quartier et d'intégrer la venelle à son aménagement : un nouveau revêtement de sol avec un nivellement apaisé, accessible depuis la rue Zoccola par un emmarchement étiré; un aménagement avec des bancs de l'éclairage spécifique et le remplacement des arbres malades et abîmés si besoin. La Place Emmanuelli est renforcée dans son caractère villageois, il s'agit ici d'améliorations tout en gardant son esprit, d'amplifier ses usages pour qu'elle profite à l'ensemble des gens du Quartier. Son avantage résulte de sa position qui la préserve des flux de la rue de Lyon. Le stationnement est repositionné pour libérer un maximum d'espace sur les trottoirs.

- CHAUSSEE
- TRAMWAY
- BANDE PASSANTE
- TERRASSES / ETALS
- PISTE CYCLABLE
- BANDE ACTIVE
- STATIONNEMENTS VL
- STATIONNEMENTS LIVRAISON
- ENTREE CHARRETIERE
- BANDE PLANTEE



TRAVERSE ETIENNE BRONDINO,
Depuis la rue Lyon > Place Emmanuelli

2.D PLACE IMMACULÉE CONCEPTION

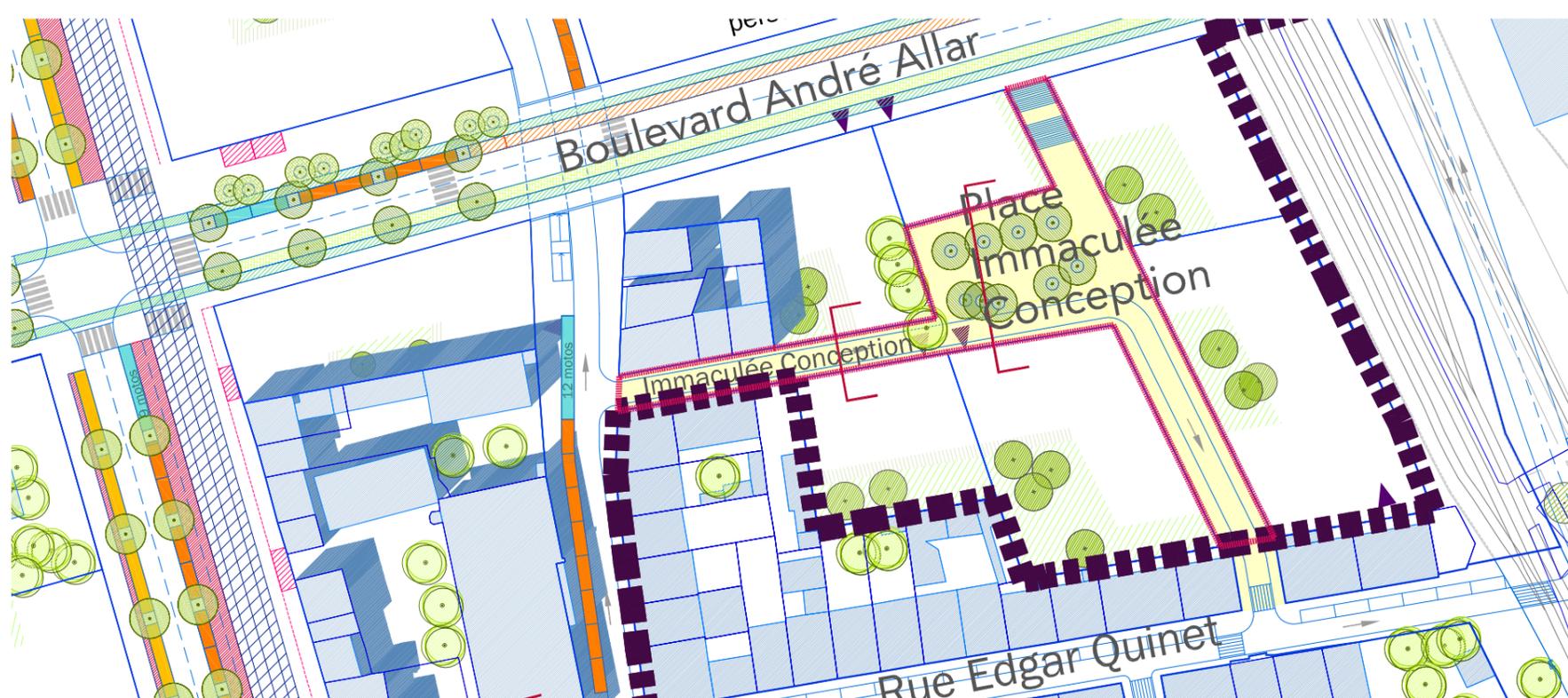
UNE PLACE DE VILLAGE MÉDITERRANÉEN

Lovée dans le coeur d'un îlot, au bout de la rue existante de l'Immaculée conception, cette place en contre bas du futur Boulevard André Allar, répond à l'échelle du quartier des Crottes par sa taille et son ambiance méditerranéenne. Elle s'inscrit dans un vocabulaire vernaculaire et trouve une correspondance forte avec la place Emmanuelli existante.

Cachée, sa découverte est possible par les traverses y menant et les escaliers d'Allar.

Son traitement par la conservation des pavés et l'utilisation de pavés recyclés, combinés avec du stabilisé lui confère déjà des usages (pétanque, bancs au soleil, ...)

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

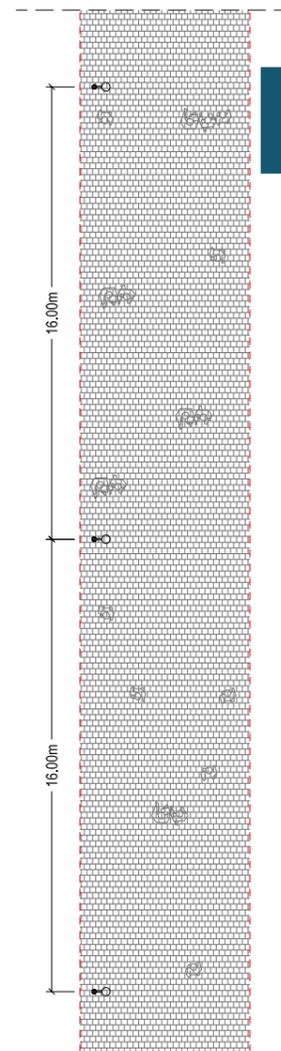
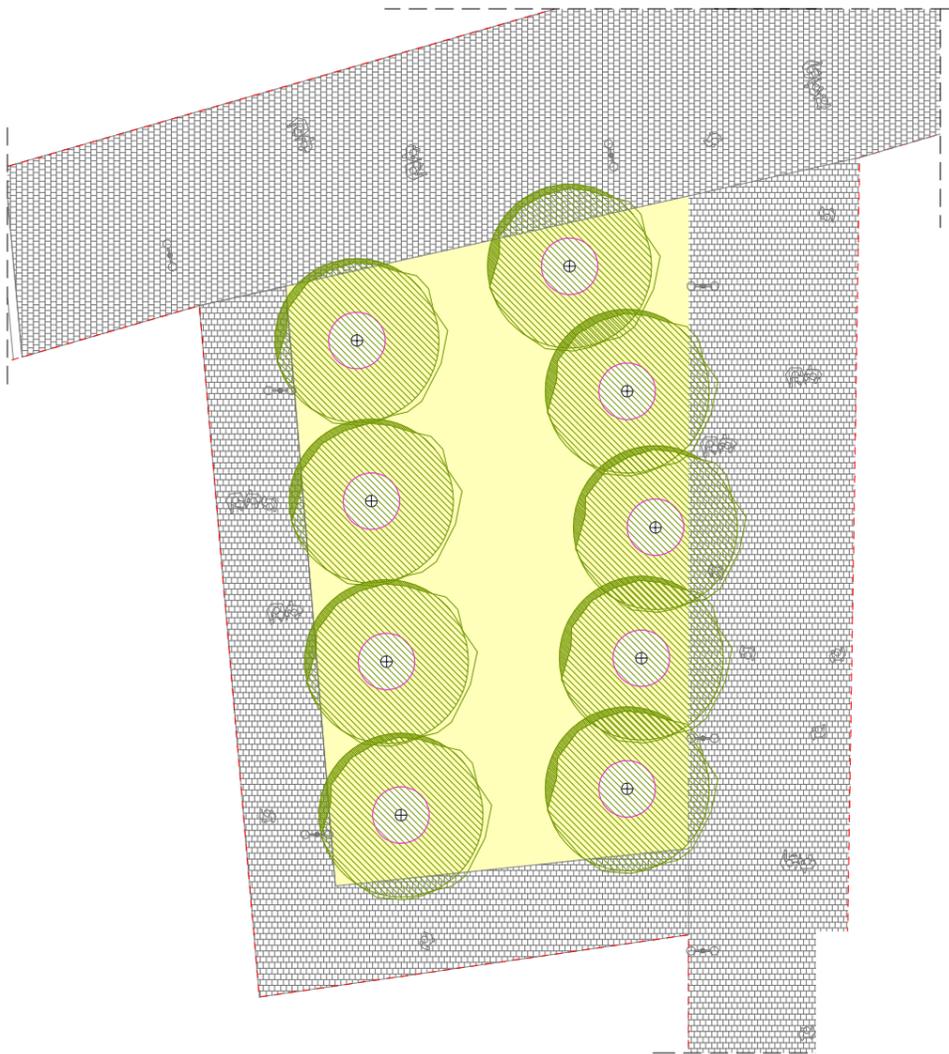
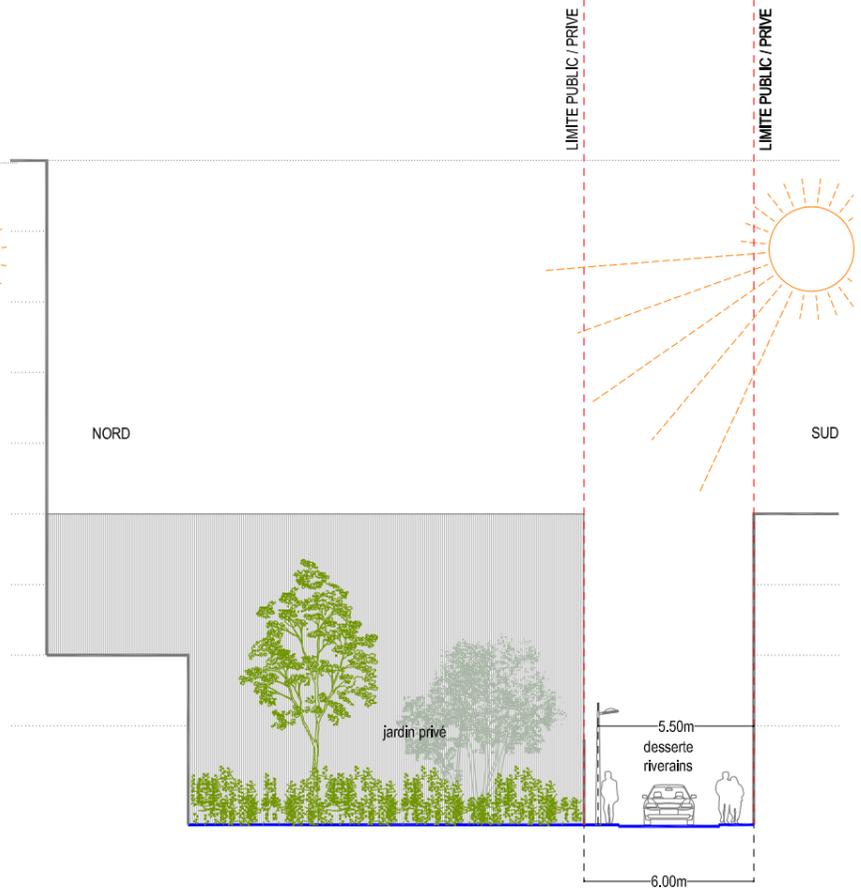
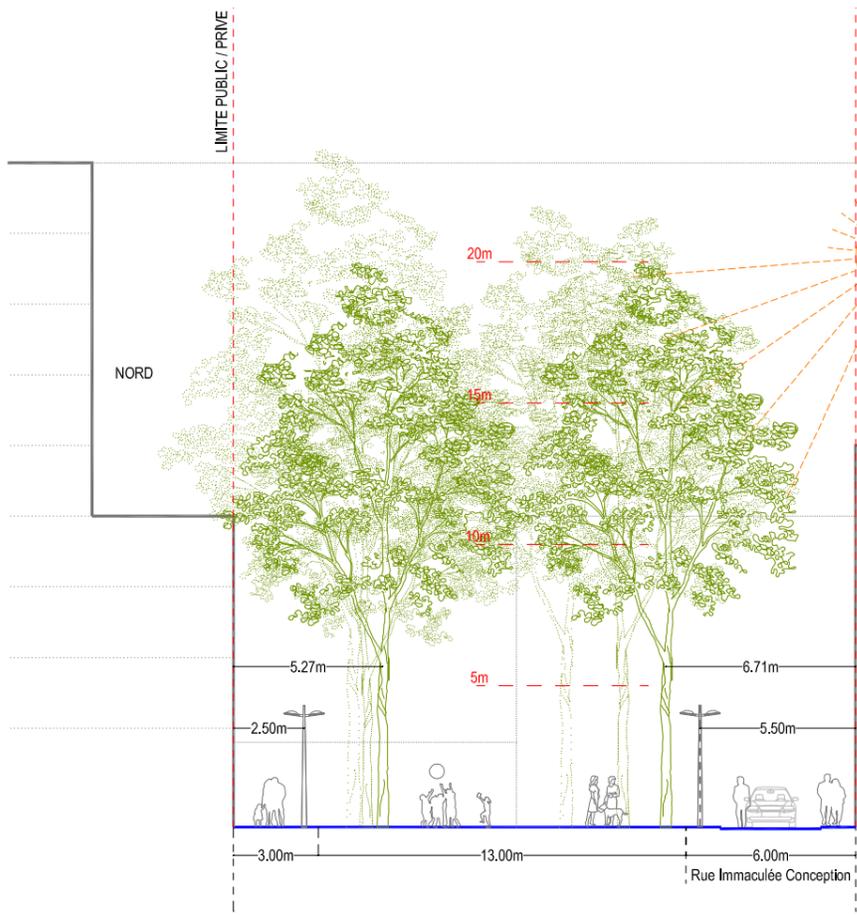
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLÉ

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2026

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 0,56 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre

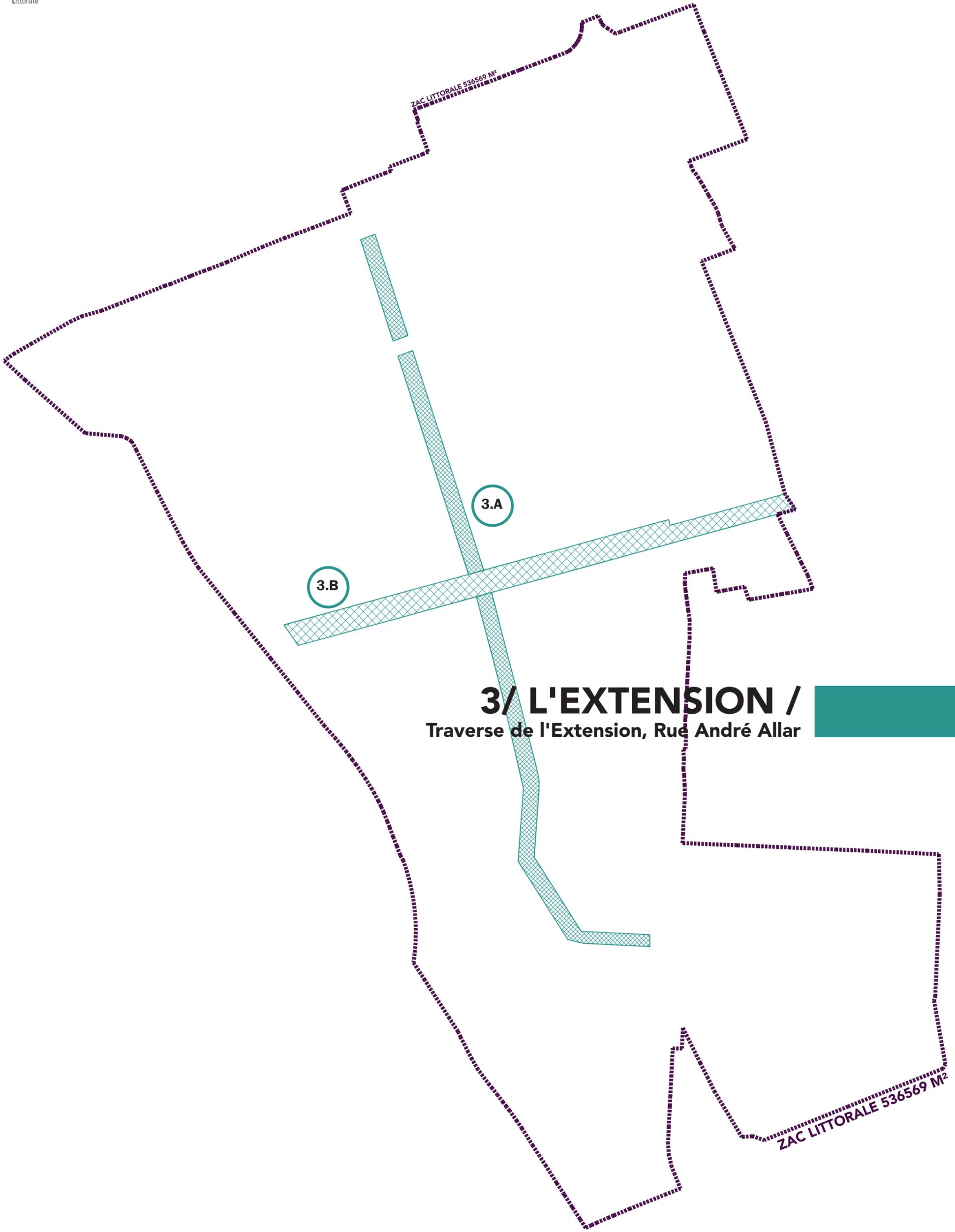


PLACE IMMACULÉE CONCEPTION

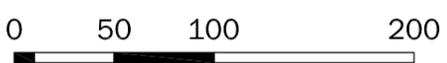
RUE IMMACULÉE CONCEPTION

voie sens unique uniquement en desserte locale

3



3/ L'EXTENSION / Traverse de l'Extension, Rue André Allar



3.A TRAVERSE DE L'EXTENSION

NOUVEAU LIEN NORD-SUD SUPPORT D'AMÉNAGEMENT

Le percement de cette traverse est un des éléments structurants de la reconversion du secteur situé entre la Madrague-Ville et la rue de Lyon. Elle propose une nouvelle traversée nord-sud de l'Extension en tirant un lien depuis le quartier du parc habité jusqu'à l'arrivée des bretelles de la tranchée ouverte sur Cap Pinède. Son raccordement avec la rue de la Villa Oddo prévu en phase 2 parachèvera ce grand lien jusqu'au quartier de la Cabucelle, et permettra une couture du projet avec les quartiers situés au nord du périmètre.

Les plantations et le grand nombre de stationnements prévus dans cette rue contribuent à lui insuffler un caractère domestique.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

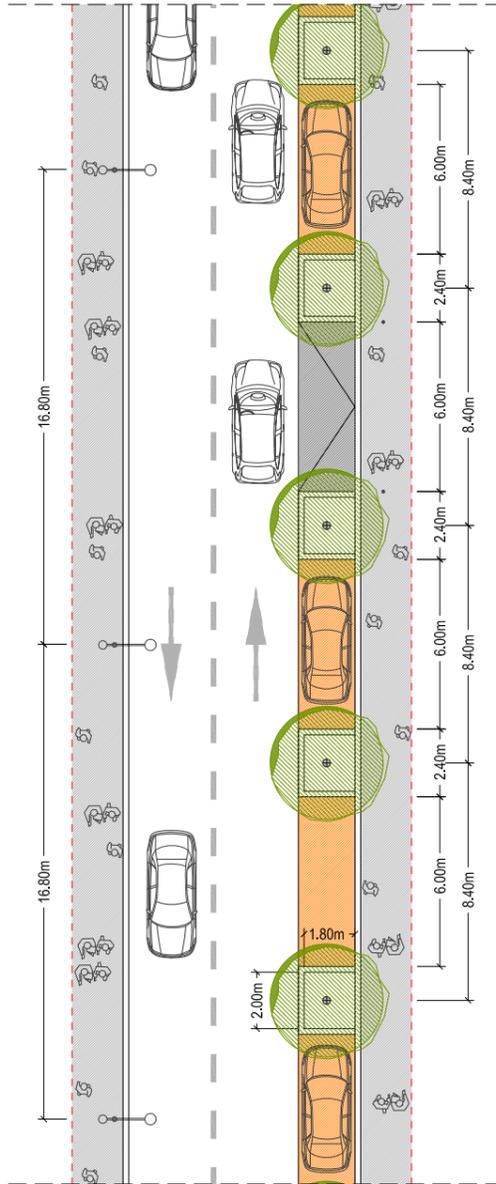
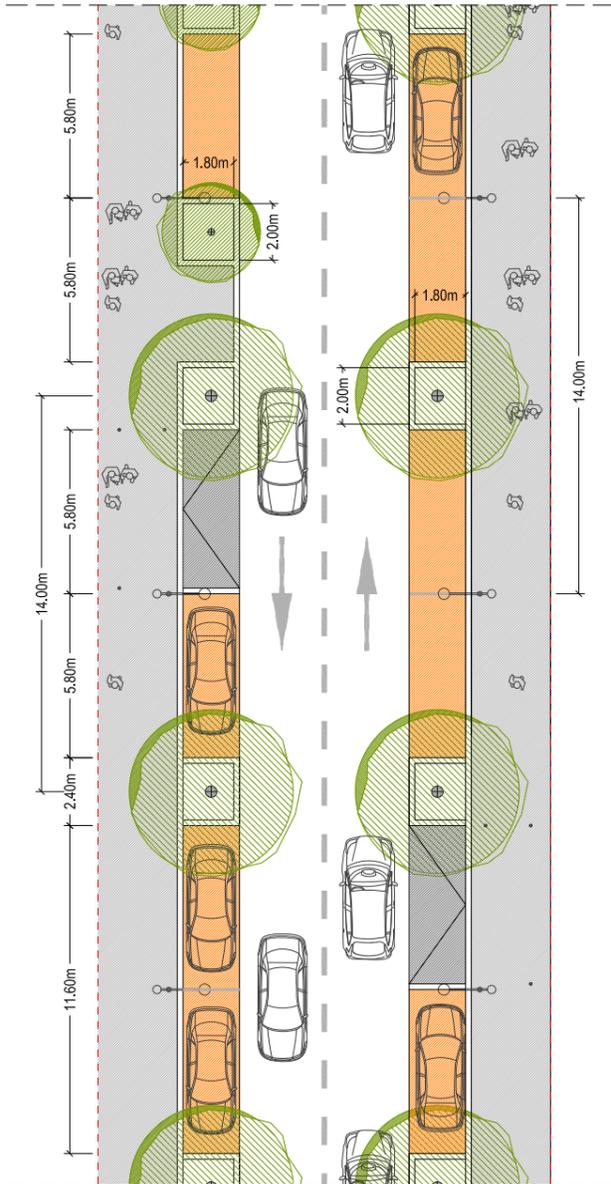
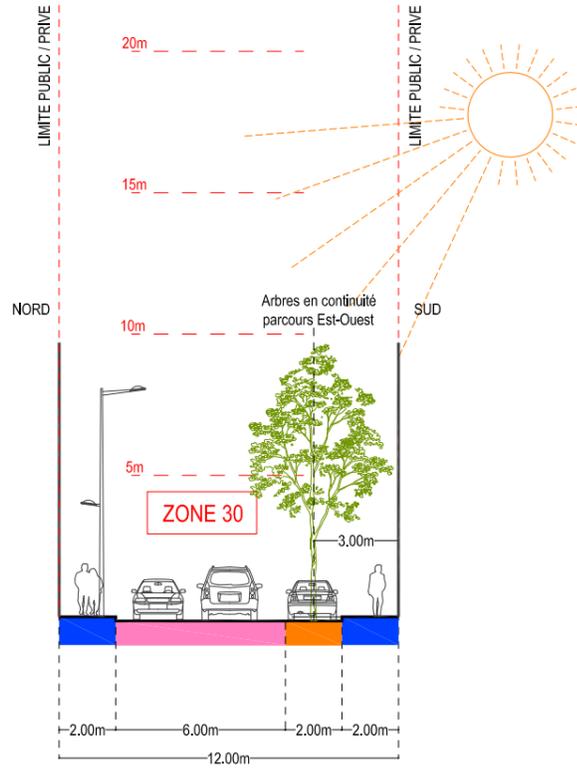
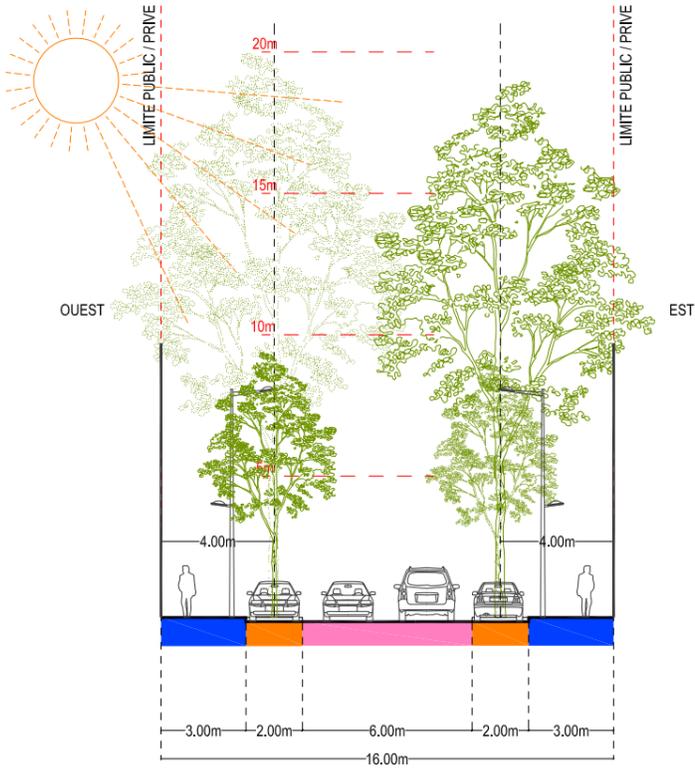
PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION :
2018/2026 (RÉALISATION PAR TRANCHE)

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 3,08 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre





TRAVERSE DE L'EXTENSION
Depuis Cap Pinède

TRAVERSE DE L'EXTENSION
De la traverse de l'Extension à la rue de Lyon

- CHAUSSÉE
- TRAMWAY
- BANDE PASSANTE
- TERRASSES / ETALS
- PISTE CYCLABLE
- BANDE ACTIVE
- STATIONNEMENTS VL
- STATIONNEMENTS LIVRAISON
- ENTREE CHARRETIERE
- BANDE PLANTEE

3.B RUE ANDRÉ ALLAR

UN AXE RÉSIDENTIEL, LIEN INTER-QUARTIER

La rue André Allar est prolongée entre la rue de Lyon où elle s'arrête aujourd'hui, et le Canet. elle reliera ainsi en phase 2 les principaux quartiers résidentiels, Cazemajou, les Crottes et le Canet, et bien au-delà de l'A7, seul axe est-ouest à vocation résidentielle.

Franchissant le parc en son centre, elle adapte sa forme aux quartiers qu'elle traverse et distribue les équipements de quartiers.

C'est en s'élargissant généreusement en arrivant sur le Littoral que la Rue André Allar devient l'extension urbaine du Parc Amont vers la mer.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

HYPOTHÈSES

La Rue André Allar trouve 2 profils en long envisageables, chacun présentant ses avantages.

La première hypothèse dégage de larges terrasses au sud d'XXL ensoleillées, tandis que la deuxième hypothèse privilégie un parterre central planté.

Ces deux hypothèses sont animées par 2 alignements d'arbres structurants qui auront vocation à se prolonger jusqu'au Canet.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

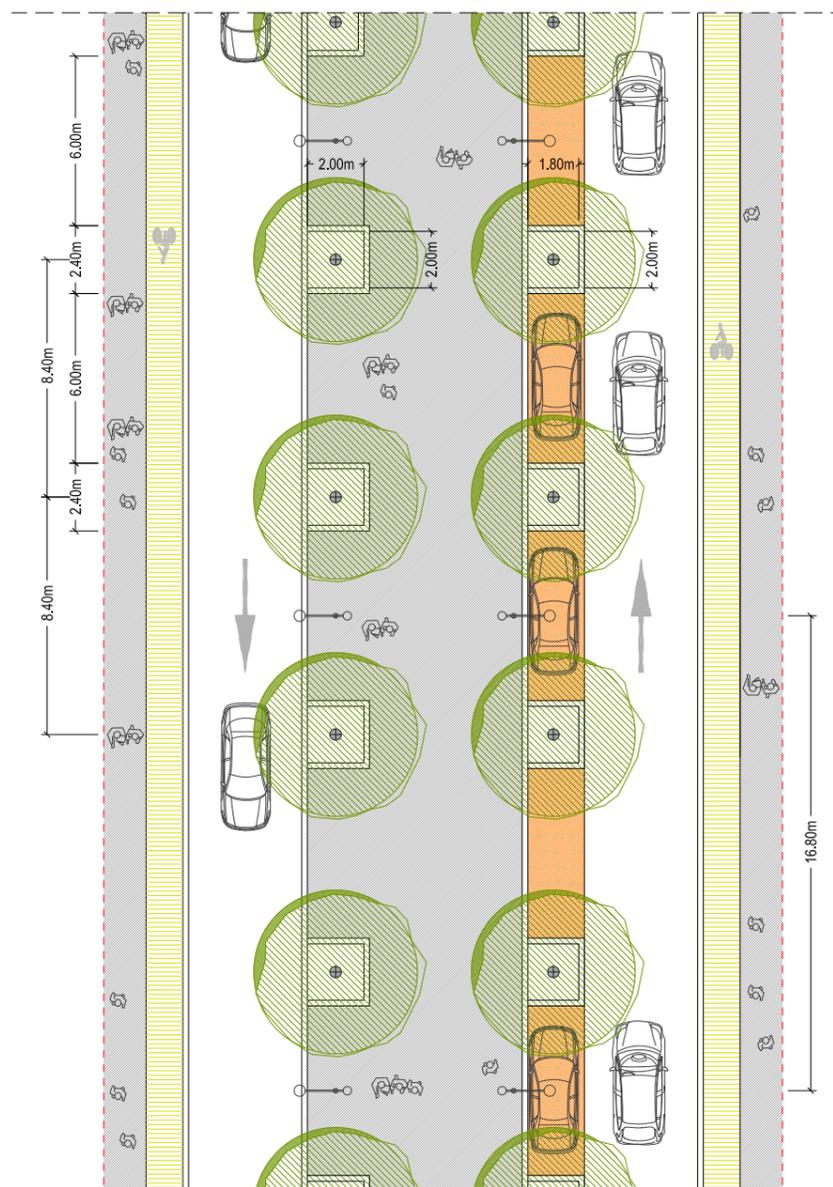
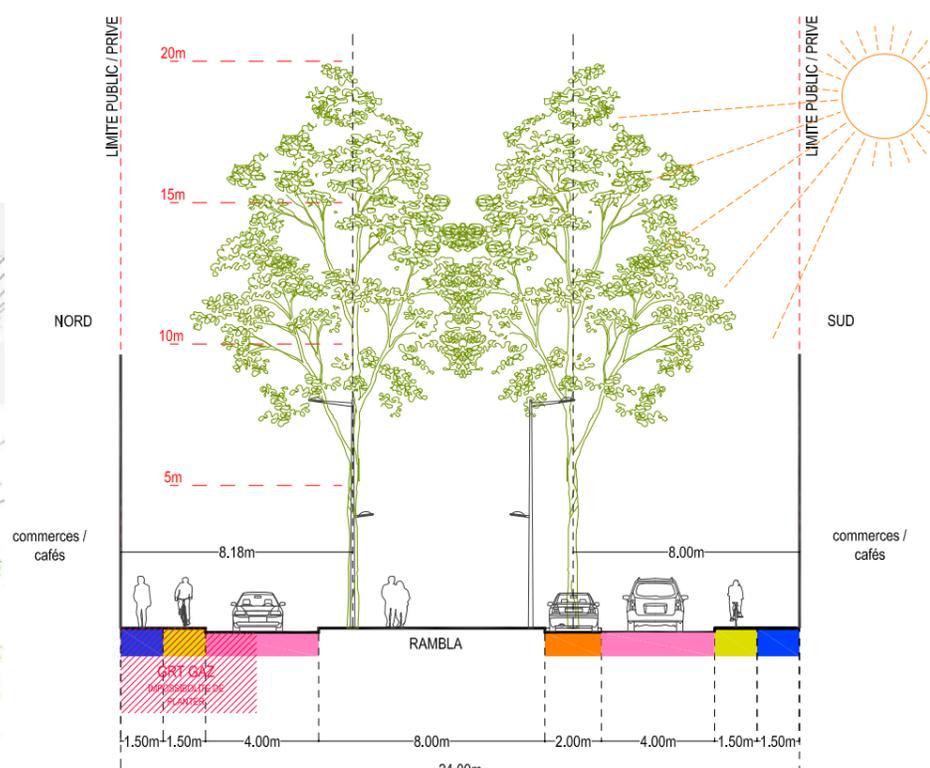
DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2016 /2026 (RÉALISATION PAR TRANCHE)

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 4,39 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre

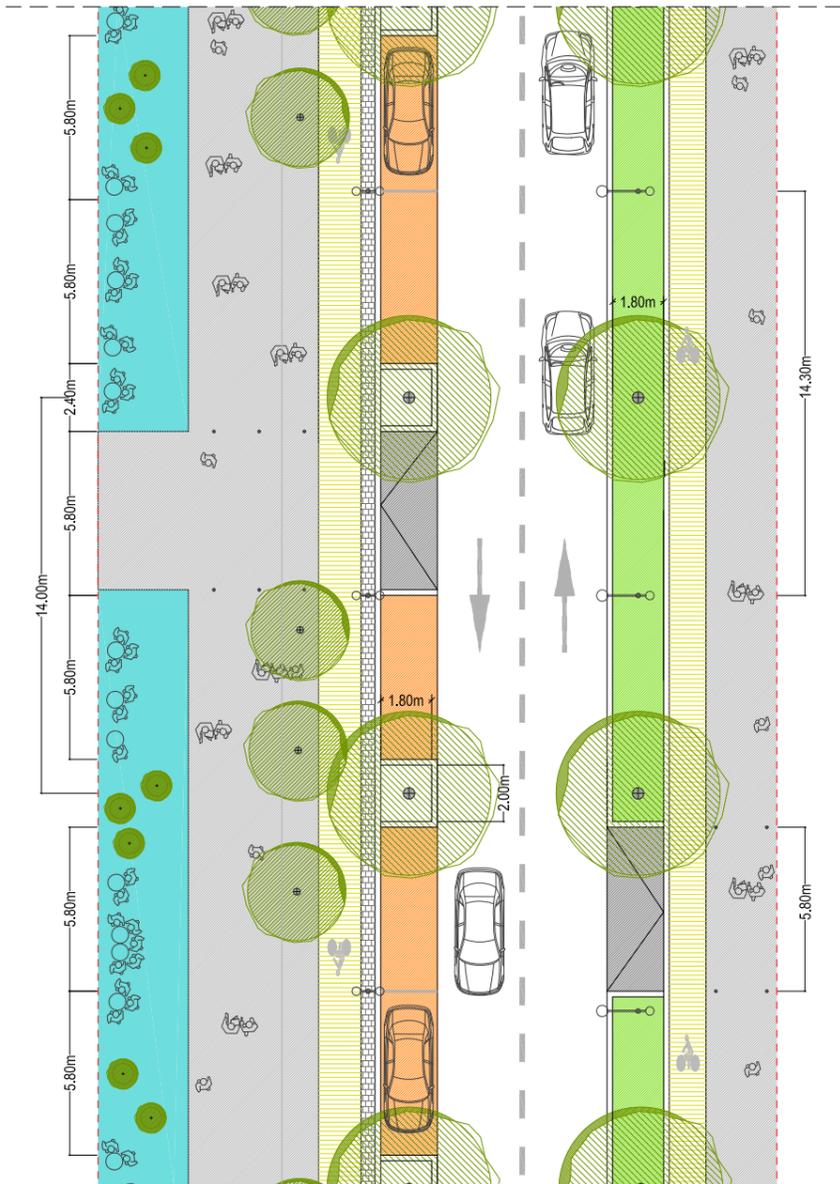
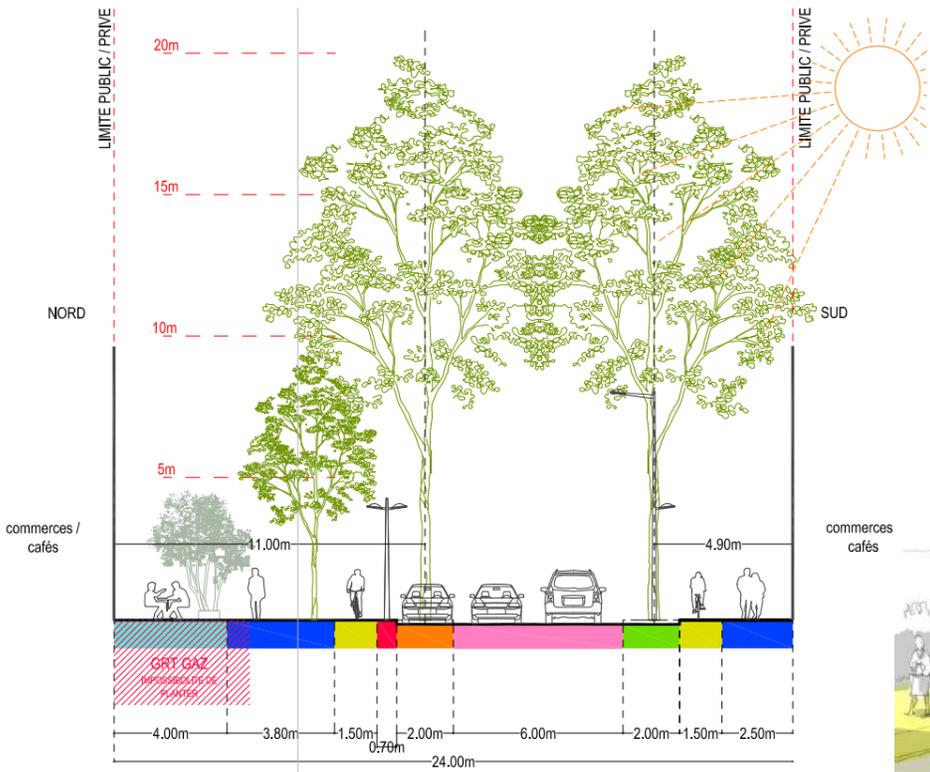
... À LA MER





RAMBLA, JARDIN CONTINU

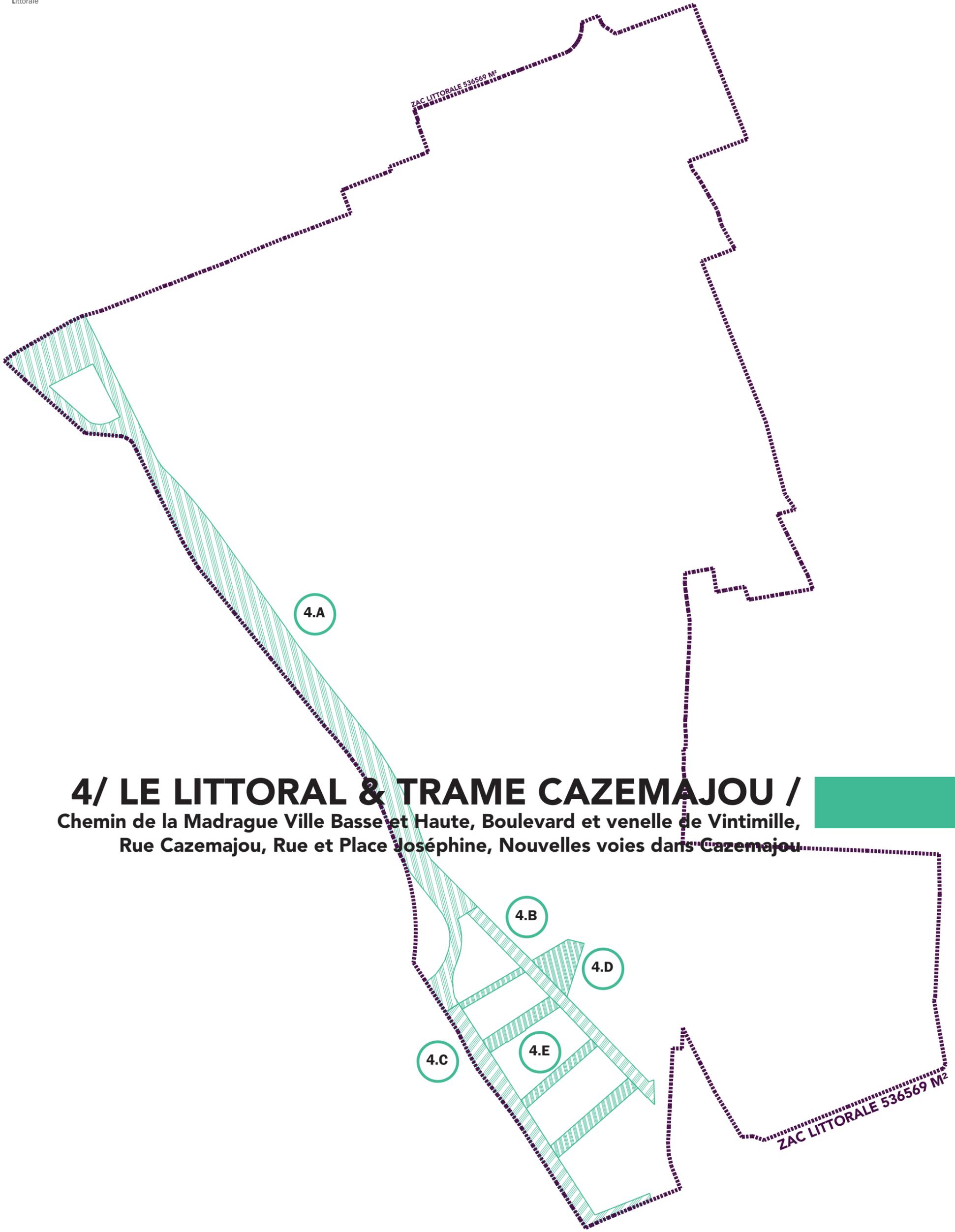
Ce profil privilégie un espace central qui peut se décliner en ballade minérale ou en parterre planté depuis le parc jusqu'à la mer.



TERRASSES AU SUD ENSOLEILLÉES

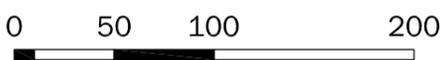
Ce profil privilégie une terrasse continue plein sud, avec ces terrasses animées sur le boulevard Allar, l'alignement de plantation est doublé par un alignement secondaire et par la végétalisation possible des terrasses.

4

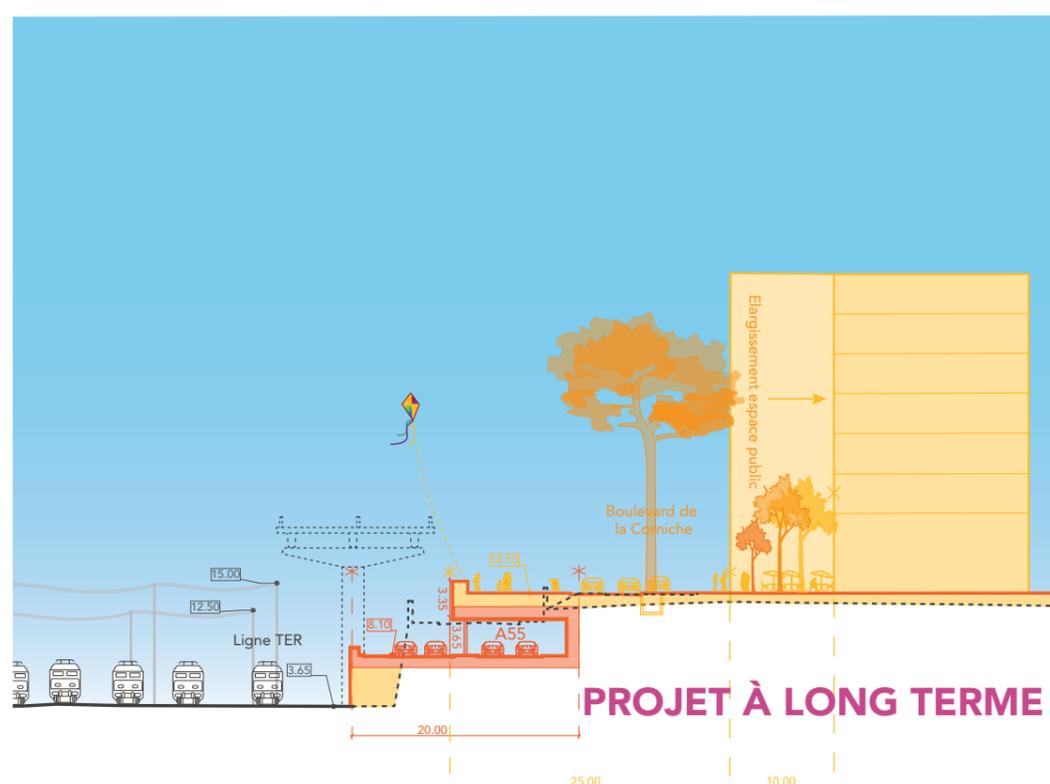
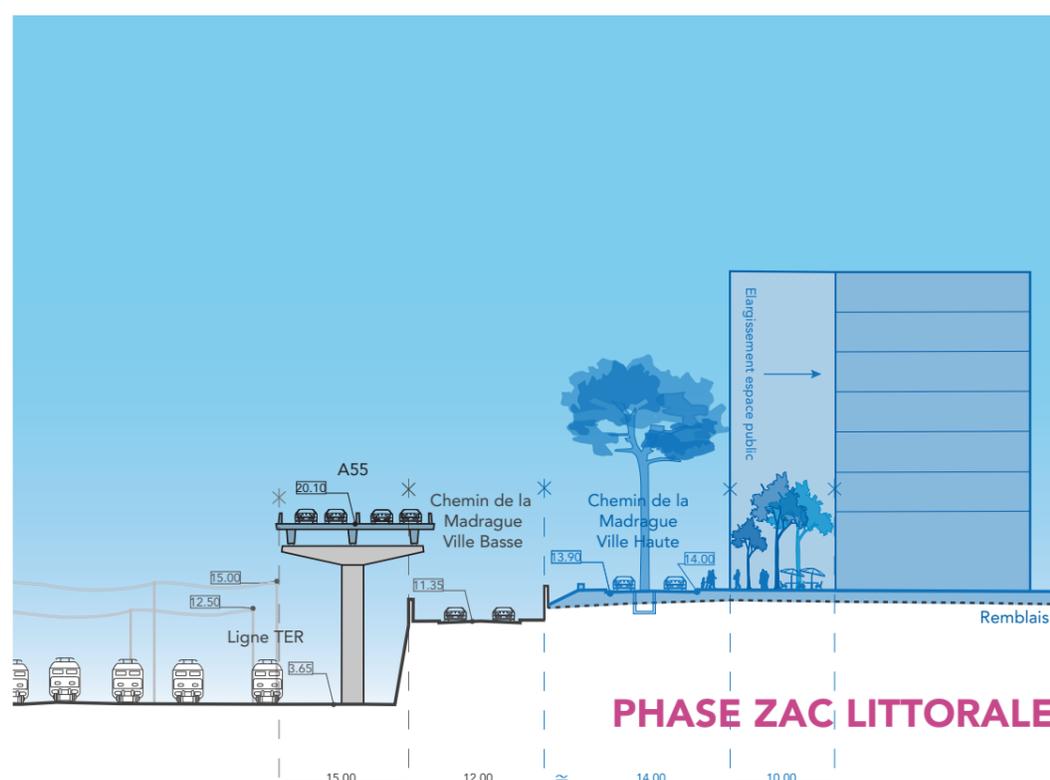
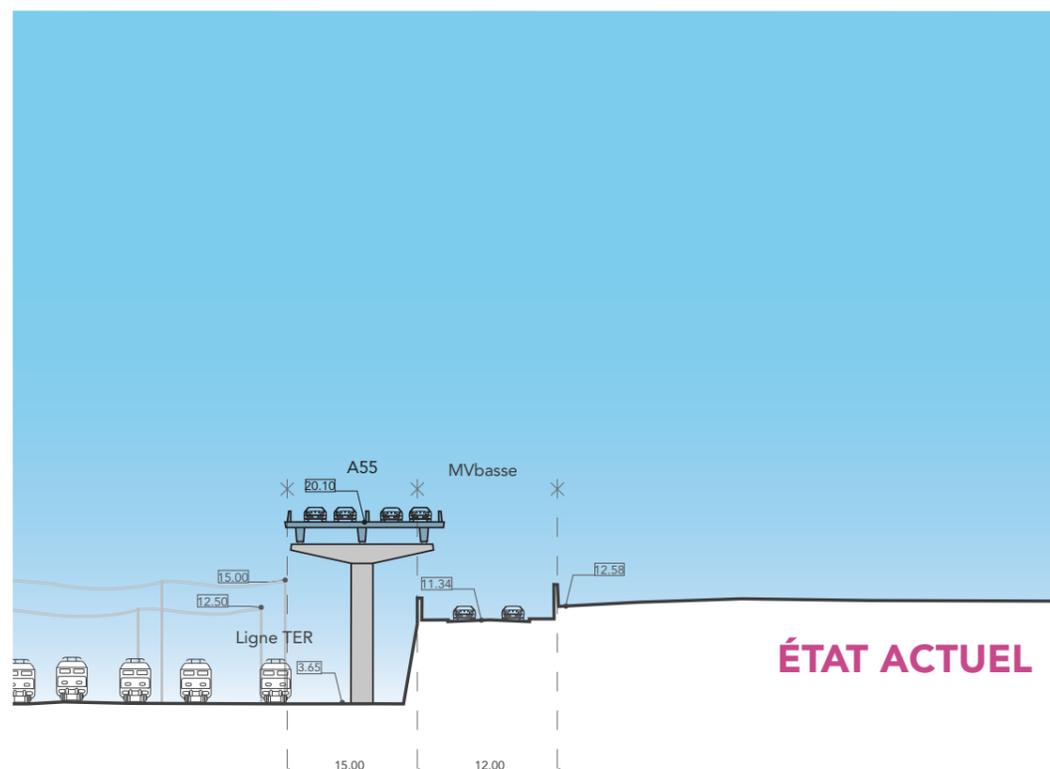


4/ LE LITTORAL & TRAME CAZEMAJOU /

Chemin de la Madrague Ville Basse et Haute, Boulevard et venelle de Vintimille,
Rue Cazemajou, Rue et Place Joséphine, Nouvelles voies dans Cazemajou



4.A CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE BASSE ET HAUTE > FUTURE CORNICHE



UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LE LITTORAL MARSEILLAIS

C'est la première étape de la connexion du quartier de Cazemajou à la Corniche (en phase 2, elle se fera également depuis le boulevard de Paris).

Pour rappel, la Corniche de l'Extension est l'histoire de la reconquête d'un littoral aujourd'hui mis à distance et que le projet ouvre à tous. Ce front de mer au-dessus de l'autoroute A55 en sarcophage a l'ambition d'être un espace public majeur remodelant la façade maritime, s'ouvrant sur la Mer, avec le Port pour premier plan. C'est un lieu passant, une promenade métropolitaine accessible à tous, le long du littoral marseillais. Elle ne constitue pas une négation de l'infrastructure puisqu'elle préserve le travelling maritime spectaculaire de l'A55. La corniche contemporaine donne à lire l'histoire complexe qui s'est jouée et se joue encore entre économie, ville et infrastructure tout en réinventant une forme déjà présente à Marseille.

Dans la Zac Littorale, il ne s'agit encore que de préfigurer ce que sera le boulevard de Corniche. L'élargissement et le nivellement du chemin de la Madrague-Ville permet d'installer une voirie haute (future Corniche) et basse (support du sarcophage).

La constitution d'une façade maritime participe à la construction d'une attractivité autour d'un lieu en devenir. A terme, un lieu d'attraction, une balade urbaine et maritime, des programmations exceptionnelles en pied d'immeubles.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE BASSE ET HAUTE - PHASE ZAC LITTORALE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

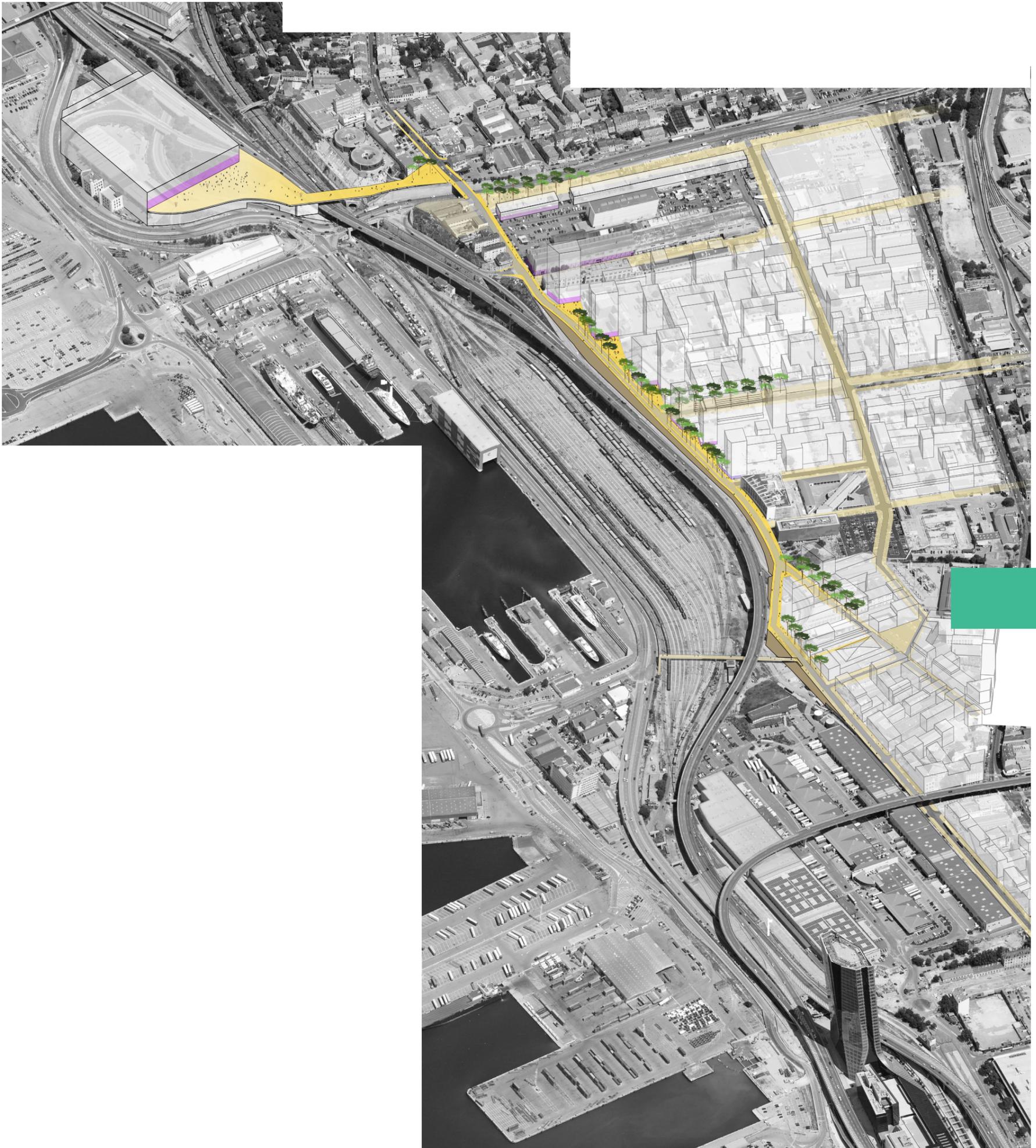
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

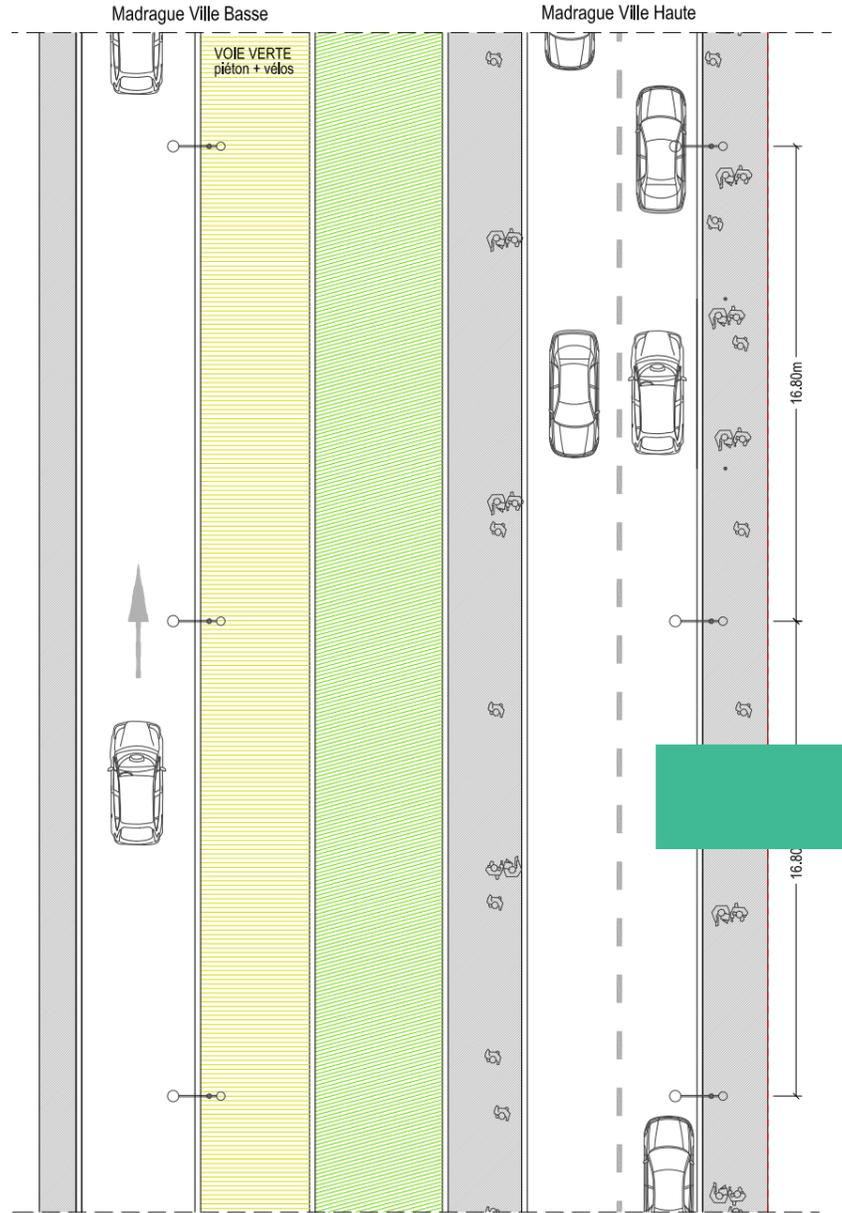
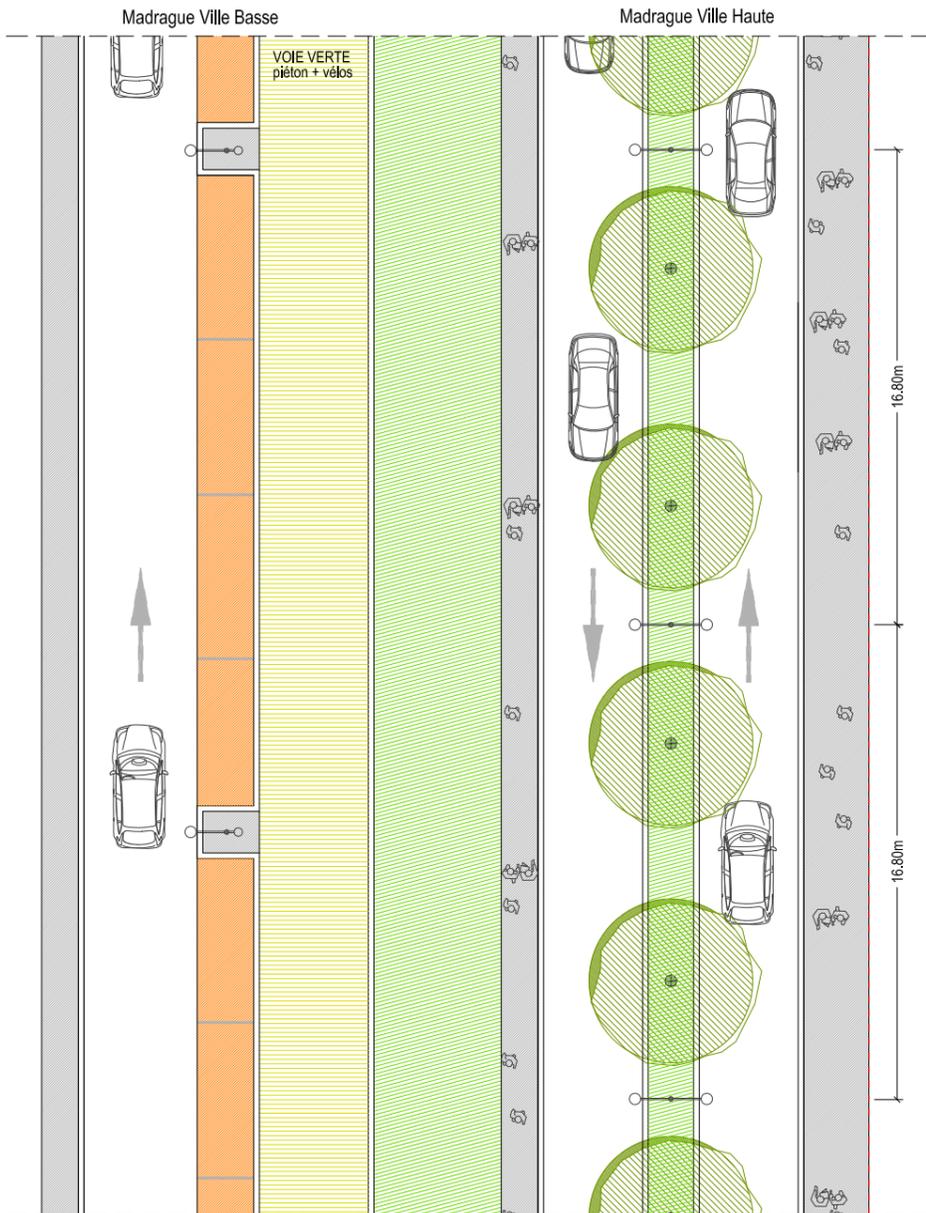
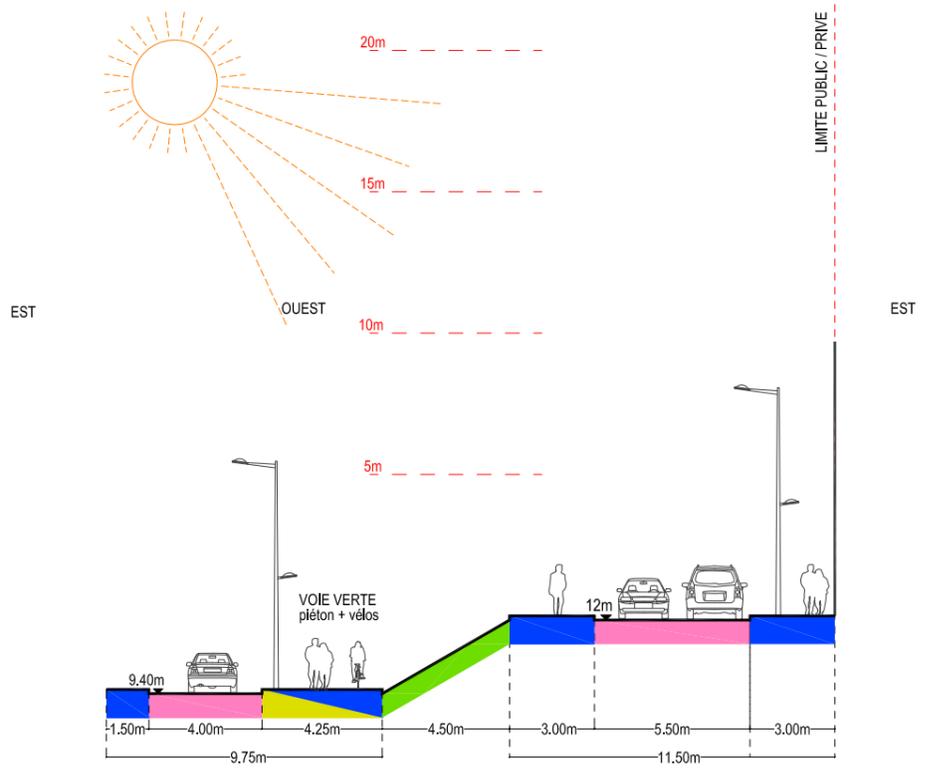
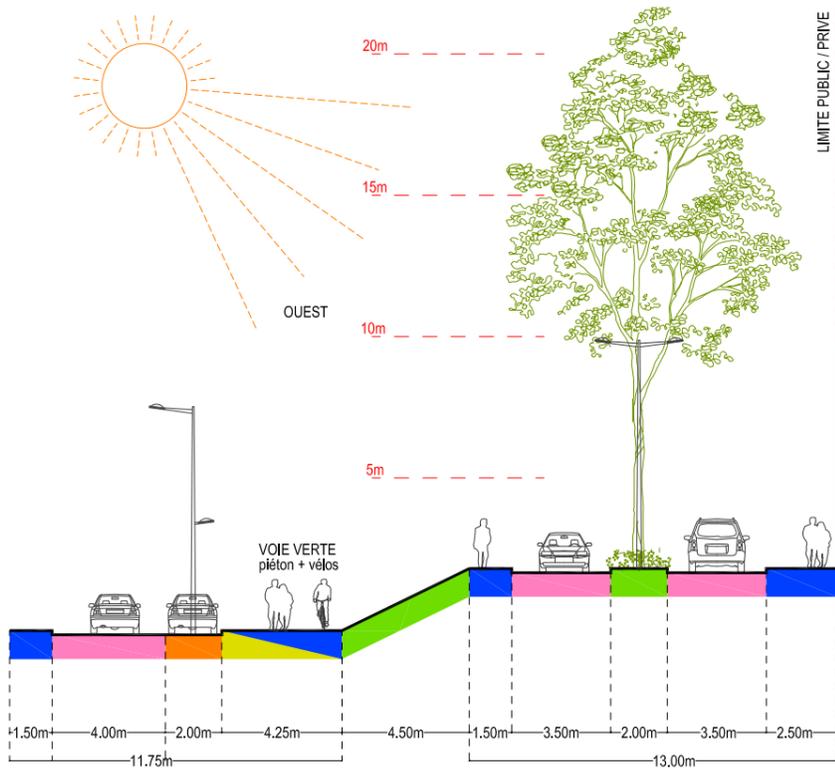
DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2016/2023 (RÉALISATION PAR TRANCHE)

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 7,5 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre







CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE HAUTE ET BASSE

Ce profil se trouve au niveau des îlots XXL et Allar, permettant les plantations définitives de la future Corniche.

le chemin de la Madrague ville devenu le chemin de la Madrague ville Basse permet le temps de la Zac Littorale avant aménagement de la future Corniche de réaliser un parking provisoire tout le long et de créer une circulation douce provisoire, avant que celle-ci ne soit réalisée sur la Corniche à terme. Des escaliers seront aménagés sur le talus végétalisé entre les 2 Madrague Ville pour permettre un accès piéton aisé.

CHEMIN DE LA MADRAGUE VILLE HAUTE ET BASSE

Ce profil se trouve au sud du Chemin de la madrague au niveau des îlots EDF

- CHAUSSÉE
- TRAMWAY
- BANDE PASSANTE
- TERRASSES / ETALS
- PISTE CYCLABLE
- BANDE ACTIVE
- STATIONNEMENTS VL
- STATIONNEMENTS LIVRAISON
- ENTREE CHARRETIERE
- BANDE PLANTEE

4.B BOULEVARD DE VINTIMILLE

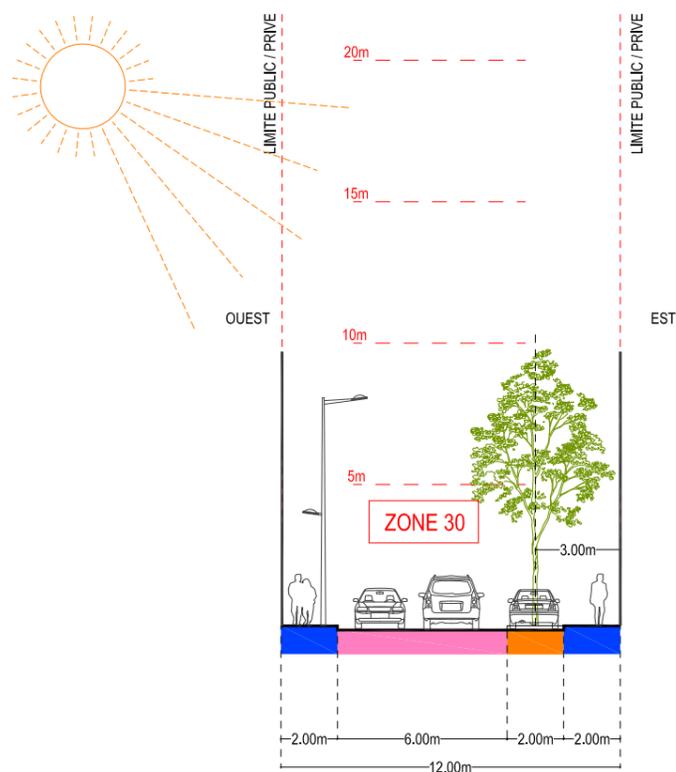
AUTOUR DE LA PLACE CAZEMAJOU – ENTRE PATRIMOINE INDUSTRIEL ET OUVERTURE SUR LA MER

Cazemajou est un quartier nouveau s'organisant sur une structure existante forte mais caractérisée aujourd'hui par un tissu disparate faisant cohabiter voies historiques, immeubles populaires, petites industries et infrastructures aériennes (loop, A55).

Le nouveau maillage en continuité du système viaire existant permet d'organiser en parallèle des grandes voies d'échelle territoriale (Lesseps, Corniche...), un réseau d'espaces publics à l'échelle du quartier, offrant places et placettes sur lesquelles s'ouvrent commerces, services et équipements de proximité.

La mixité programmatique attendue sur ce secteur permettra une transformation progressive du quartier, tout en conservant pour partie les structures économiques existantes, qui fonctionnent aujourd'hui en rez-de-chaussée et au travers de cours d'activités, tandis que l'activité commerciale viendra compléter la centralité existante des rues de Lyon/Salengro.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

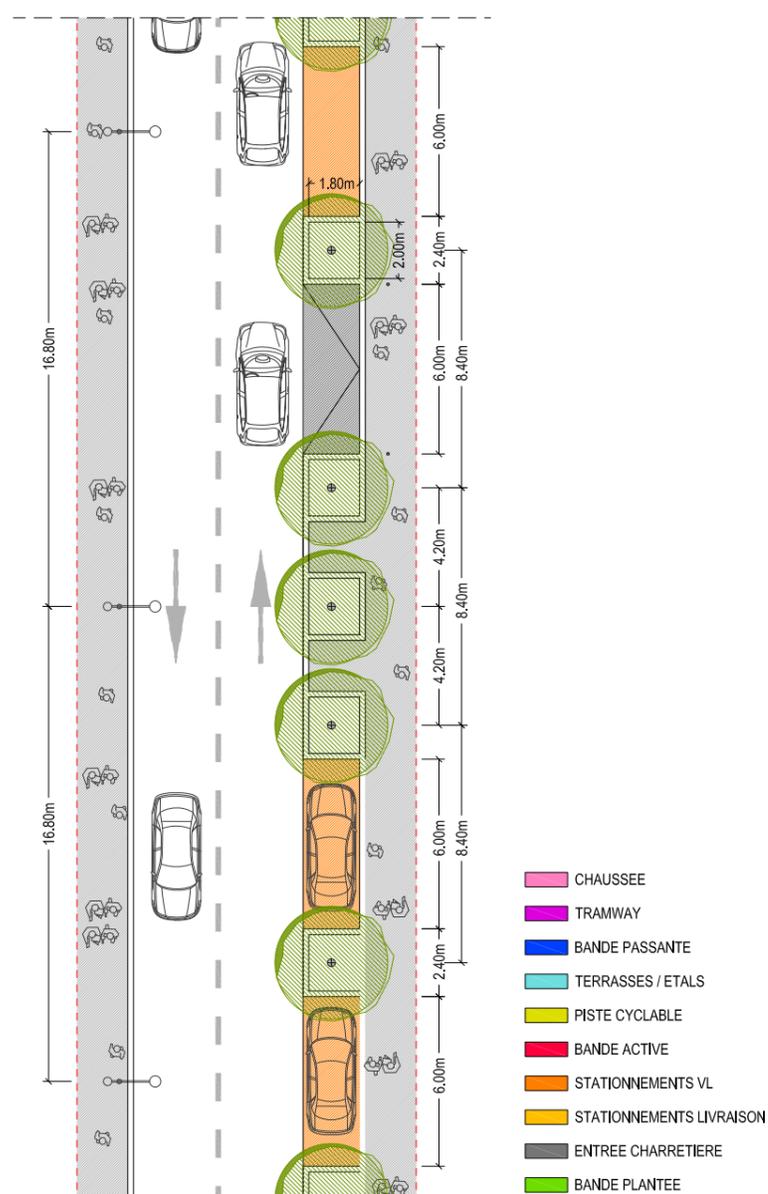
PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION :

2020/2021

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 1,46 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



GDF

Dossier
de Réalisation
de la ZAC
Littorale

venelle piétonne du Boulevard de Vintimille

EQUIPEMENT SPORTIF

boulevard Vintimille

Place Joséphine

rue Joséphine

Rue Cazemajou

COLLEGE

venelle piétonne Cazemajou

CRECHE

Rue des entrepôts

Rue Roger Salengro

Loop

59

AVRIL 2015

CADIS

4.C RUE CAZEMAJOU

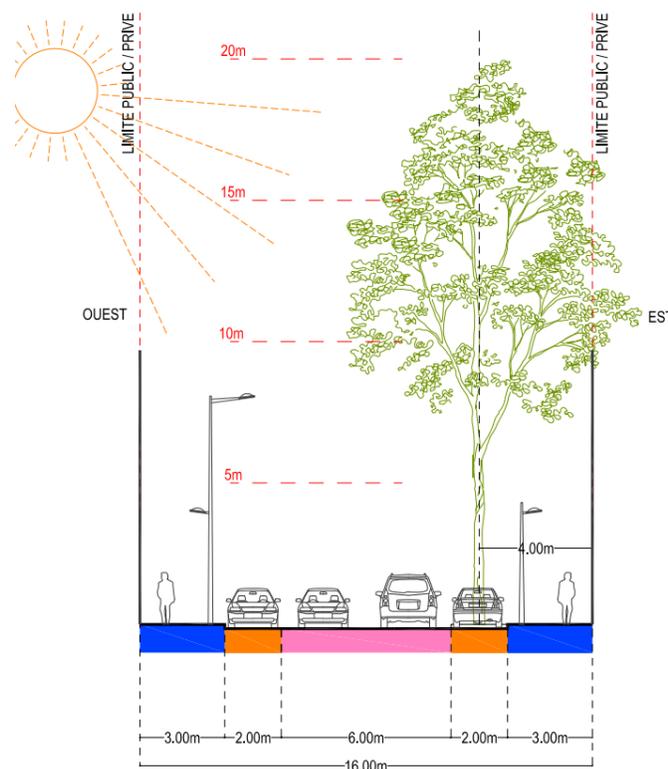
Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM
FINANCEMENT : EPAEM
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE
PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION :
 2020/2025 (RÉALISATION PAR TRANCHE)

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht) * = 1,40 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



- CHAUSSÉE
- TRAMWAY
- BANDE PASSANTE
- TERRASSES / ETALS
- PISTE CYCLABLE
- BANDE ACTIVE
- STATIONNEMENTS VL
- STATIONNEMENTS LIVRAISON
- ENTREE CHARRETIERE
- BANDE PLANTÉE

4.D PLACE JOSÉPHINE

UNE NOUVELLE PLACE DE QUARTIER

Au coeur du quartier Cazemajou, la place Joséphine répond à son échelle aux enjeux de la vie de quartier. Elle permet d'articuler le Boulevard de Vintimille existant et la nouvelle Traverse de l'Extension.

Sur le chemin de traverse Est-Ouest partant du Boulevard du Littoral, passant par la passerelle au dessus de la gare de triage d'Arcenc, elle relie les Crottes à travers les voiries locales.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.



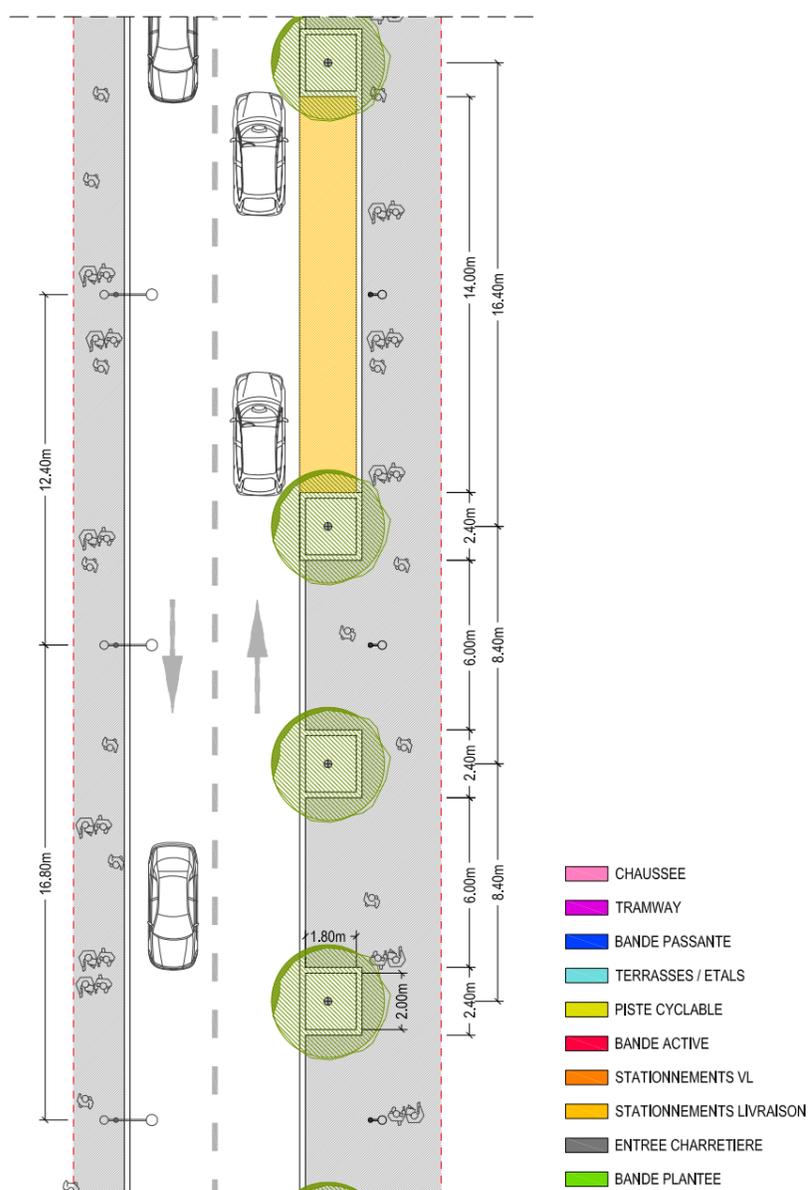
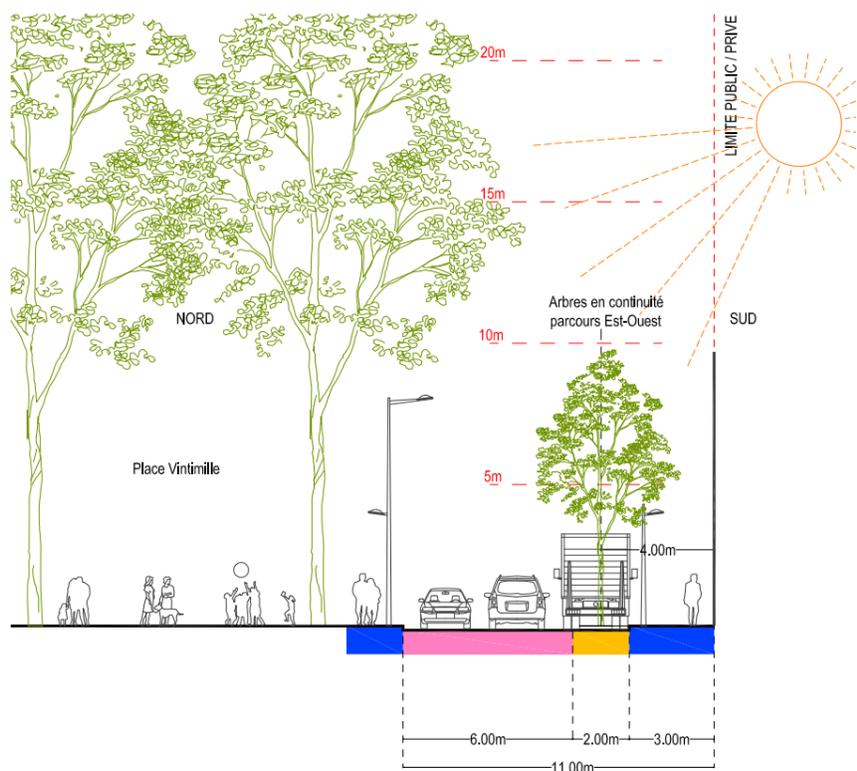
MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM
FINANCEMENT : EPAEM
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE
PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2025

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 0,65 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre





PLACE JOSÉPHINE

4.E NOUVELLES VOIES DANS TRAME CAZEMAJOU

NOUVELLE TRAME VIAIRE DANS CAZEMAJOU

Afin de desservir le quartier, des voies nouvelles sont créées en Est-Ouest permettant de connecter les voies de Vintimille et de Cazemajou, elles sont tantôt circulées, tantôt piétonnes.

Permettent d'irriguer le quartier et de desservir les îlots d'équipements comme le collège ou le gymnase.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

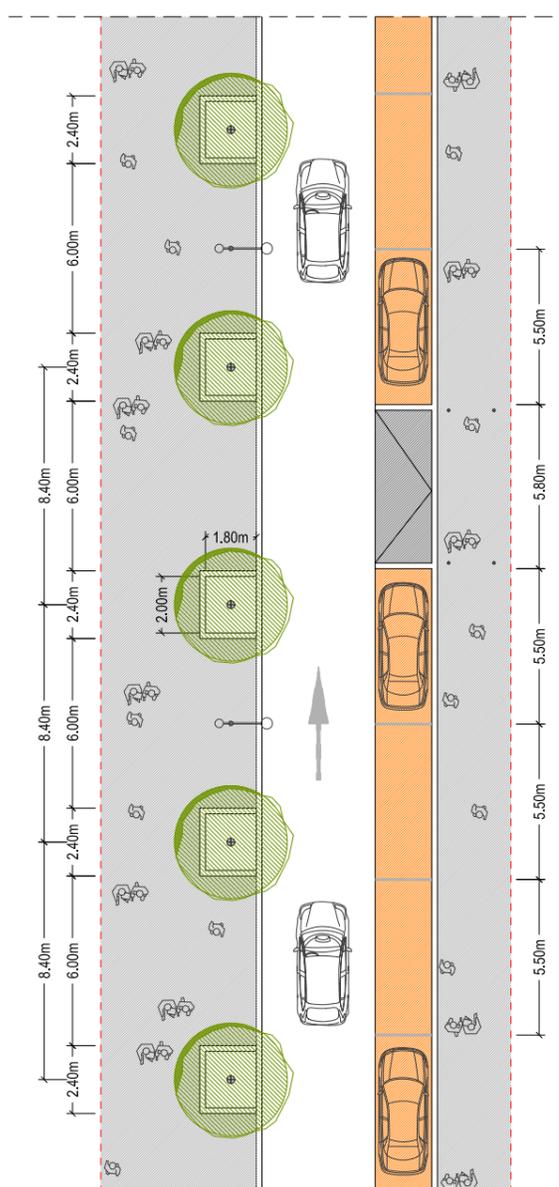
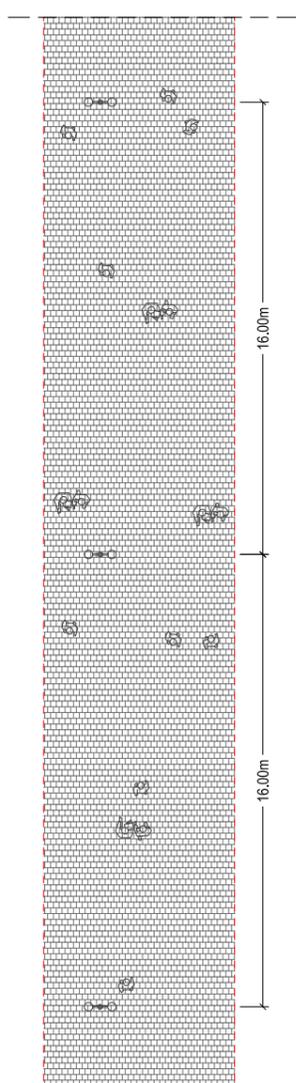
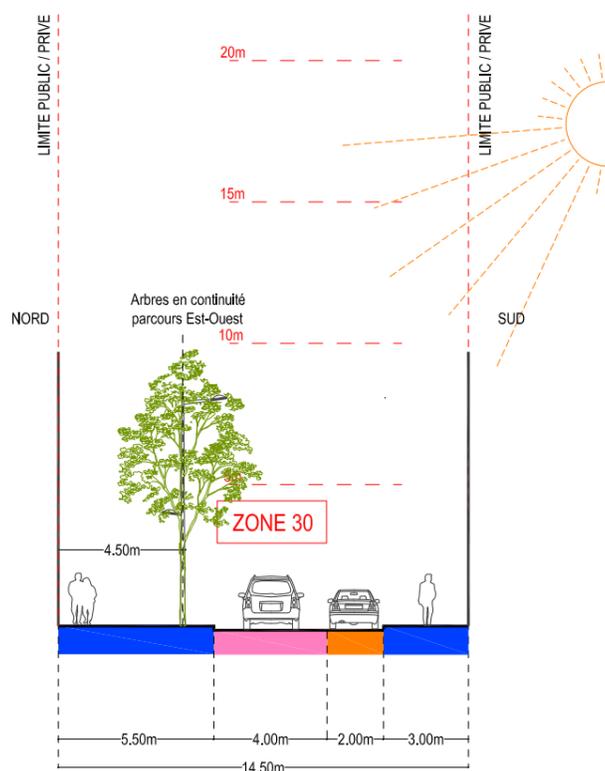
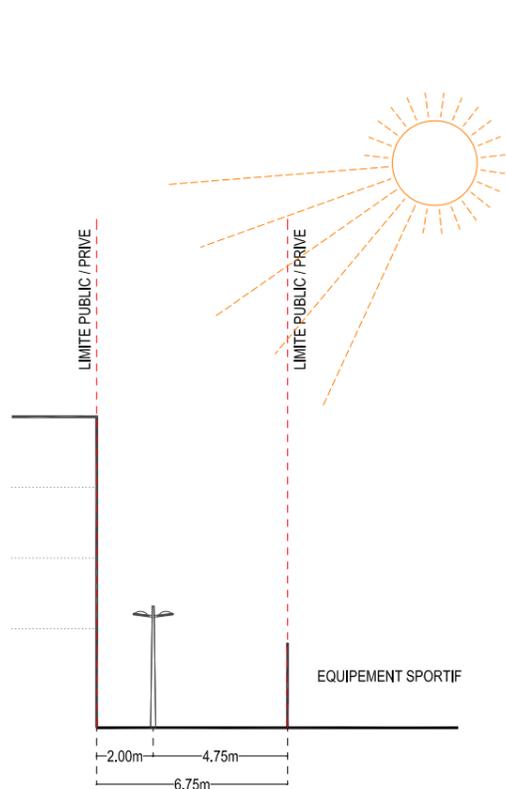
PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2020/2025 (REALISATION PAR TRANCHE)

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 1,16 M€

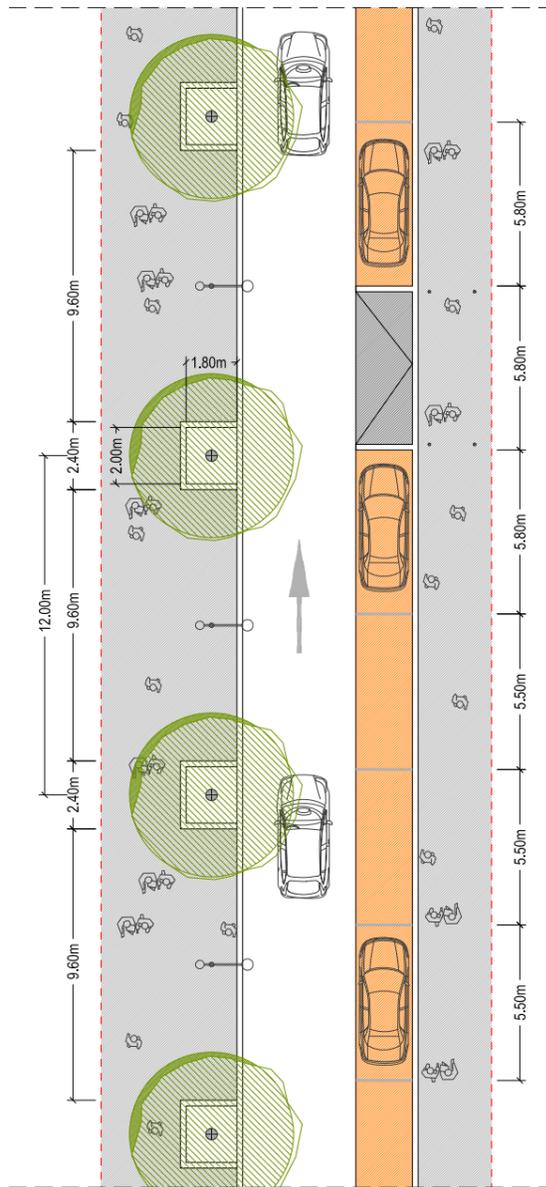
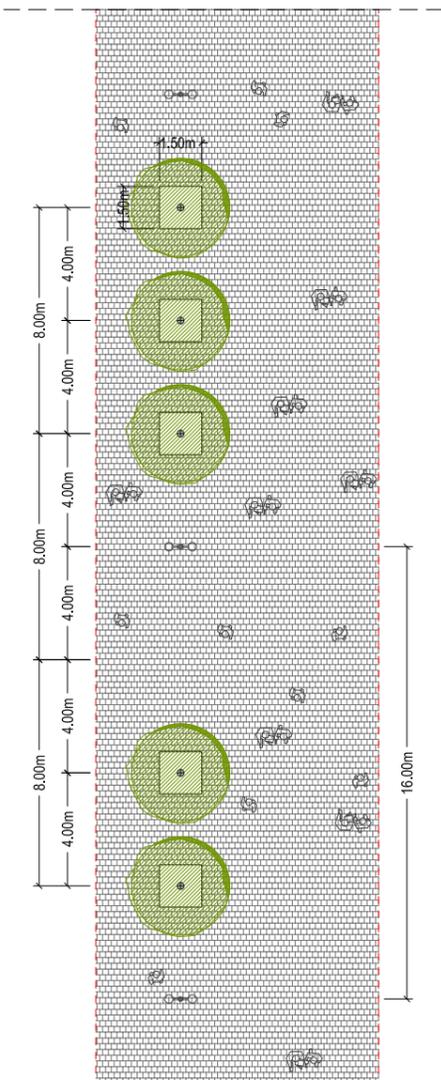
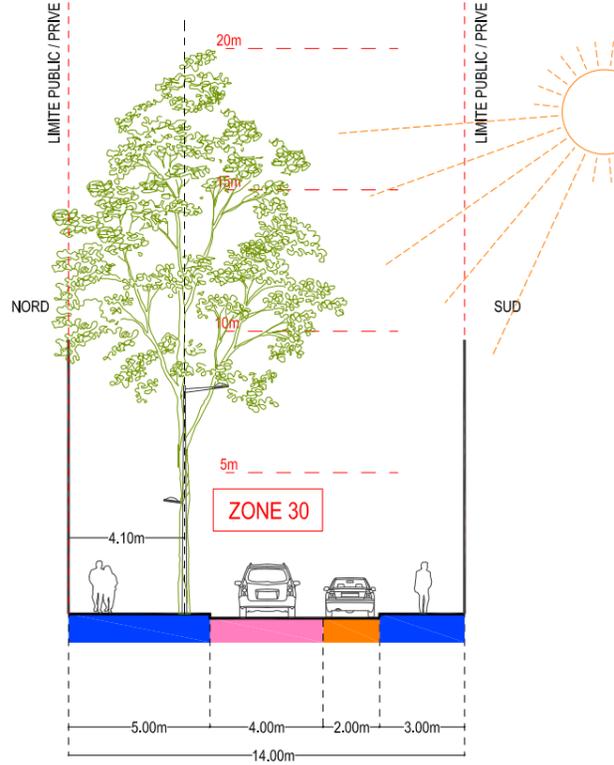
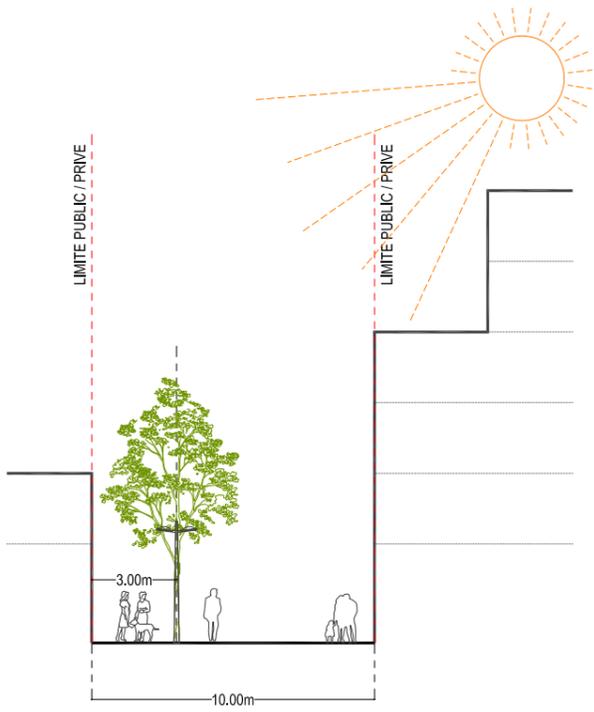
* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre





VENELLE PIÉTONNE DU BOULEVARD DE VINTIMILLE
 entre rue Vintimille et Cazemajou

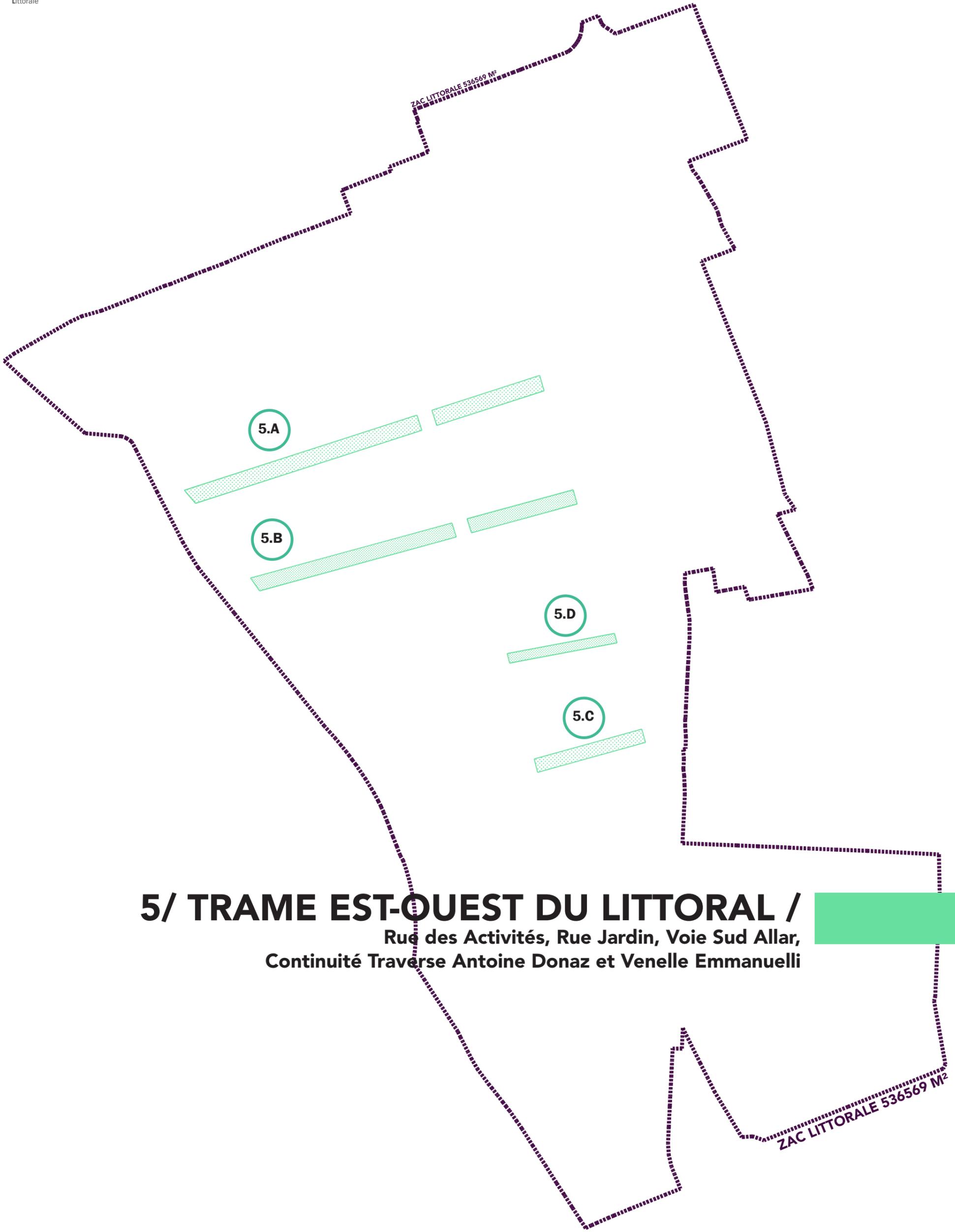
RUE JOSÉPHINE
 voie au sud du gymnase



VENELLE PIÉTONNE CAZEMAJOU
entre rue Joséphine et rue des entrepôts

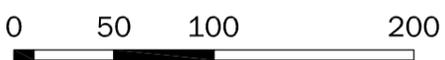
RUE DES ENTREPÔTS
voie au sud de la trame Cazemajou

5



5/ TRAME EST-OUEST DU LITTORAL /

Rue des Activités, Rue Jardin, Voie Sud Allar,
Continuité Traverse Antoine Donaz et Venelle Emmanuelli



5.A RUE DES ACTIVITÉS

EN RÉSONANCE AVEC LE MAIL PIÉTON

Voie dédiée aux activités, celle-ci offre une large part aux activités qui pourront être relogées sur place. Pendant du mail piéton commercial, elle renforce le caractère existant économique tout proche des puces. Conçue comme une voie fonctionnelle à sens unique, avec de large place de stationnements pour des livraisons / camionnettes, les rez-de-chaussée de ces activités pourront trouver un usage spécifique de cet espace public dédié.

La conception spécifique de cette voie, l'imbrication des ses différentes fonctionnalités, seront affinées avec les partenaires lors des études AVP.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

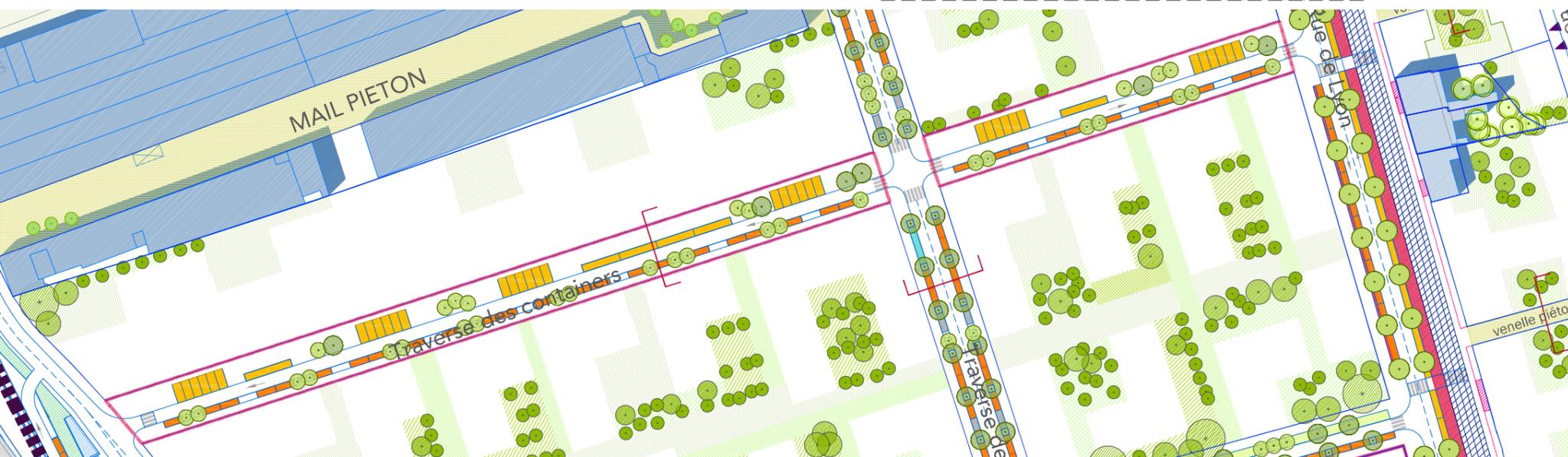
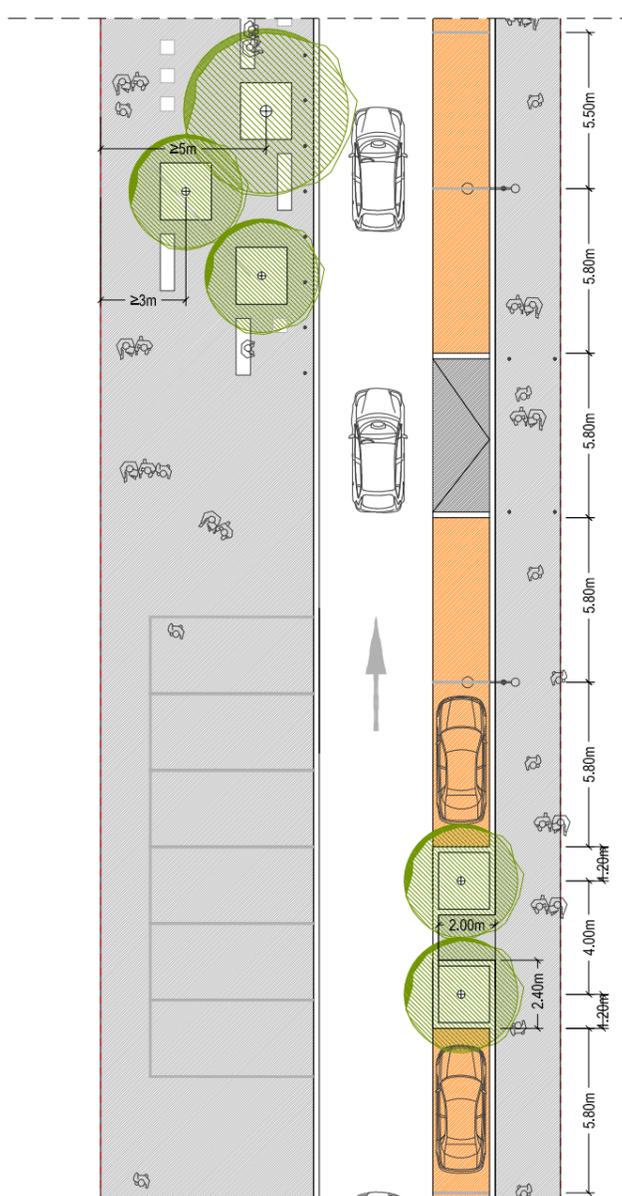
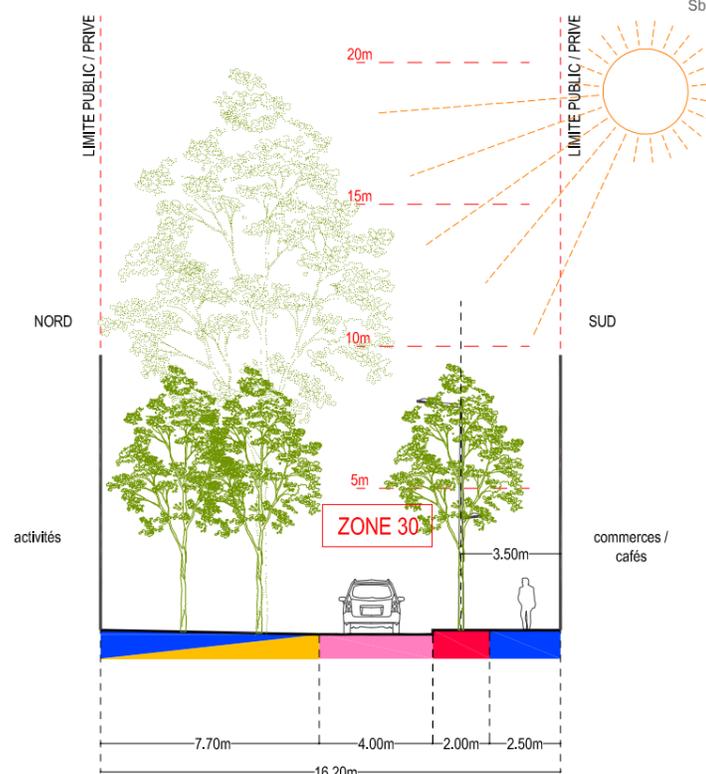
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION :
 2018/2023 (RÉALISATION PAR TRANCHE)

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 1,30 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



5.B RUE JARDIN

RÉSIDENTIEL

Cette voie principalement résidentielle, arborée et envahie par la végétation des espaces privés lui confère un caractère paysagé très fort.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

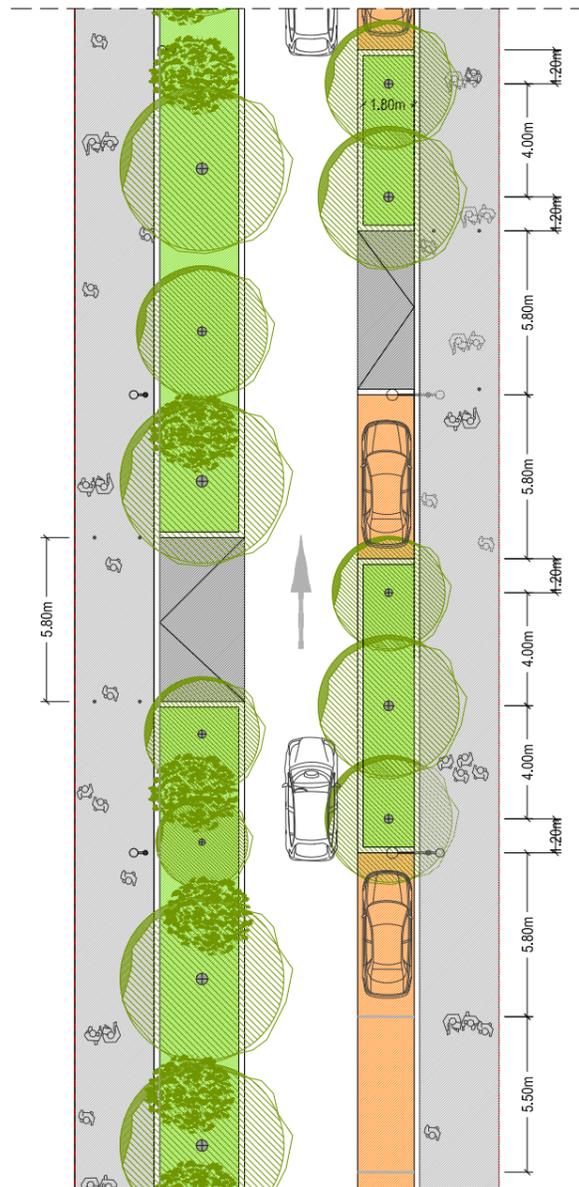
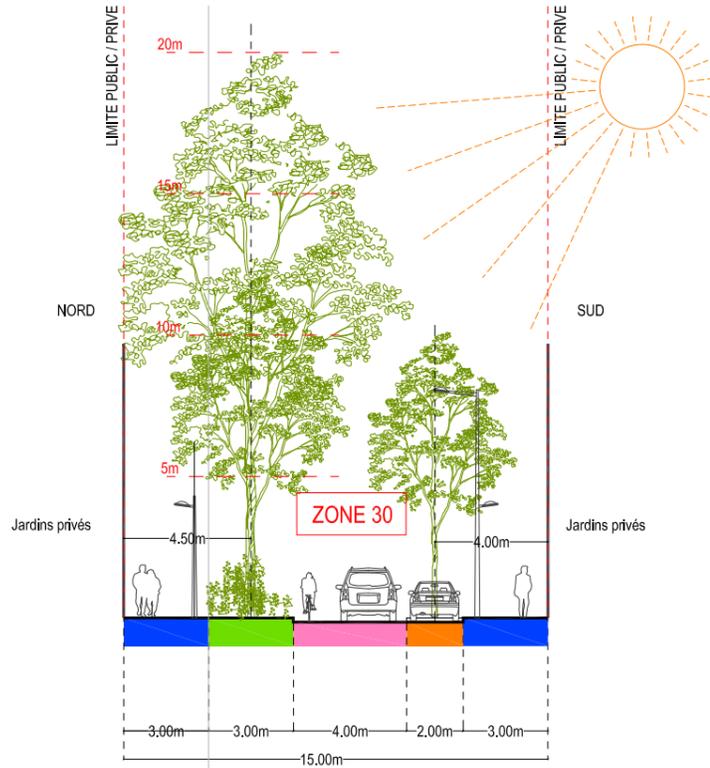
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION :
2017/2018

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire
(M€ ht)* = 1,41 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



5.C VOIE SUD - CONTINUITÉ TRAVERSE ANTOINE DONAZ

VOIE DE DESSERTE EST-OUEST

Ces voies Est-ouest ont vocation à être de la desserte locale. Leur particularité sont d'être axées sur la mer, et de mettre en relation les grandes voies nord-sud comme la traverse et la rue de Lyon. Leur continuité dans la trame viaire de l'Extension va jusqu'à l'intérieur des Crottes. Cela permet d'irriguer le littoral depuis le coeur de l'Extension.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

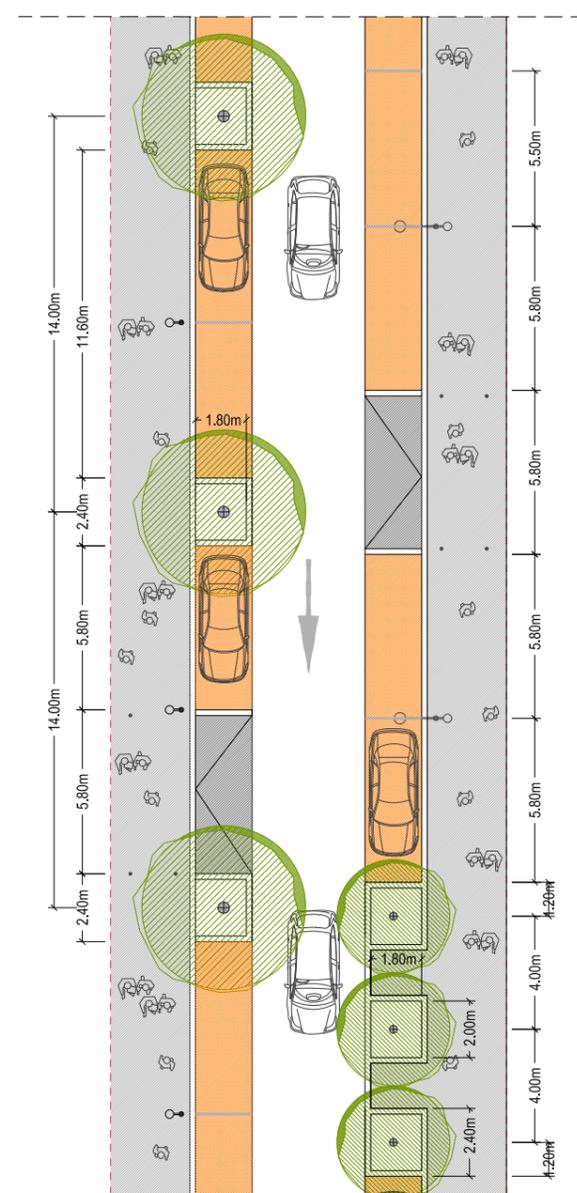
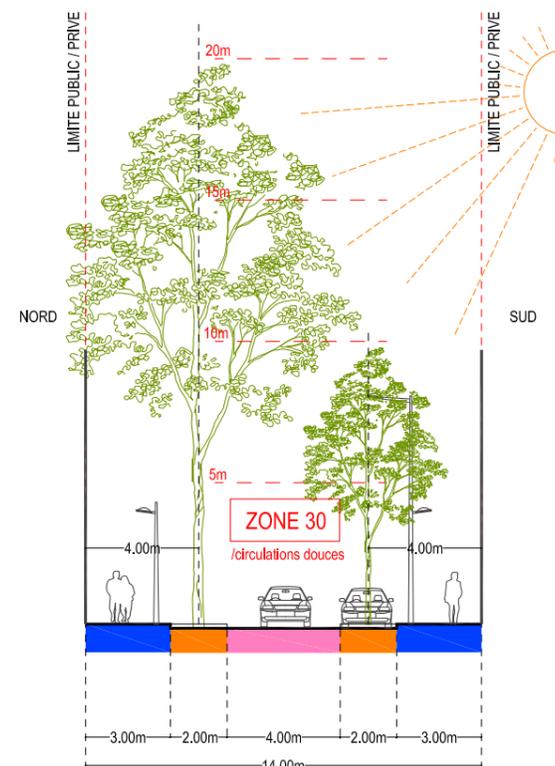
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2025

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 0,30 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



VOIE CONTINUITÉ ANTOINE DONAZ



5.D CONTINUITÉ VENELLE EMMANUELLI

VENELLE PIÉTONNE

Tout comme les voies est-ouest de desserte locale, les voies piétonnes répondent à des usages futurs. En relation direct avec la place Emmanuelli des Crottes, cette voie permettra de relier, désenclaver les quartiers existants au reste de l'Extension.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

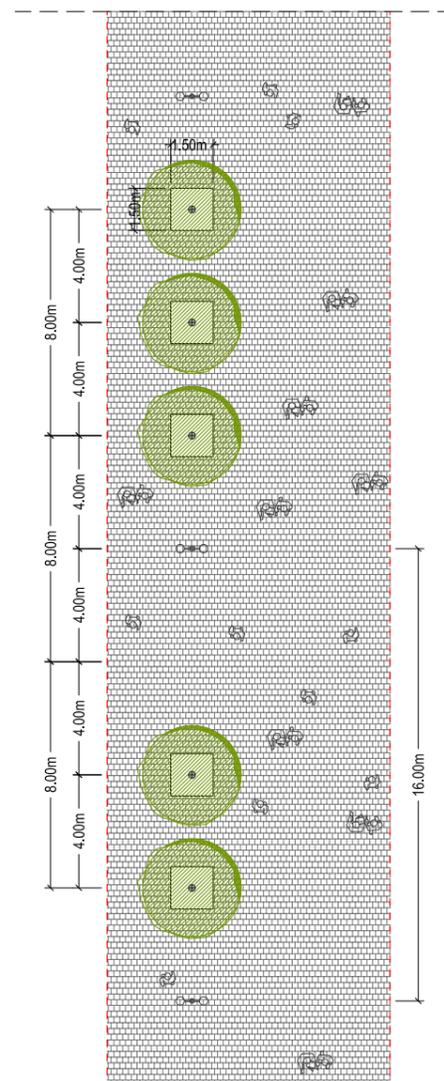
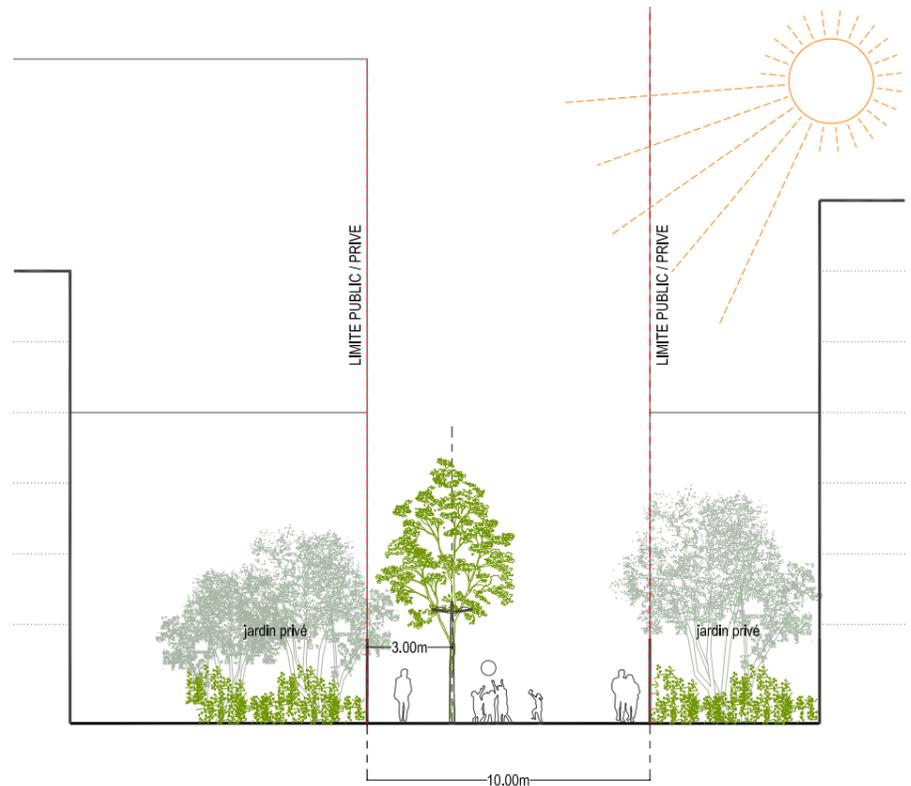
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

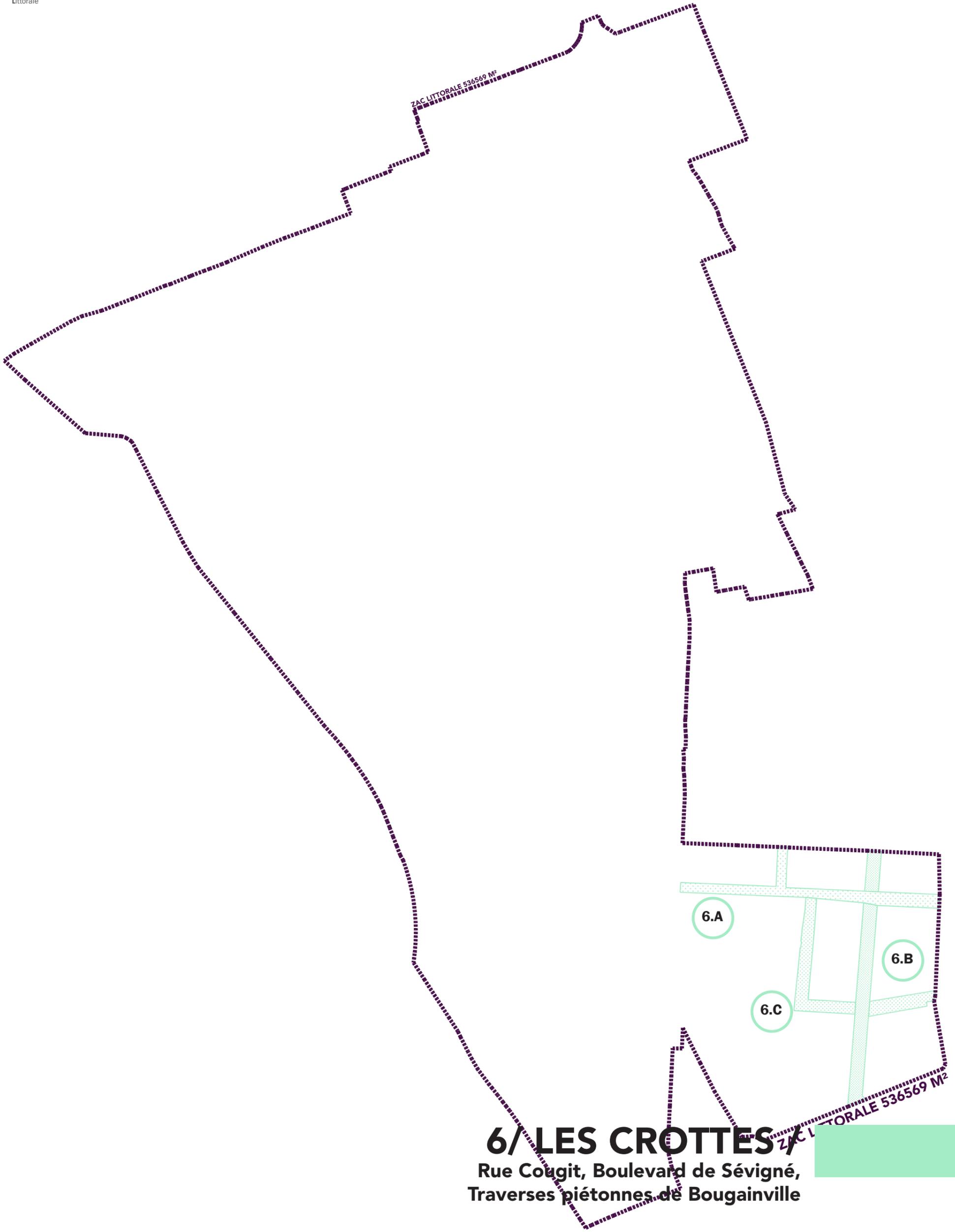
DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2025

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 0,34 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre

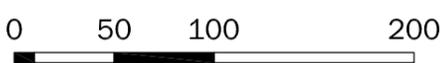


6



6/ LES CROTTES

Rue Cougit, Boulevard de Sévigné,
Traverses piétonnes de Bougainville





EQUIPEMENT PROXIMITE

UHU / SAMU

PK relais Bougainville

La Provence

COLLEGE ARENC BACHAS

college

ZAC LITTORALE 536569 M2

Tran

6.A RUE COUGIT

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

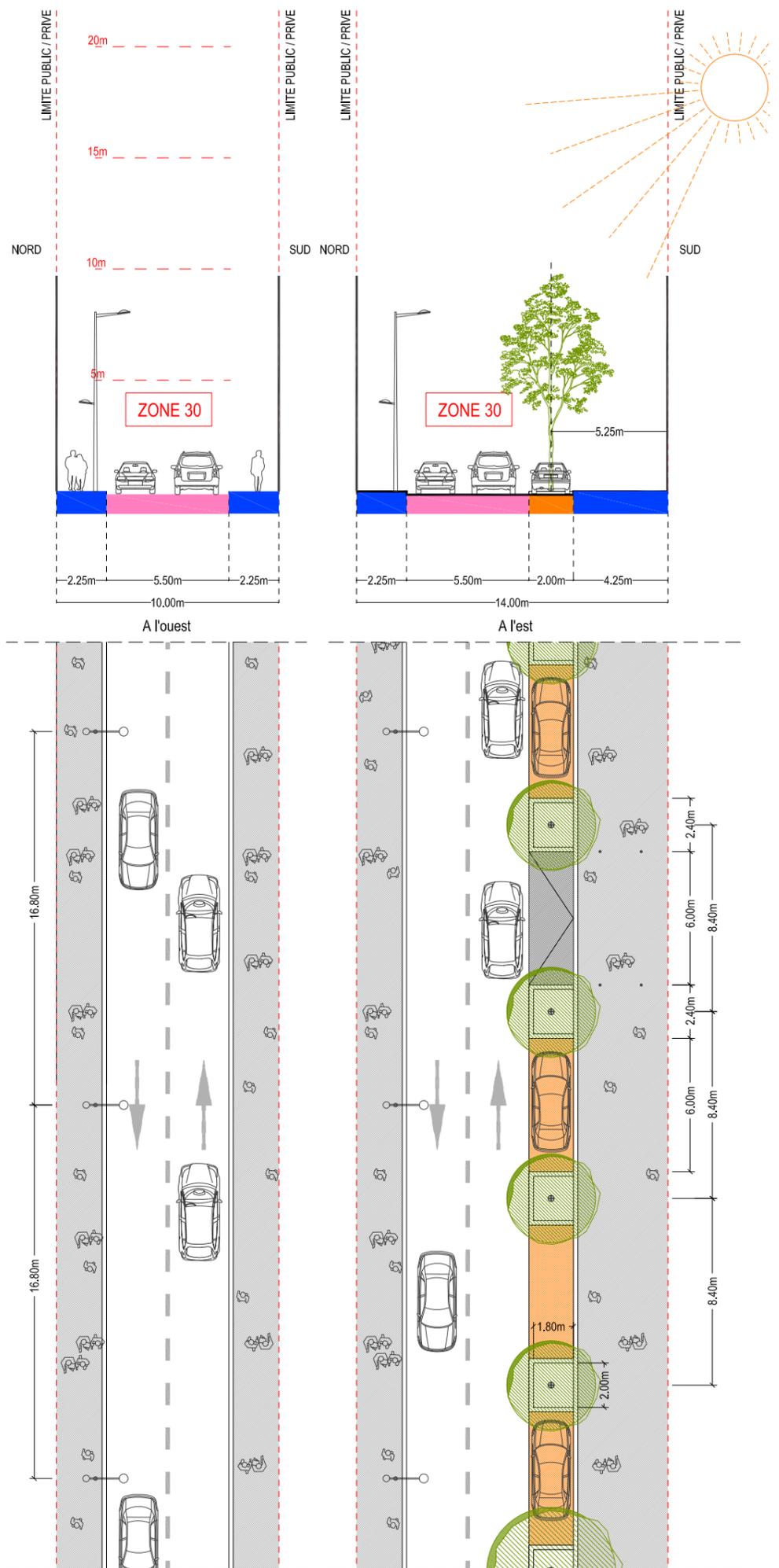
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2027

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 1,02 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



6.B BOULEVARD DE SÉVIGNÉ

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

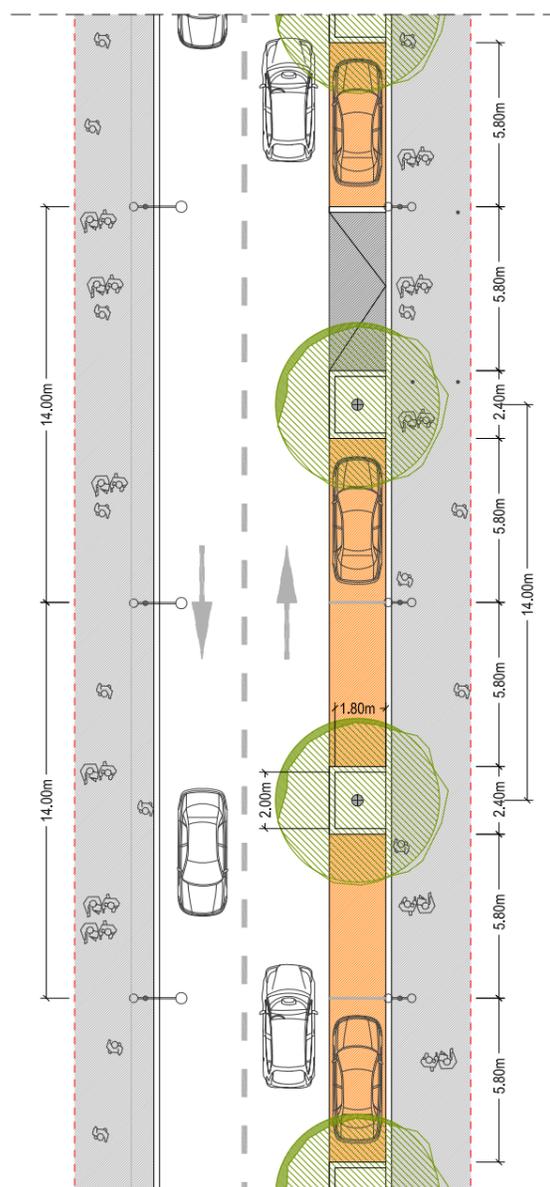
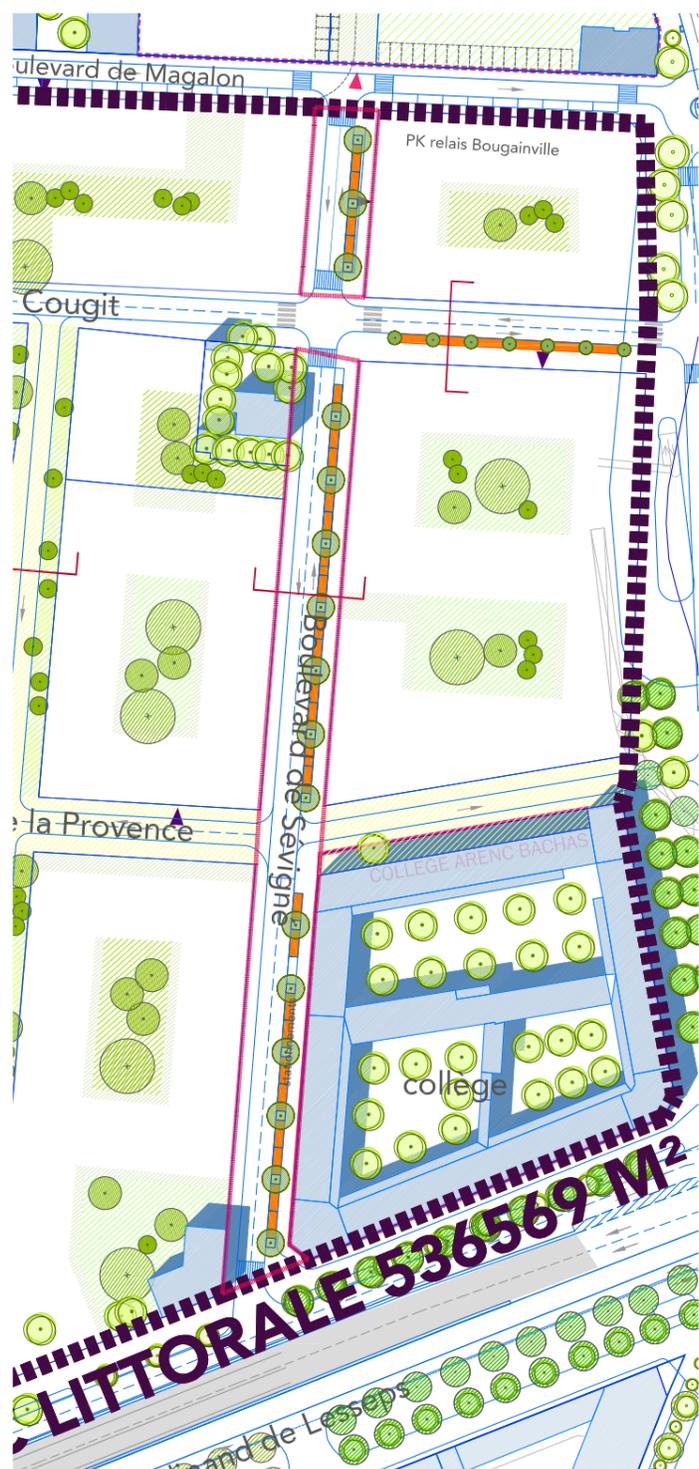
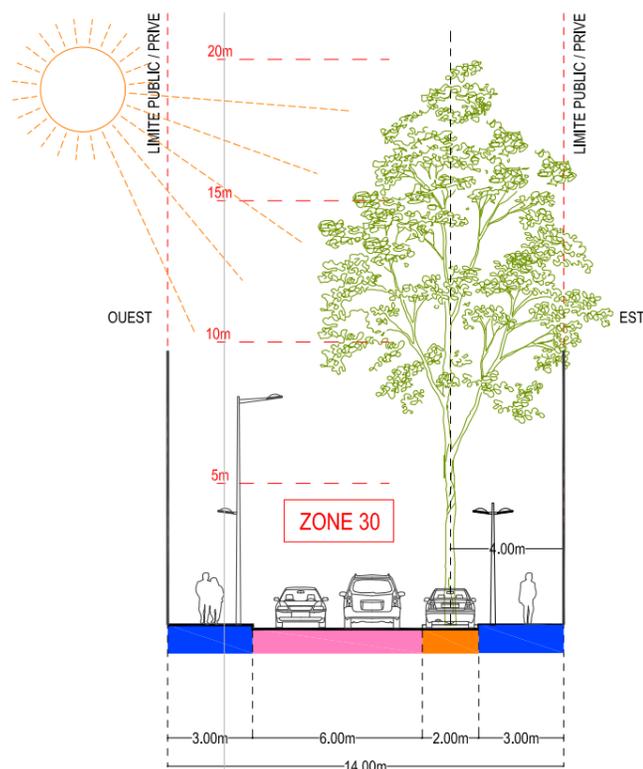
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ: MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2027

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)* = 0,95 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



6.C TRAVERSES PIÉTONNES DE BOUGAINVILLE

TRAVERSES PIÉTONNES

Les traverses de la Provence permettent de désenclaver le quartier Sud des Crottes. Le maillage reste dans la continuité de la trame existante.

Ces venelles sont uniquement en desserte locale afin d'irriguer les nouvelles constructibilités.

Les aménagements pris en compte comprennent les aménagements de surface ainsi que les plantations et réseaux, notamment EP/EU, dès lors que ceux-ci sont rendus nécessaires par le projet urbain, hors plateforme de transport en site propre.

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : EPAEM

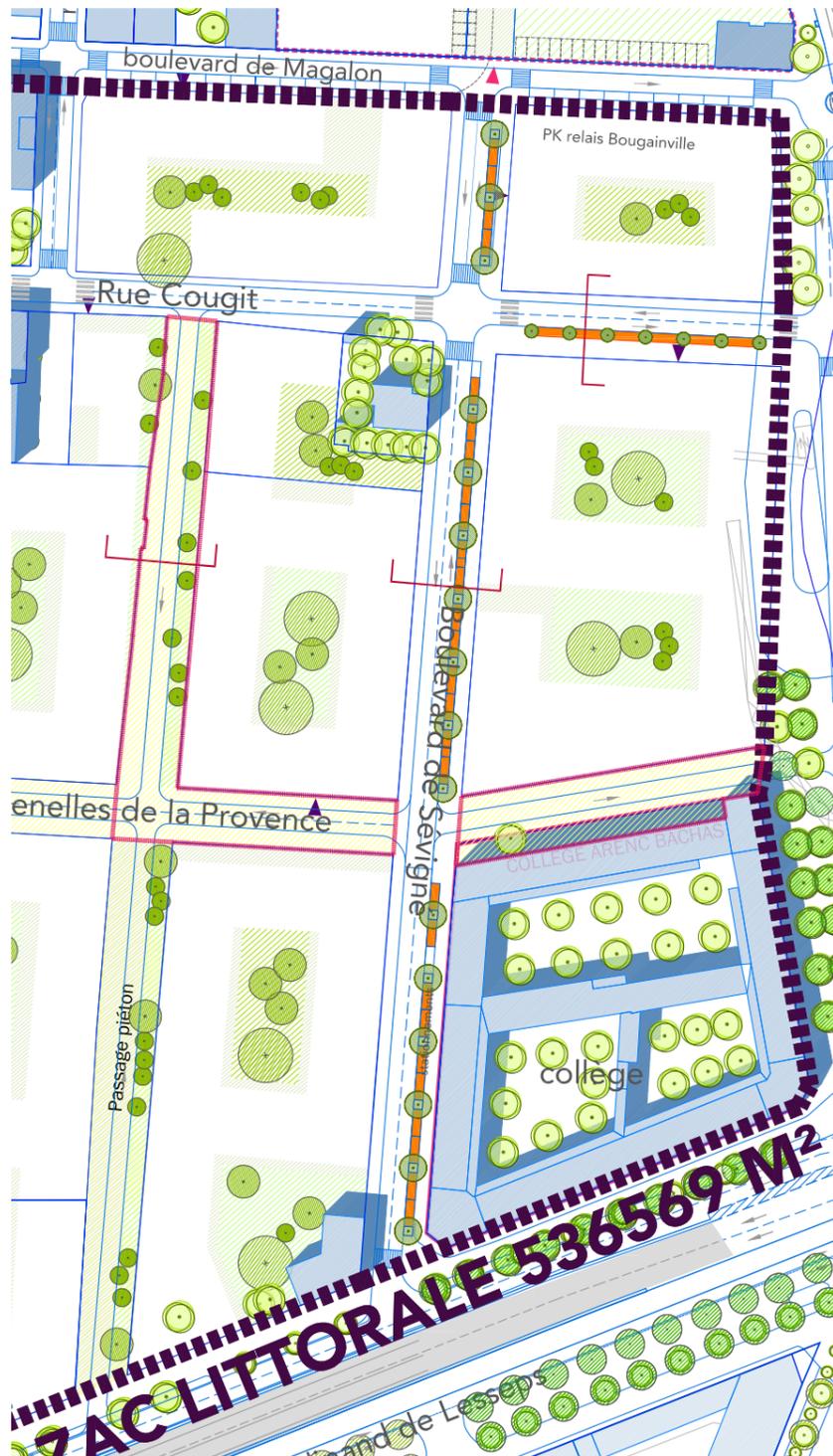
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE

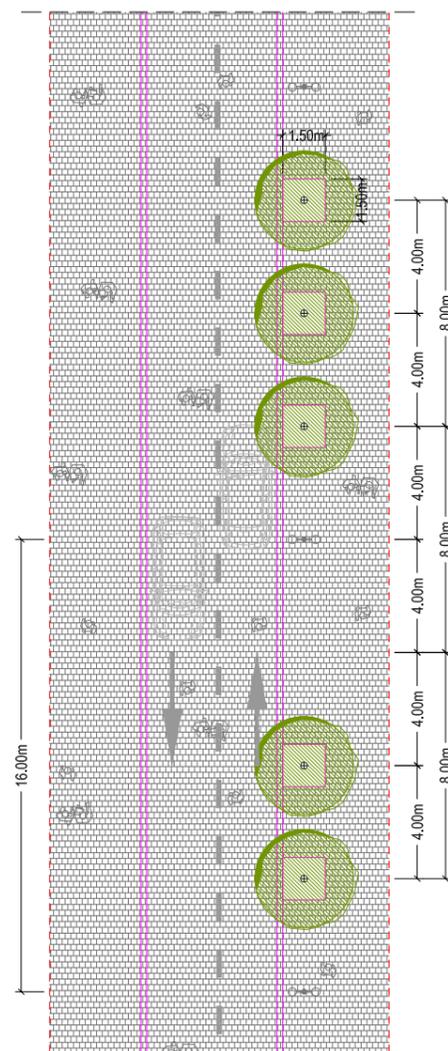
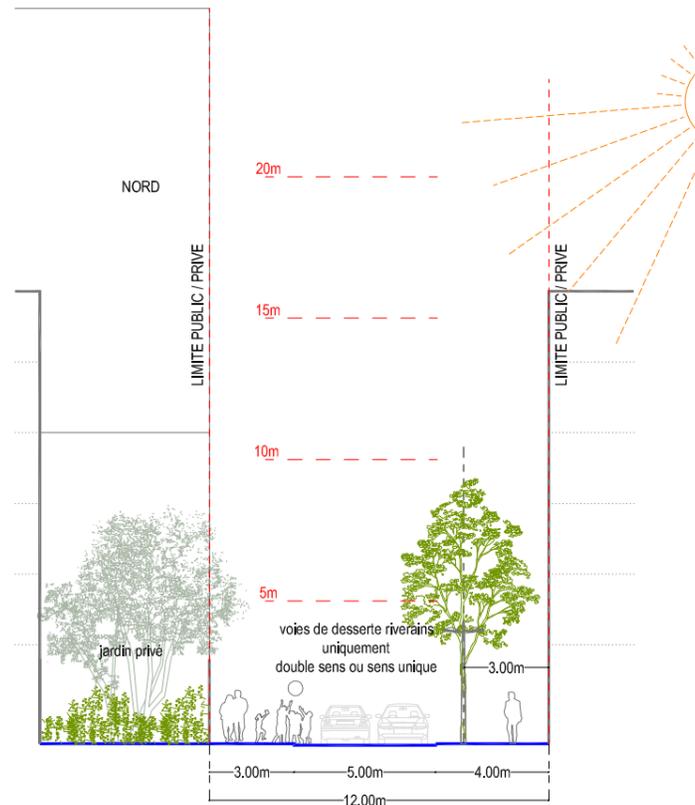
DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2027

MONTANT DES TRAVAUX estimation sommaire (M€ ht)*
= 0,61 M€

* Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'Oeuvre



AVRIL 2015







LES ÉQUIPEMENTS DE LA ZAC LITTORALE

EUROMÉDITERRANÉE A ÉTÉ LABELLISÉE « ÉCOCITÉ »

La gestion de la densité et de la compacité des constructions et programmes est un des thèmes majeurs des nouveaux modes de conception architecturaux et urbains porté par la nécessité de réduire l'étalement urbain et d'optimiser la consommation de l'espace tout en continuant d'assurer qualité d'usage et de paysages.

La question foncière est aujourd'hui au coeur des opérations d'aménagement et le manque ou plutôt la rareté, et bien sûr le coût du foncier, conduisent à s'interroger sur une possible utilisation optimale et économe du sol disponible.

Contenir l'étalement urbain, limiter l'artificialisation, rechercher la proximité, favoriser les déplacements doux et réduire l'usage de la voiture, maîtriser les coûts et rationaliser la création des réseaux, améliorer la performance énergétique des constructions, sont ainsi quelques-uns des objectifs qui sont généralement fixés à cette approche nouvelle d'une densité urbaine.

Mais cet engagement ne peut évidemment se limiter aux opérations immobilières de logement ou de bureau, et la question de l'utilisation du sol se pose de même pour les équipements publics :

Longtemps le couple "un équipement / une parcelle" a été la règle, dans une logique où chaque opération appelait son foncier propre et ce quelque soit le contexte où elle s'inscrivait et où chaque programme affichait des besoins en surface au sol quelque soit le site où il était implanté.

Cette logique a conduit le plus souvent, vu la nature de ces programmes, à des opérations basses, plutôt étales et peu soucieuses de l'optimisation du foncier sur lesquels elles étaient construites. Le zoning et la spécialisation des terrains qu'il induisait n'étaient pas étranger à cette situation.

La contrainte environnementale et la contrainte foncière conduisent donc aujourd'hui à réévaluer cette attitude, et à chercher, comme pour n'importe quelle autre opération à optimiser l'utilisation du sol urbain.

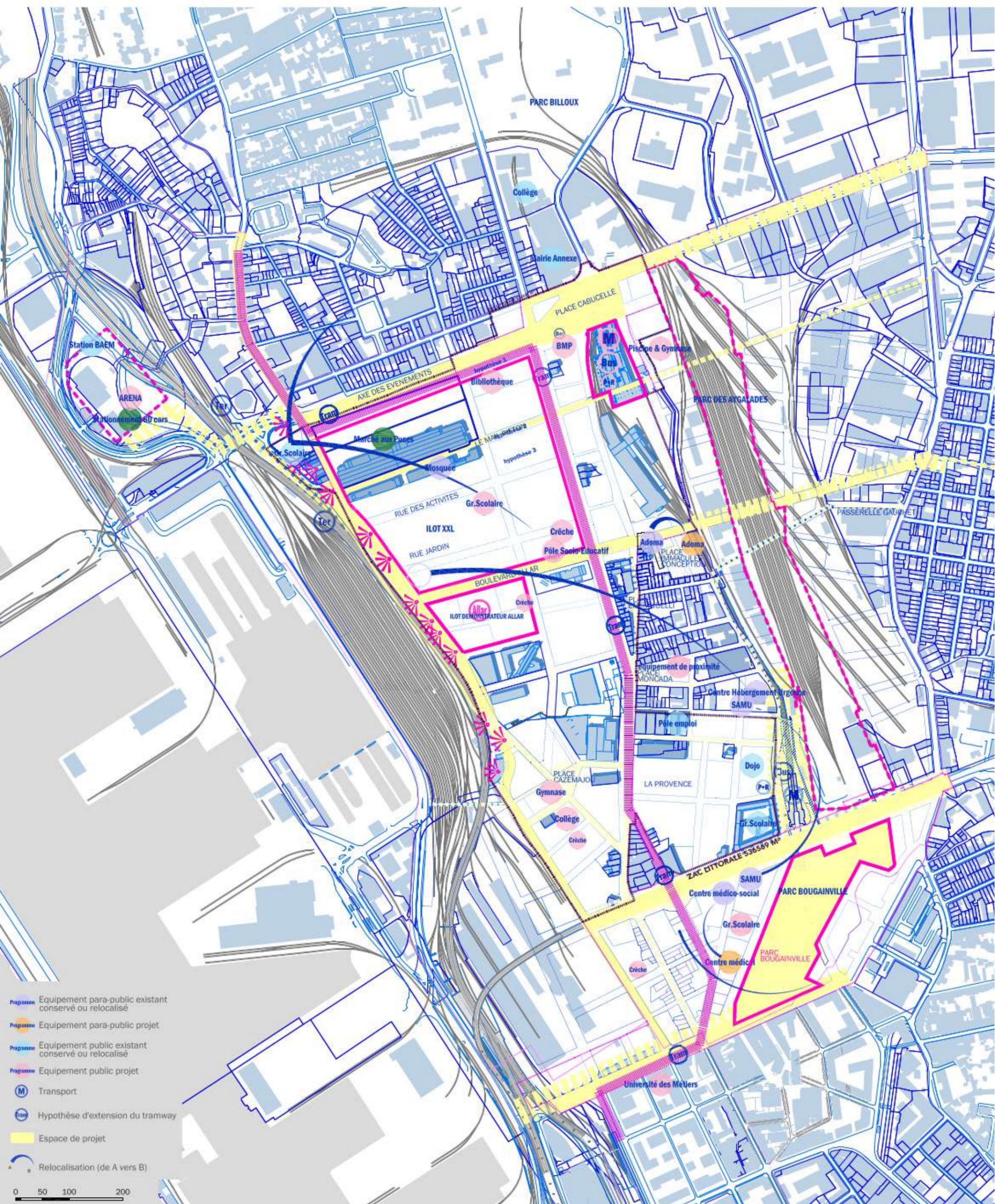
Pour répondre à ces enjeux, 2 notions sont importantes à prendre en compte :

La compacité tout d'abord : il s'agit là de regarder comment à l'occasion de projets d'équipements et de programmes tout à fait classiques, il est possible de contenir au maximum l'utilisation du sol, tout en respectant bien évidemment les exigences et les contraintes programmatiques.

Au delà d'un objectif de performance énergétique – plus un bâtiment est compact, plus il est performant –, la recherche de compacité porte principalement sur l'étagement et la superposition des éléments de programme, y compris pour les espaces extérieurs. Cette recherche de compacité peut se faire à l'occasion du projet d'un équipement particulier ou de la cohabitation sur un seul site de deux programmes d'équipements publics.

La mixité ensuite : il s'agit là d'opérations qui à un ou plusieurs programmes d'équipements publics associent un ensemble de logements, voire de bureaux. Cette mixité programmatique permet d'optimiser le foncier en utilisant au mieux le volume constructible : dans des situations où globalement l'équipement occupe un ou deux niveaux, les niveaux supérieurs peuvent alors accueillir d'autres programmes.

Les fiches suivantes sont le résultat d'études de capacité, les emprises nécessaires à la réalisation des équipements publics seront en toute hypothèse assurée par l'aménageur. Les emprises sont données à titre indicatif à ce stade et seront adaptées en accord avec les maîtres d'ouvrage lors de la conception des programmes des équipements publics.



LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

La traduction des besoins en équipement public se fait au regard de la programmation projetée, en tenant compte de l'existant et de ses capacités de restructuration, des évolutions des modes de vie et de la structure de la population future attendue.

> ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC

ÉQUIPEMENTS PUBLICS SITUÉS DANS LE PÉRIMÈTRE DE ZAC

> Équipements métropolitains

1 Équipement Bibliothèque

1 Pôle d'échange multimodal (Métro - Bus-Pk +r 630 places) en cours de construction

> Équipements structurants

1 Pôle aquatique / équipement sportif couvert

> Équipements de proximité :

3 Crèches (1 Cazemajou / 1 Allar / 1 XXL mutualisée avec Pôle Socio-éducatif)

1 Groupe scolaire / Doublement du groupe scolaire Arenc-Bachas

1 Collège

1 Maison des services publics

1 Gymnase

1 pôle socio-éducatif

ÉQUIPEMENTS PUBLICS DE LA ZAC SITUÉS HORS PÉRIMÈTRE DE ZAC

> Parc de Bougainville : 40 000m²

> 1 Équipement sportif de proximité sur les Crottes

> Relocalisation de l'unité d'habitation d'urgence et SAMU dans les Crottes

> ÉQUIPEMENTS PUBLICS de l'Extension phase 1 - HORS ÉQUIPEMENTS de ZAC

1 Crèche

1 Groupe scolaire

1 centre social

BIBLIOTHÈQUE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE

FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

La direction de l'Action Culturelle de la Ville de Marseille a engagé une réflexion globale de programmation de ses équipements culturels notamment bibliothèques. Cette réflexion démontre un véritable besoin sur ce secteur d'un équipement structurant, à l'échelle de la Ville. Son implantation sur un site au croisement d'importants flux particulièrement bien desservi en matière de transports en commun répond entièrement à cet enjeu.

Véritable équipement culturel – ludique, cette bibliothèque médiathèque intégrera des fonctions diversifiées répondant aux besoins actuels des usagers : salle de conférence, ateliers pédagogiques, espaces de convivialité,...

Le bureau Municipal de Proximité pourra être intégré à cet équipement dans une optique de mutualisation des services et des locaux.

La surface indicative envisagée pour cet équipement est de l'ordre de 3950m² SDP.

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2020 - 2023

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 9,8 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 730 535 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière



PÔLE AQUATIQUE ÉQUIPEMENT SPORTIF COUVERT

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE
FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE
GESTION : VILLE DE MARSEILLE

Ce projet de piscine publique s'inscrit dans le cadre du plan piscine de la Ville de Marseille.

D'une capacité de 1000 à 1200m² de plan d'eau, ce complexe aquatique permettra aussi bien la pratique de la natation scolaire que du grand public, sera également intégré un espace ludo enfant avec pataugeoire...La pratique sportive sera également privilégiée grâce à un bassin de 50m qui permettra de recevoir des compétitions de niveau régional. Un espace bien être d'environ 800m² sera réalisé.

Ce complexe sera couplé avec un équipement sports - Loisirs (espace cardio, fitness, 4 squash, 4 badminton...) d'une surface de 1200m² environ, comprenant gradins et vestiaires.

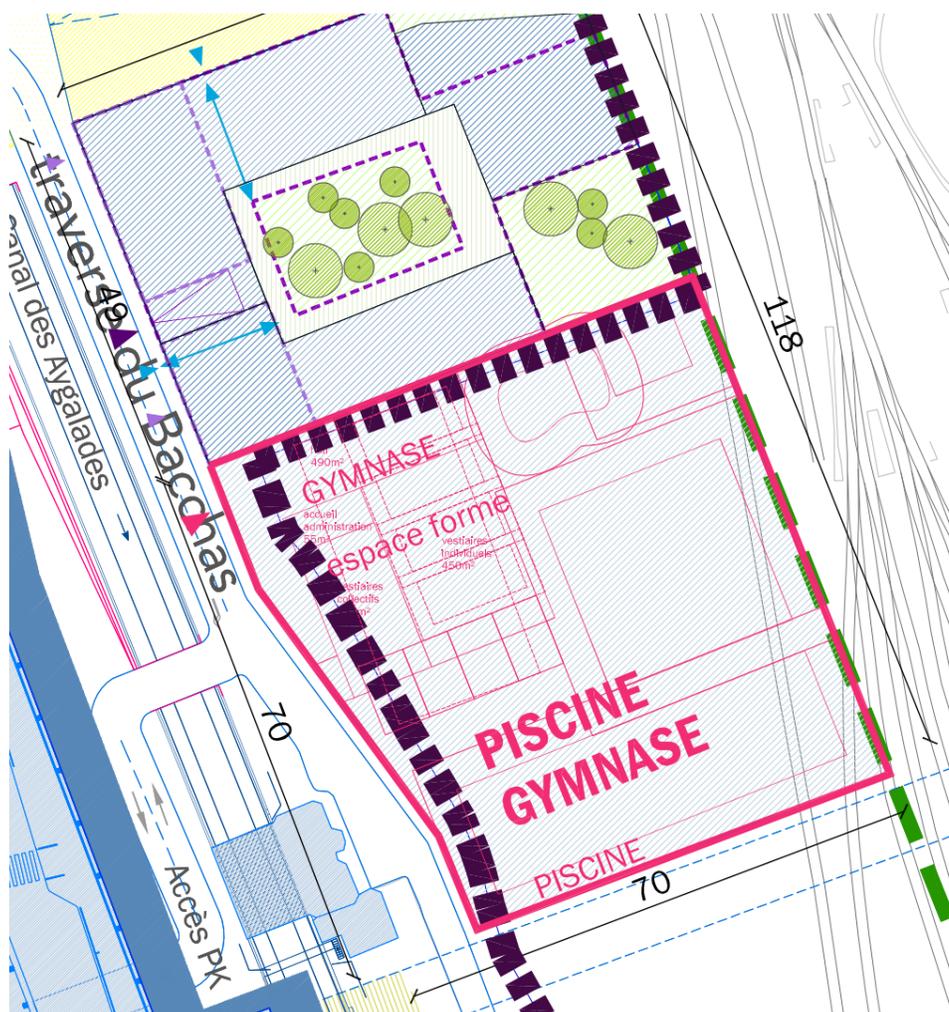
Les fonctions de service, parking et autres seront mutualisées entre la piscine et la salle de sport, un snack-restaurant sera également accessible de manière directe par chacun des établissements.

La surface indicative globale envisagée pour cet équipement est de l'ordre de 9000m² de SDP. L'équipement mutualisé sera sur plusieurs niveaux permettant la superposition du gymnase et de l'espace bien-être de la piscine, ainsi que l'espace accueil-hall-snack-restaurant.

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2020 - 2023

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 25,6 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 1 664 511 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière



CRÈCHE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE

FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

L'apport de population généré par le projet nécessite la création de structures d'accueil des enfants en bas-âges. La création de 3 crèches est envisagée sur le secteur, l'une privée sur l'îlot démonstrateur Allar et 2 autres crèches publiques. L'une de ces 2 crèches est prévue dans le cadre de la création du pôle socio-éducatif qui verra le jour sur le secteur d'XXL, la seconde est prévue sur le secteur sud de la ZAC, secteur Cazemajou.

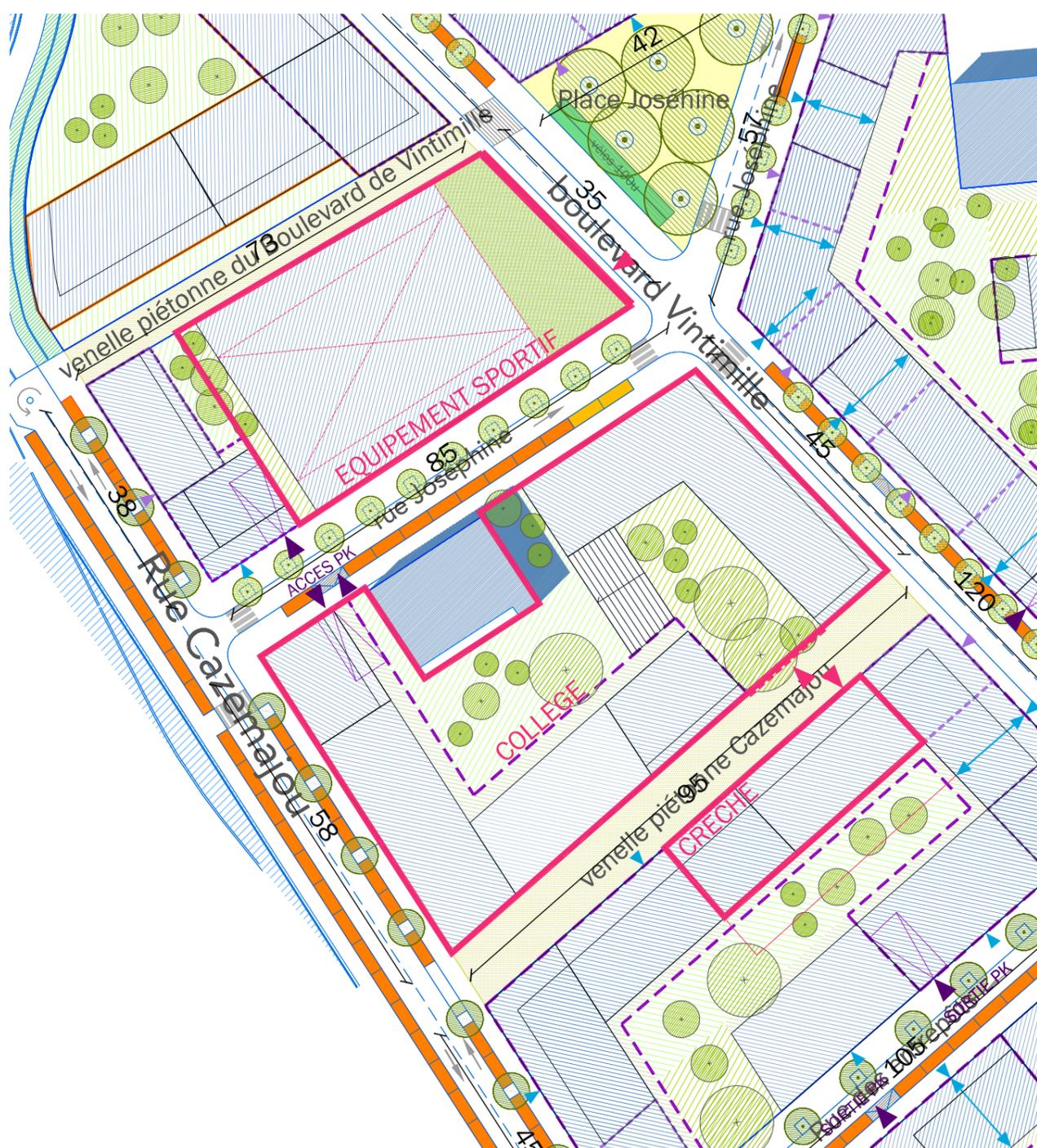
Cet équipement permettra l'accueil de 42 lits en gestion associative.

La surface indicative envisagée pour cet équipement est de l'ordre de 1000m² SDP.

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2026

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 3,6 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 184 946 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière



BUREAU MUNICIPAL DE PROXIMITÉ

MAISON DES SERVICES PUBLICS

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE

FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

L'apport de population généré par le projet nécessite l'équipement de ce secteur en structures administratives, notamment la création d'un Bureau Municipal de Proximité.

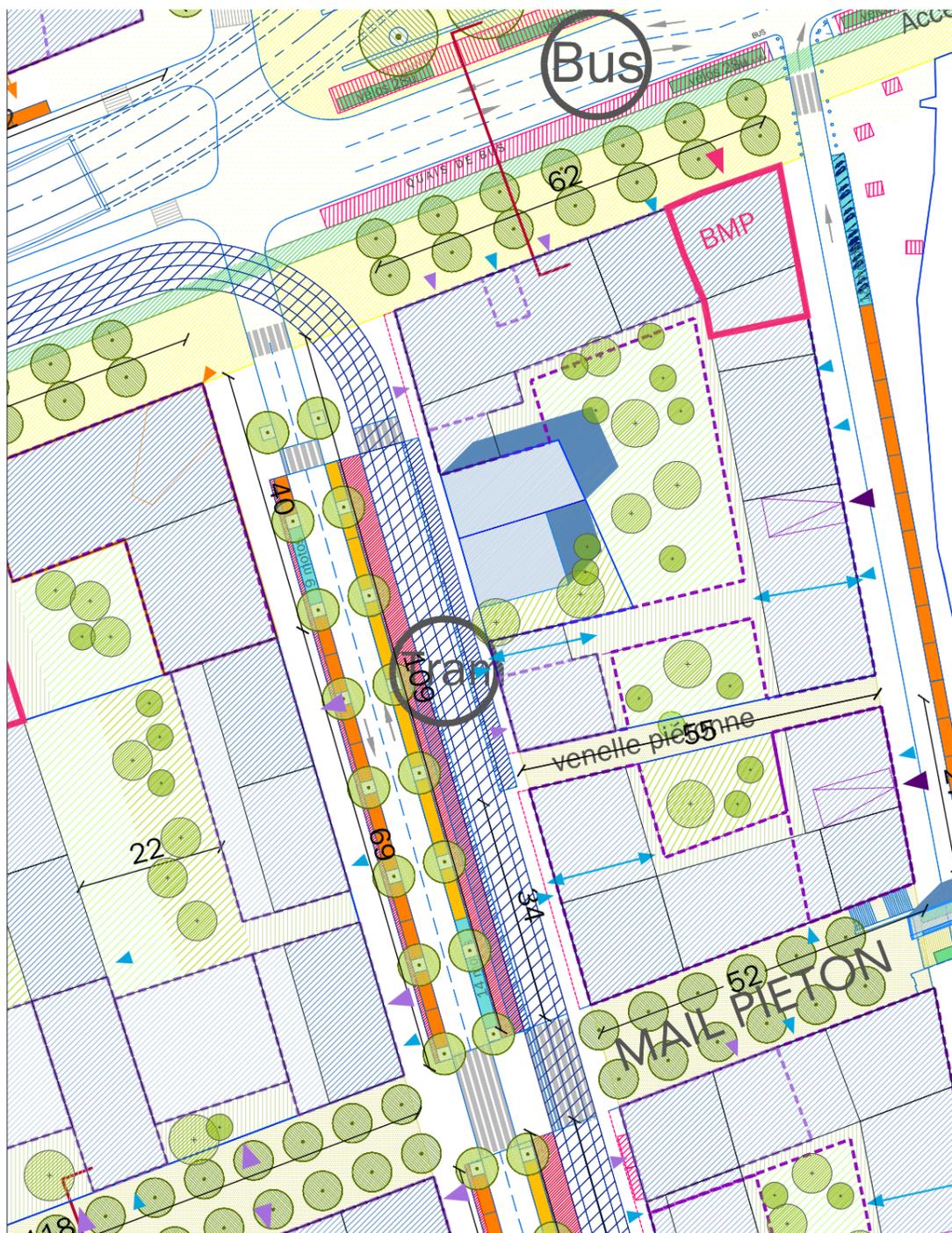
Cet équipement pourrait être accompagné de différents services tels que pôle emploi, CAF, poste, etc... dans le cadre d'une opération dont le montage reste à définir. Ce bureau Municipal de Proximité peut s'implanter en rez-de-chaussée d'un bâtiment de logement ou tertiaire, une mutualisation en terme de locaux, avec l'équipement de bibliothèque peut également être envisagée.

La surface indicative envisagée pour cet équipement est de l'ordre de 250m² SDP.

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2020 - 2023

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 2,3M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 46 236 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière



GYMNASE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE

FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

L'apport de population généré par le projet nécessite l'équipement de ce secteur en équipement sportif de proximité.

Ainsi sur le secteur Sud de la ZAC, secteur Cazemajou, est prévu la création d'un équipement sportif couvert type gymnase scolaire couvert. Il comprendra un plateau sportif 45 X 25m, ainsi que les installations adjacentes nécessaires (vestiaires...).

Cet équipement, situé à proximité du futur collège sera également utilisé par les collégiens.

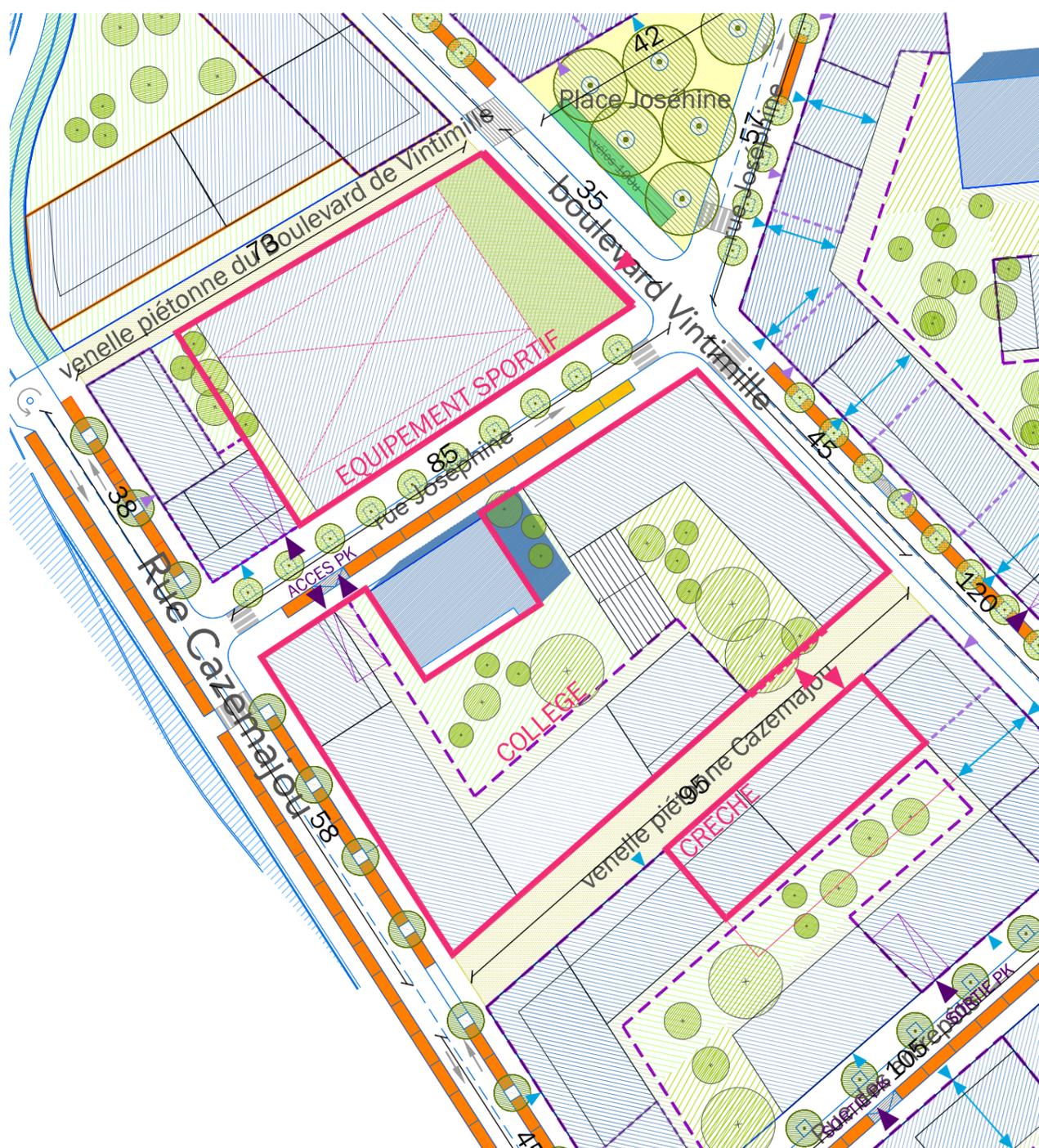
La réalisation d'une piste de course pourra être étudiée le moment venu soit en superstructure de l'équipement (toiture), soit dans le cadre de la réalisation du Parc Bougainville à proximité.

La surface indicative envisagée pour cet équipement est de l'ordre de 2400m² SDP.

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2020

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 3,2 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 443 870 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière



COLLÈGE 500

MAÎTRISE D'OUVRAGE : DÉPARTEMENT
FINANCEMENT : DÉPARTEMENT
GESTION : DÉPARTEMENT

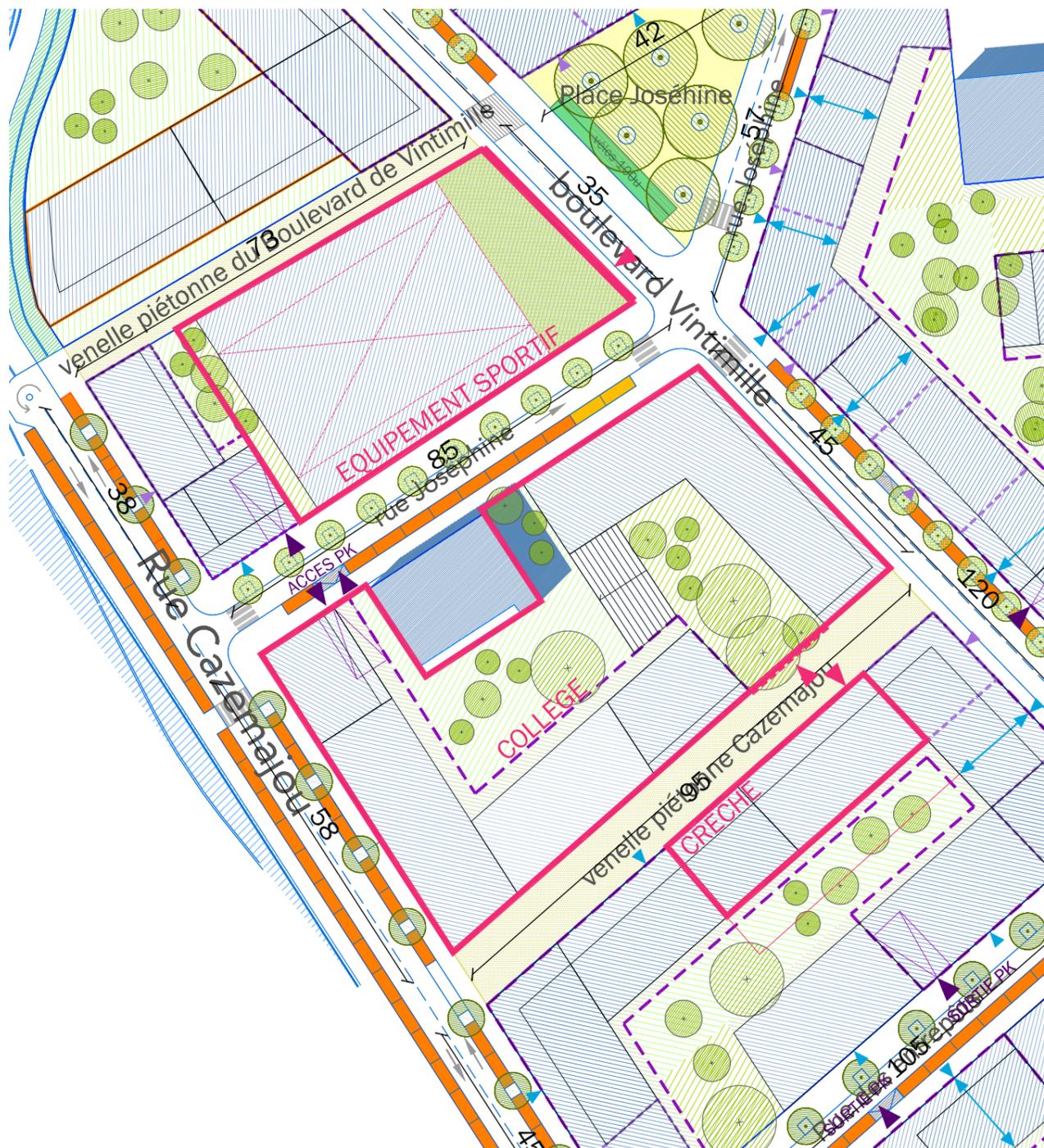
Il n'existe pas actuellement de collèges dans le périmètre de l'opération « Extension ». Ces derniers sont situés plus au nord et, compte tenu de la croissance démographique actuellement observée, devraient arriver à saturation vers 2020. Plus au sud, les collèges existants sur Euromed 1 ou en périphérie n'ont plus de capacité excédentaire et devraient également arriver à saturation à la même époque. A cette échéance, le déficit sera à peu près de 500 élèves sur l'ensemble du secteur Euroméditerranée. Il est donc nécessaire de programmer rapidement un nouveau collège limité à 500 élèves du fait de sa situation en zone d'éducation prioritaire.

La surface indicative d'un collège 500, sans équipements sportifs, est d'environ 6157m² de SDP.

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2020

MONTANT DES TRAVAUX ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 25 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 1 138 710 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière



PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF ET CRÈCHE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE

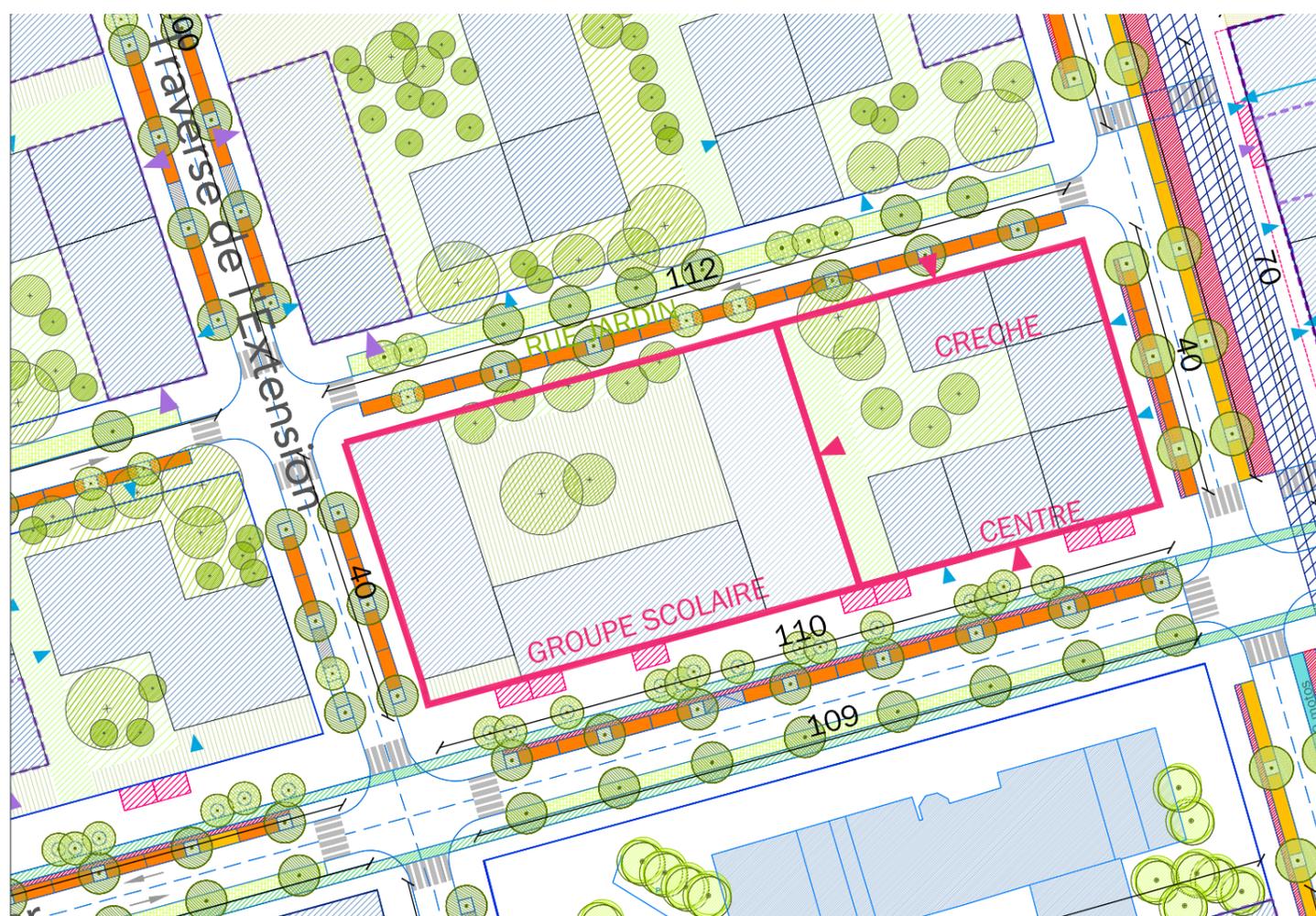
FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

L'apport de population généré par le projet nécessite la création d'un pôle socio-éducatif regroupant différentes fonctions.

Cet équipement sera réalisé à proximité immédiate du groupe scolaire qui sera nouvellement créé sur le secteur d'XXL, permettant ainsi des mutualisations en terme de locaux, de fonctionnement ainsi qu'un confort d'usage pour les familles. En effet, le pôle socio-éducatif regroupera également des fonctions de crèche et d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement), en plus des fonctions de centre social.

La surface indicative envisagée pour cet équipement mutualisé est de l'ordre de 1700 m² SDP.



DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2016 - 2020

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 5,5 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 314 408 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière

GROUPE SCOLAIRE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM

FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

PROPRIÉTÉ : VILLE DE MARSEILLE

L'apport de population généré par le projet nécessite l'équipement de ce secteur en groupe scolaire élémentaire.

Ainsi sur l'îlot XXL, un groupe scolaire de 10 classes primaires et 8 classes maternelles sera créé, intégrant l'ensemble des locaux annexes nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement (réfectoire, logement gardien...) ainsi qu'une cour extérieure.

La surface indicative envisagée pour cet équipement est de l'ordre de 3500m²SDP. Cet équipement sera réalisé à proximité immédiate du pôle socio-éducatif, permettant ainsi des mutualisations en terme de locaux, de fonctionnement ainsi qu'un confort d'usage pour les familles.

Groupe scolaire 10 classes + 7 classes



DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2019 - 2023

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 14,5 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 647 310 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière

GROUPE SCOLAIRE doublement ARENC BACHAS

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE

FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

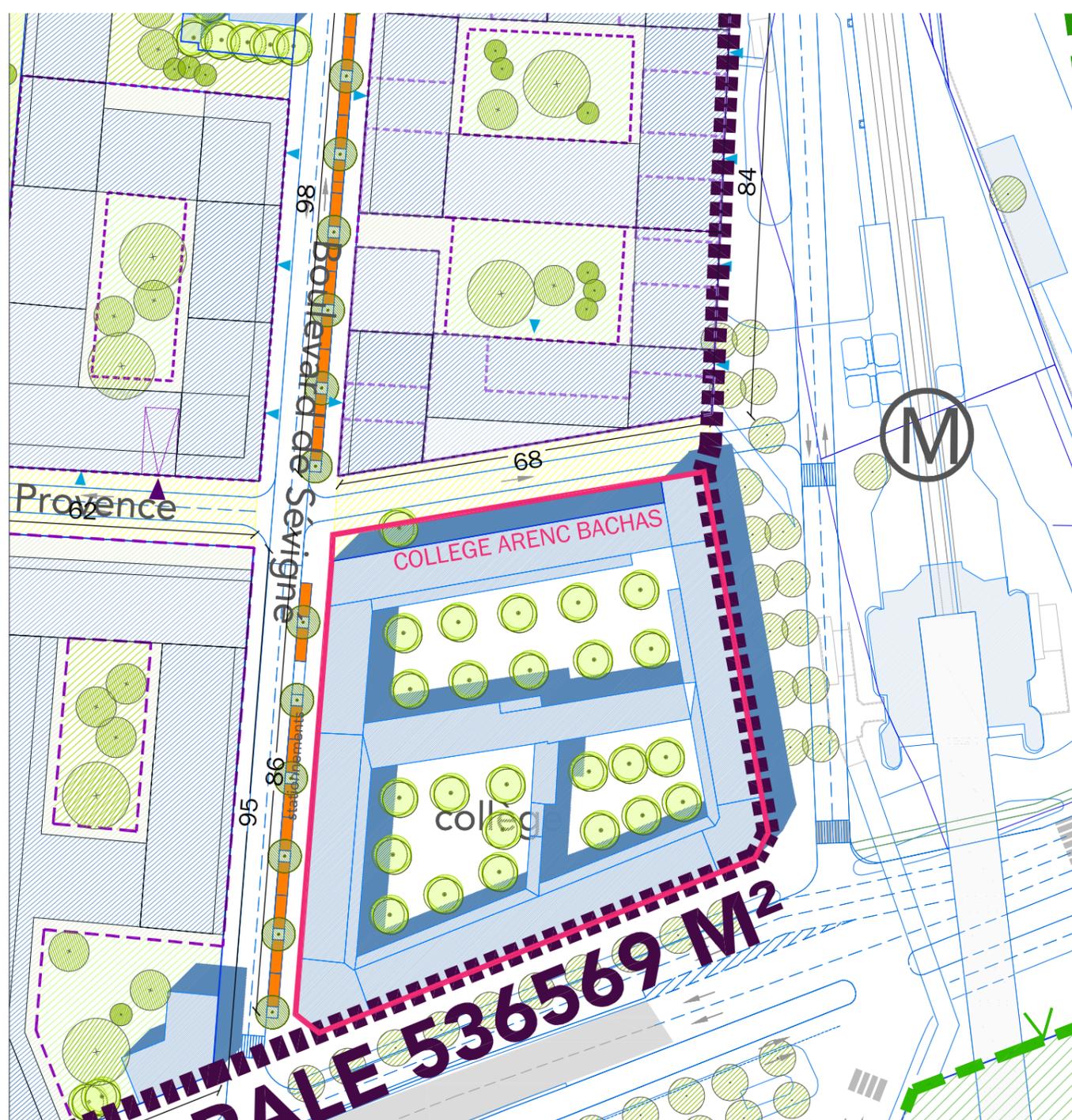
L'apport de population généré par le projet nécessite l'équipement de ce secteur en groupe scolaire élémentaire. Le groupe scolaire Arenc-Bachas présent sur le périmètre est installé dans les anciens locaux d'un collège. Ces locaux sont à ce jour sous-occupés, environ la moitié de l'équipement n'est pas utilisé.

Le projet prévoit donc la réhabilitation complète de l'ensemble du groupe scolaire afin de pouvoir atteindre sa capacité maximale :

- 10 classes existantes (5 classes maternelles et 5 classes primaires)
- et la mise en service de 12 classes supplémentaires réhabilitées (avec 5 classes maternelles et 7 classes élémentaires).

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2016 - 2020

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 8,75 M€



ÉQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITÉ

MAÎTRISE D'OUVRAGE : VILLE DE MARSEILLE

FINANCEMENT : VILLE DE MARSEILLE

GESTION : VILLE DE MARSEILLE

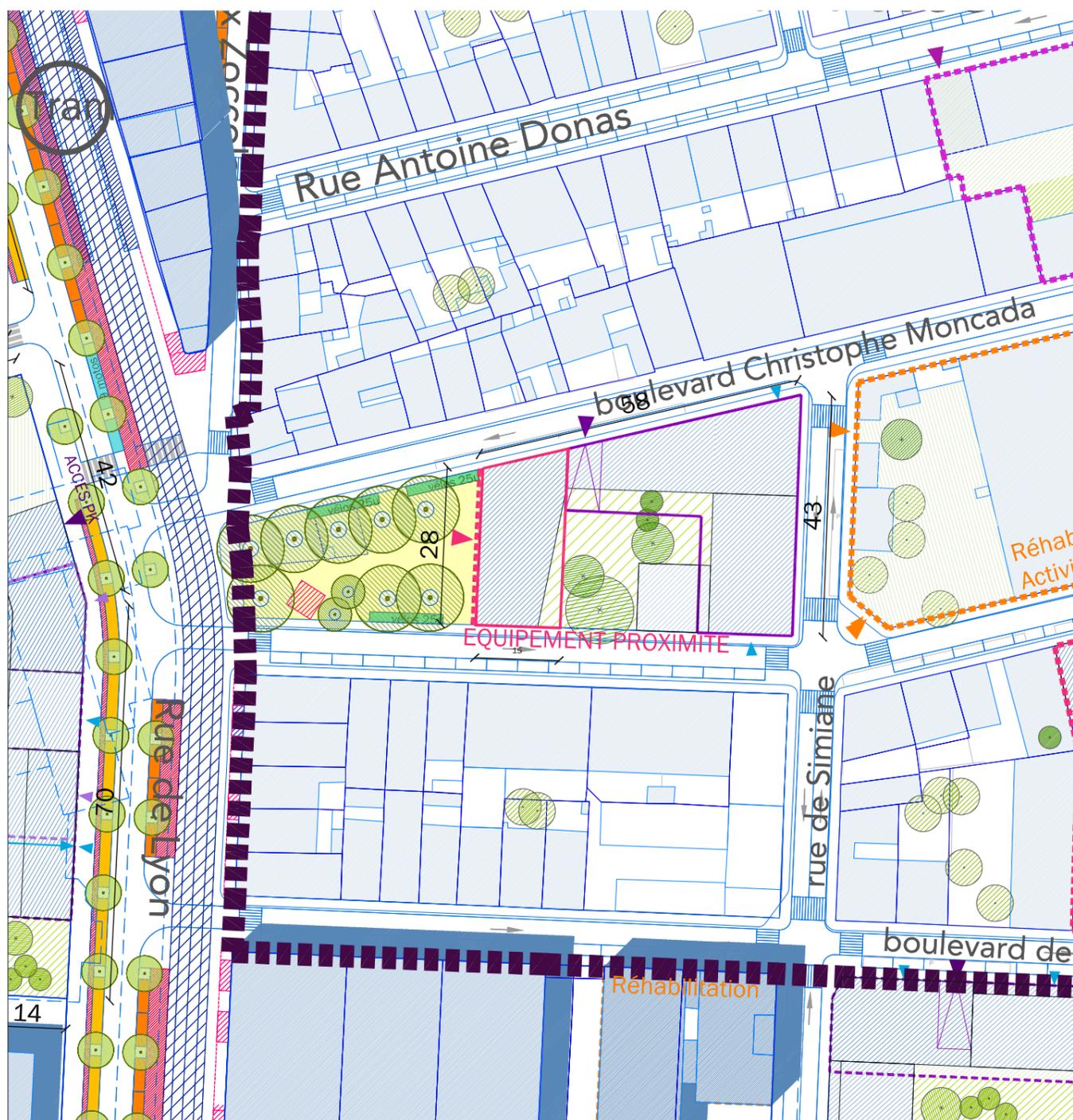
Le village des Crottes fait face aujourd'hui à un fort sous-équipement public. Le projet global de l'Extension d'Euroméditerranée va engendrer l'apport de population nouvelle et la création massive d'équipements publics sur ce secteur. Dans le village des Crottes, est prévu également la création d'un équipement sportif de proximité.

La surface indicative envisagée pour cet équipement est de l'ordre de 950m² de SPD, en R+2 sur la place, dans une parcelle de 447m² (15m x 28m).

DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2023 - 2025

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 3 M€

Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 176 623 €, au travers d'un avantage en matière de cession foncière



LE PARC BOUGAINVILLE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : EPAEM
FINANCEMENT : PARTENARIAT
GESTION : VILLE DE MARSEILLE
PROPRIÉTÉ : VILLE DE MARSEILLE

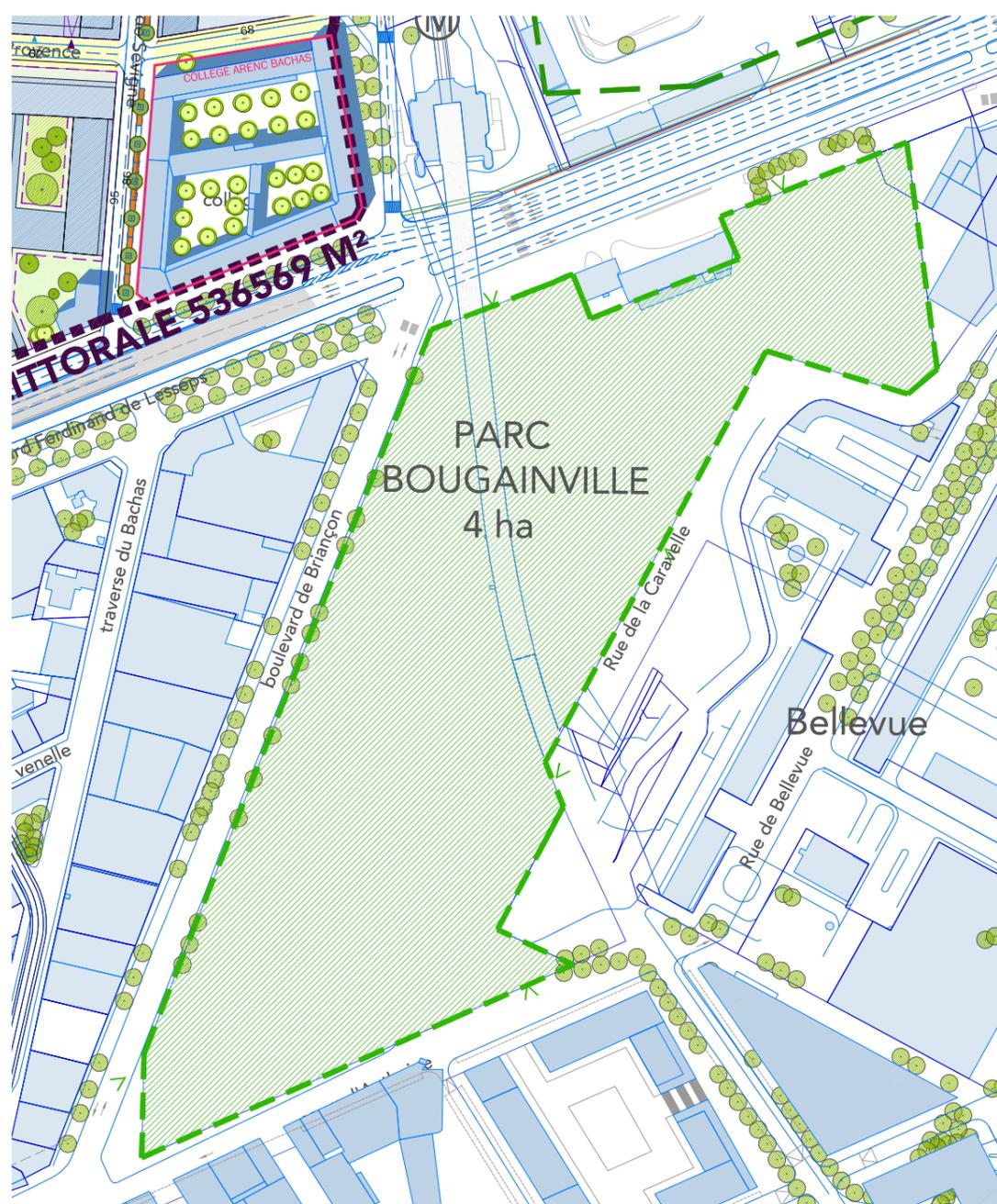
Le parc Bougainville est la première étape de la reconversion du vallon des Aygalades. Situé à l'articulation de la ville dense, des friches industrielles que l'Extension d'Euroméditerranée propose de reconvertir et de l'exutoire maritime du ruisseau, le parc constituera une première pièce très significative du renversement attendu sur ce site. Les 4 hectares de nature qu'il représente sont à la mesure d'un projet qui propose d'intégrer pleinement le système urbain, environnemental et paysager.

Premier maillon du parc des Aygalades, il précédera de quelques années la réalisation du Parc Amont (10ha) car celui-ci implique le déplacement des installations ferroviaires de la Gare du Canet.

C'est aussi un parc qui doit tirer parti de sa proximité avec les quartiers existants (les Crottes, Cazemajou, Bellevue et Saint Mauront) et contribuer à rendre attractives des opérations nouvelles dont il constitue un équipement majeur (La ZAC littorale, les Docks libres, etc.) Attrayant à l'échelle de la ville, il saura également rassembler les marseillais autour d'événements ponctuels.

Le futur parc s'installe sur un territoire de friche fragmenté par deux infrastructures contraignantes avec lesquelles il faut composer :

- > Le métro, qui émerge du plateau de Bellevue et traverse le parc sous forme de viaduc jusqu'à la station Bougainville, opère une véritable coupure à travers le futur parc. L'intégration de cet ouvrage dans le dessin du parc est un enjeu important de ce concours.
- > L'ouvrage enterré puis à ciel ouvert du canal des Aygalades. Quasiment sec en période d'étiage, il forme, plus qu'une limite, un espace peu attrayant voire dangereux pour les usagers du parc.



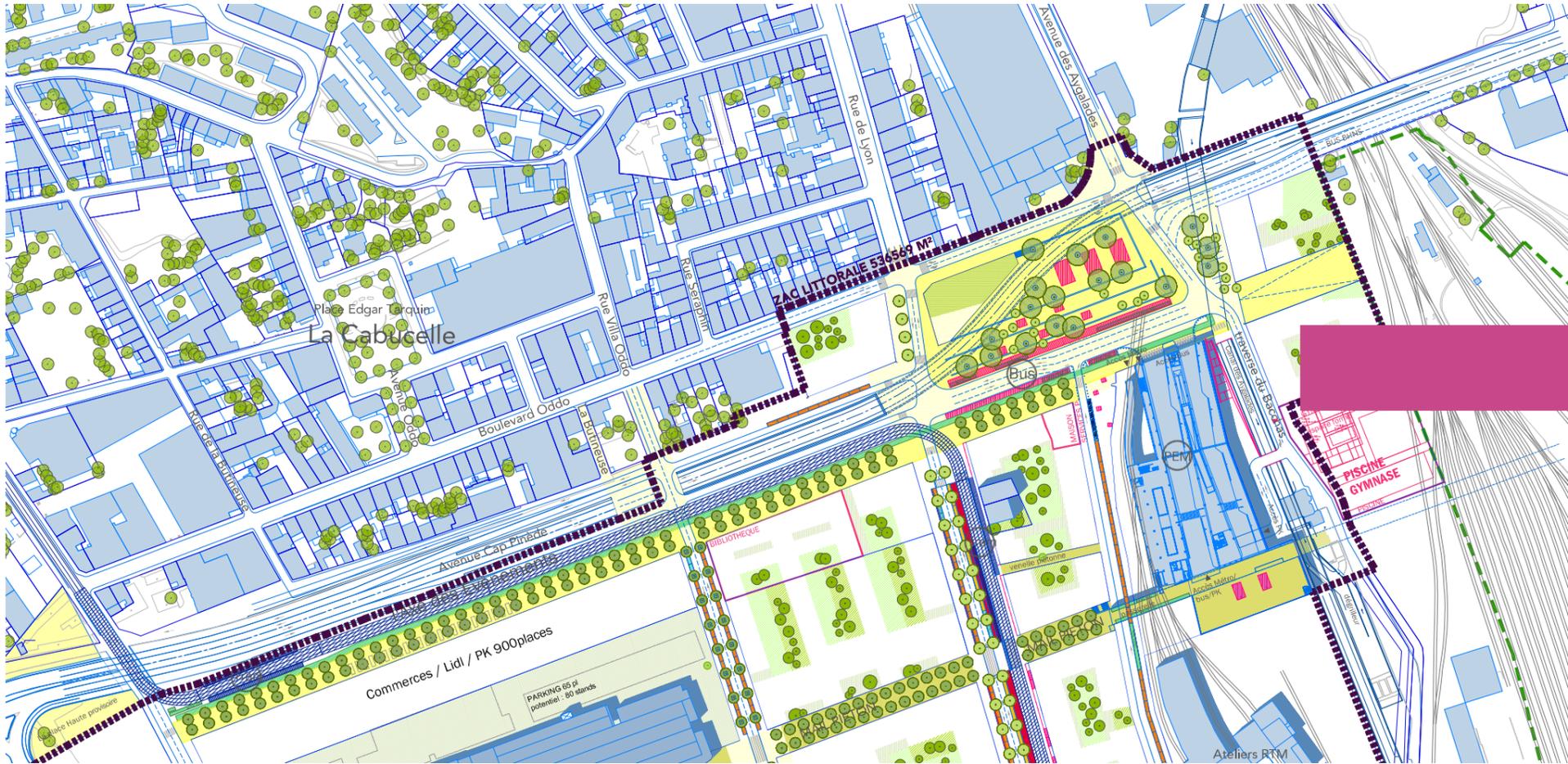
DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2018 - 2020

MONTANT OPÉRATION TRAVAUX ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 11.5 M€

*** Valeur 2009, hors révision des prix et acquisition foncière, y compris Aléas et Maîtrise d'œuvre**
Dans le cadre du bilan de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 3M€.

LA TRÉMIE GÈZE / CAP PINÈDE

MAÎTRISE D'OUVRAGE : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE
FINANCEMENT : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE / EPAEM
GESTION : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE
PROPRIÉTÉ : MARSEILLE PROVENCE MÉTROPOLE



DATE PRÉVISIONNELLE DE RÉALISATION : 2019 - 2020

MONTANT OPÉRATION (TRAVAUX + ÉTUDES) ESTIMATION SOMMAIRE (M€ HT) = 30,5M€

Dans le cadre de la ZAC Littorale, l'EPAEM participe à cet équipement à hauteur de 8,6 M€, conformément au protocole cadre de partenariat de l'Extension d'Euroméditerranée

2

PROGRAMME des ÉQUIPEMENTS PUBLICS

DOSSIER de RÉALISATION de la ZAC LITTORALE

EUROMÉDITERRANÉE 2
AVRIL 2015



EUROMÉDITERRANÉE

FRANÇOIS LECLERCQ, architectes-urbanistes
MARGIANO ARCHITECTURE
SBRIGLIO ARCHITECTES
AGENCE TER
SETEC